



Conseil économique et social

Distr. générale
18 septembre 2019
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la soixante-deuxième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2019

Point 8 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-huitième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	4
III. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	6
A. Faits saillants	6
B. Tendances financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	8
IV. Ressources prévues, par source de financement	12
A. Prévisions	12
B. Soldes des fonds	16
C. Mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts	17
V. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat	17
A. Réforme du système des Nations Unies pour le développement	17
B. Réforme du mode de gestion de l'Organisation des Nations Unies	18
C. Umoja	19
D. Normes comptables internationales pour le secteur public	20
E. Gestion des risques	20
F. Gestion axée sur les résultats	20



VI.	Évaluation finale.	21
VII.	Orientations générales.	24
A.	Mandat et considérations générales.	24
B.	Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes.	24
C.	Contexte actuel.	26
D.	Stratégie pour 2020 et 2021 et facteurs externes.	26
E.	Activités d'évaluation.	29
VIII.	Organes directeurs.	30
IX.	Direction exécutive et administration.	31
X.	Programme de travail.	34
	Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée.	34
	Sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue.	38
	Sous-programme 3. Lutte contre la corruption.	41
	Sous-programme 4. Prévention du terrorisme.	45
	Sous-programme 5. Justice.	47
	Sous-programme 6. Étude, analyse des tendances et criminalistique.	50
	Sous-programme 7. Appui en matière de politiques.	54
	Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel.	57
	Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.	64
XI.	Appui aux programmes.	67
Annexes		
I.	Prévisions de ressources pour l'exercice 2020-2021 et prévisions finales de ressources pour l'exercice 2018-2019.	71
II.	Affectation des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021.	73
III.	Situation financière.	79
A.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.	79
B.	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.	81
IV.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2020-2021.	83
V.	Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021, pour adoption par la Commission des stupéfiants.	85
VI.	Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.	87

I. Introduction

1. Par le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2020-2021, conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale. Le présent rapport contient des informations sur l'examen du modèle de financement de l'Office et l'allocation des fonds d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs, en application des résolutions 58/12, 60/10 et 61/12 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 24/3, 26/5 et 27/7 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En application des résolutions 61/12 et 27/7, le rapport contient également une présentation de l'orientation stratégique de l'Office. On y trouvera par ailleurs un point sur la promotion d'une culture de gestion axée sur les résultats et l'évaluation, et les mesures prises par l'Office pour donner suite à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à d'autres initiatives de réforme.
2. L'ONUDC continue de s'employer à assurer la meilleure intégration conceptuelle et opérationnelle possible pour défendre et promouvoir une approche globale de son programme de coopération technique relatif à la lutte contre la drogue et le crime. Toutefois, les contributions volontaires sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale, le budget du programme des fonds (fonds destinés à des fins générales) est soumis aux Commissions pour approbation. Les montants prévus pour les fonds destinés à des fins spéciales et pour les dépenses connexes d'administration et d'appui aux programmes (fonds d'appui aux programmes) sont, quant à eux, présentés aux Commissions pour qu'elles les entérinent.
3. Les fonds destinés à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer un petit nombre de fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire, y compris les travaux normatifs, la recherche, des initiatives internes à l'ONUDC et des éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible.
4. Les fonds destinés à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer les activités de coopération technique et d'autres activités de fond que l'ONUDC mène au siège (à Vienne) et à l'extérieur. Les dépenses d'appui aux programmes sont les frais engagés à l'appui de l'exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Plafonnées à 13 % conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, elles servent uniquement à apporter un appui indirect dans les domaines suivants : administration centrale, administration du programme central et des secteurs, prestation d'autres services internes et externes (y compris des initiatives du Secrétariat), et prestation de services aux programmes de secteurs.
5. Les ressources du budget ordinaire servent à financer les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne. À compter de 2020, les ressources du budget ordinaire proviendront du budget-programme annuel de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Jusqu'en 2020, le budget ordinaire était mis en recouvrement tous les deux ans. En conséquence, les ressources du budget ordinaire dont il est fait mention dans le présent budget consolidé de l'Office sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16) et A/74/6 (Sect. 23)]. À des fins de présentation, les prévisions de dépenses pour 2021 ont été extrapolées au même niveau que pour 2020.
6. L'ONUDC continue d'appliquer scrupuleusement le taux de 13 % et les politiques et procédures de l'ONU relatives aux dépenses d'appui aux programmes et de veiller à l'application de critères clairs et cohérents pour l'octroi de dérogations au

taux normal de 13 %. Dans le budget consolidé pour 2020-2021, comme l'a prescrit le Contrôleur, un taux réduit de dépenses d'appui aux programmes est appliqué en particulier aux fonds qu'il est prévu d'affecter à des projets mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies et à des projets financés en tout ou en partie par l'Union européenne et régis par l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne, représentée par la Commission des communautés européennes, et les Nations Unies.

II. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

7. L'ONUDC cherche avant tout à rendre le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme. Entité dont le mandat couvre les trois grands domaines d'action de l'ONU – paix et sécurité, le développement durable et les droits de l'homme – l'Office a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre la criminalité sous toutes ses dimensions, à lutter contre le problème mondial de la drogue et à prévenir le terrorisme international.

8. Il le fait dans le cadre de trois grands volets interdépendants et complémentaires : a) un travail normatif visant à aider les États à ratifier et à appliquer les traités internationaux, et la fourniture de services de secrétariat et de services fonctionnels aux organes conventionnels, aux organes directeurs et aux autres organes dirigés par les États Membres qui aident à recenser les priorités, les difficultés, les réponses à apporter et les engagements à prendre dans les domaines liés à la criminalité, à la drogue et à la lutte contre le terrorisme ; b) les travaux de recherche et d'appui en matière de politiques destinés à élargir la base de données factuelles, et son interface avec les processus d'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial, par une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des questions liées aux drogues et à la criminalité ; et c) la coopération technique visant à renforcer la capacité des États Membres et d'autres parties prenantes à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme aux niveaux national, régional et mondial grâce à son vaste réseau à l'extérieur et au siège.

9. En ce qui concerne les questions relevant des différents mandats de l'Office, Vienne tient une place unique qui en fait le centre mondial pour l'élaboration des politiques internationales et les activités connexes. C'est également là que les experts des États Membres et des États non membres se réunissent pour faire le point sur les nouvelles difficultés, proposer des réponses appropriées et déterminer les domaines prioritaires grâce à des engagements fondés sur le consensus. L'Office se distingue également des autres branches comparables du Secrétariat par la portée de ses mandats et son important réseau de bureaux extérieurs, qui a pour objet d'aider les États Membres à appliquer les décisions prises par les organes intergouvernementaux siégeant à Vienne.

10. Les évolutions récentes intervenues dans les secteurs des politiques internationales et de la réforme du fonctionnement de l'ONU ont incité l'ONUDC à renforcer l'appui qu'il accorde aux États Membres, en mettant à profit sa présence sur le terrain et son rôle de chef de file.

11. Sur le plan politique, le programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration ministérielle de 2019 sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, et les mandats récents sur les nouvelles formes de criminalité ont incité l'ONUDC à réfléchir sur la portée de ses travaux, la nécessité d'adopter une approche plus large et plus intégrée, ainsi que sur le type de compétences nécessaires dans les domaines de la criminalité, de la drogue et du terrorisme.

12. Au niveau des opérations des Nations Unies, le Secrétaire général a lancé un grand nombre de réformes qui donneront à l'ONUDC l'occasion de faire preuve de créativité pour imaginer de nouvelles stratégies afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience, les synergies internes et les démarches multidisciplinaires orientées vers des disciplines précises, ainsi que de regrouper ses interventions dans le cadre des programmes. Il s'agit des réformes du Secrétaire général concernant le système des Nations Unies pour le développement, le système de gestion, le pilier Paix et sécurité, ainsi que plusieurs domaines d'activités prioritaires tels que la lutte contre le terrorisme, les migrations, le trafic d'êtres humains et la corruption.

13. Afin de mettre en œuvre et de tirer profit des réformes en cours et des mécanismes thématiques, l'ONUDC va intensifier et recentrer la prestation de services consultatifs, d'un appui technique ciblé et de conseils stratégiques, se consacrant plus particulièrement, selon que de besoin, sur l'exécution de projets stratégiques. Il s'agit de l'un des principaux moyens par lesquels l'ONUDC appliquera l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une Organisation plus souple, efficace, adaptable et rationnelle et tournée vers l'exécution de projets.

14. Conformément aux principes énoncés dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement et aux nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable lancés en 2019, l'ONUDC élabore des programmes visant à : a) proposer aux États Membres un appui régional et mondial adapté, local et complémentaire répondant aux besoins des homologues ; b) favoriser l'intégration intersectorielle de tous les éléments pertinents de ses mandats pour aider les États Membres à lutter contre la drogue, la criminalité et le terrorisme ; c) mieux contribuer à l'action des États Membres visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par le renforcement des synergies et des initiatives conjointes avec d'autres entités et partenaires des Nations Unies, en liaison avec les équipes de pays des Nations Unies, dont la structure a été modifiée, et en appuyant le nouveau système des coordonnateurs résidents en proposant une assistance spécialisée dans les domaines relevant de son mandat.

15. L'ONUDC reçoit également de plus en plus de demandes de services et de conseils spécialisés de la part du système des Nations Unies. Par exemple, il doit affirmer sa présence dans certains domaines d'activité prioritaires désignés par le Secrétaire général et les États Membres, montrant la voie et offrant des services stratégiques spécialisés ; être à l'origine d'une cohérence spécialisée de fond ; et jouer le rôle de « charnière » institutionnelle pour faciliter des liens permanents et évolutifs entre les volets normatif, opérationnel et le volet de recherche des domaines relevant de son mandat. Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir prochainement, entre dans le cadre des mesures visant à faciliter l'articulation entre les connaissances, la pratique et le cadre juridique international. L'Office collabore avec les États Membres pour faire en sorte que le Congrès soit l'occasion d'expliquer comment améliorer les stratégies de prévention du crime et la justice pénale et de renforcer l'état de droit à l'appui de la réalisation du Programme 2030.

16. Compte tenu des réformes engagées dans le système des Nations Unies, en particulier dans les bureaux extérieurs, l'ONUDC devra utiliser ses compétences spécialisées de manière à assurer une exécution efficace de ses mandats par l'intermédiaire du nouveau système des coordonnateurs résidents. Ces réformes exigent par ailleurs que l'Office recense les besoins stratégiques prioritaires et y donne suite plus rapidement et efficacement par l'envoi de personnel, la fourniture de conseils spécialisés et d'autres moyens techniques. Toutefois, pour que ces interventions soient mises en place de manière plus systématique et stratégique, il est nécessaire de maintenir une capacité institutionnelle solide au siège afin de veiller à ce que les réalisations de 2019 soient pérennisées.

17. Dans les trois à cinq prochaines années, guidé par les objectifs du Programme 2030, ses propres mandats spécialisés et les priorités fixées par le Secrétaire général dans ses divers projets de réforme, l'ONUDC intensifiera son appui aux

gouvernements nationaux en fonction de leurs priorités, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que son appui aux institutions régionales et locales. Il s'attachera à remédier tout particulièrement aux liens étroits existant entre la consommation de drogues, le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée, les flux financiers illicites, la corruption et le terrorisme, dans le cadre plus large du bien-être de la population. Cet appui pourrait notamment prendre la forme d'une participation aux équipes d'appui aux analyses de pays débouchant sur l'élaboration d'une nouvelle génération de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; la fourniture d'une aide pratique à l'élaboration de plans-cadres de coopération aux coordonnateurs résidents dans les pays prioritaires ; l'assurance que le travail normatif soit transposé comme il se doit dans les plans-cadres de coopération ou en complément de ceux-ci et que des services spécialisés sont fournis aux mécanismes qui sont gérés depuis le Siège et qui ont un lien avec les mandats de l'ONUDC.

18. L'Office mettra à profit son rôle de relais impartial des connaissances afin de trouver des stratégies de lutte contre le rapport négatif entre criminalité et bien-être pour tous fondées sur des éléments factuels. Il s'inspirera par ailleurs de ses relations solides avec ses homologues nationaux pour appuyer des stratégies efficaces et rationnelles destinées à repérer et à démanteler les réseaux de criminels. La recherche et l'analyse joueront en effet un rôle fondamental s'agissant de mieux identifier, comprendre et définir les ripostes aux problèmes posés par les drogues et la criminalité, que ce soit dans le cadre des bilans communs de pays et des besoins et priorités découlant des mandats confiés par les organes directeurs, ou dans celui des mécanismes d'examen de la Convention contre la corruption et de la Convention contre la criminalité organisée. Cela participera ensuite à l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national, qui prévoient un appui global aux États Membres.

19. L'appui extérieur et le renforcement des capacités de l'ONUDC dans les principaux domaines thématiques et en rapport avec les rôles intersectoriels fondamentaux porteront sur les liens entre les mandats de l'Office et le Programme 2030. L'Office devra aussi élaborer des documents techniques axées sur les résultats afin d'appuyer la cohérence stratégique dans l'ensemble de ses domaines thématiques.

20. Le maintien de la capacité d'exécuter des missions, de la direction stratégique, des compétences spécialisées et des rôles fondamentaux d'appui de l'Office dépend d'une utilisation plus stratégique de toutes les ressources disponibles. Les rôles fondamentaux consistent notamment à produire des connaissances de fond grâce à la recherche, à aider les États à faire rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et les fonctions d'appui transversal telles que le renforcement des responsabilités opérationnelles à tous les niveaux, et à déployer des efforts de communication supplémentaires destinés à divers publics.

III. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Faits saillants

21. Au cours des derniers exercices biennaux, le volume et la portée du programme d'assistance technique de l'ONUDC ont connu une croissance exponentielle, ce qui atteste de la confiance que les donateurs continuent d'accorder aux objectifs, aux programmes et aux résultats de l'Office. Pour l'exercice 2020-2021, l'exécution des programmes (fonds destinés à des fins spéciales) devrait représenter un montant de 697,9 millions de dollars, en augmentation de 49,0 millions ou 7,6 % par rapport au budget révisé de 2018-2019 (qui s'établissait à 648,9 millions) et 13,2 % par rapport au budget final de 616,7 millions. En revanche, l'Organisation continue de faire face à une réduction persistante des recettes destinées à des fins générales et de subir des

pressions accrues sur son budget ordinaire et ses fonds d'appui aux programmes. Les recettes destinées à des fins générales devraient s'élever à 8,8 millions de dollars (1,2 % du montant total des recettes de l'ONUDC) et les ressources du budget ordinaire à 43,3 millions (en partant du principe que le niveau de 2020 sera maintenu en 2021).

22. Dans ce contexte, le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2020-2021 a été établi selon les principes suivants :

- a) Prévisions réalistes quant à la croissance de l'exécution de programmes tenant compte des considérations de déploiement ;
- b) Équilibre du budget par source de financement ;
- c) Respect des modèles de financement normalisés concernant l'utilisation des sources de financement aux fins prévues ;
- d) Respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU ;
- e) Gestion prudente des ressources et maintien de niveaux suffisants de réserves ;
- f) Appui prévu proportionnel à l'exécution de programmes.

23. En particulier, l'ONUDC a examiné de près ses prévisions concernant l'exécution des programmes d'assistance technique, collaborant directement avec les divisions et les directeurs ou directrices de programme pour s'assurer qu'elles reposent sur des bases valables et que le rythme de déploiement anticipé est réaliste.

24. L'augmentation du taux d'exécution des programmes en 2020-2021 exige que l'ONUDC renforce ses capacités à proposer des services d'appui aux programmes rationnels et efficaces. Tenant pleinement compte de la volatilité propre aux prévisions concernant l'exécution des programmes, qui a également des incidences sur les recettes au titre de l'appui aux programmes, le niveau des ressources a été prudemment fixé à 56,4 millions de dollars, soit en-dessous du montant estimatif des recettes correspondantes.

25. Les États Membres ayant demandé de continuer à étudier plus avant la meilleure façon d'affecter des fonds d'appui aux programmes et d'utiliser plus largement ces fonds au Siège et dans les bureaux extérieurs, selon qu'il conviendrait, l'ONUDC a procédé à une comparaison de la nécessité de conserver sa capacité d'exécuter des programmes à l'extérieur, sa direction stratégique et ses rôles d'appui par rapport à une éventuelle réaffectation des ressources au siège et dans les bureaux extérieurs.

26. Conséquence de cet examen, le budget consolidé tient également compte du fait que 60 % du temps des représentants de l'ONUDC dans les bureaux extérieurs (contre 20 % en 2018-2019) est consacré à l'appui indirect, qui doit être financé par des fonds d'appui aux programmes. Ce constat découle de la stratégie de l'ONUDC selon laquelle on demande aux représentants dans les bureaux extérieurs d'assumer des fonctions institutionnelles (administration centrale des programmes, mobilisation des ressources, élaboration des programmes et information), en même temps qu'une collaboration de plus en plus exigeante avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies nouvelle formule, comme cela est prévu dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Par conséquent, il est prévu dans le budget consolidé d'affecter 3,8 millions de dollars supplémentaires aux fonds d'appui aux programmes destinés aux bureaux extérieurs.

27. Le budget d'appui aux programmes tient également compte du reclassement du poste de Directeur adjoint de la Division des opérations à la classe D-1. La fonction consiste à gérer, à diriger, à coordonner et à superviser l'ensemble des opérations menées par la Division au siège et sur le terrain, en particulier dans le cadre de la réforme de l'ONU, et à assurer la liaison avec les bureaux extérieurs. Le reclassement du poste à la classe D-1 est partiellement compensé par la suppression du poste de Chef de la Section de l'appui à la gestion des bureaux extérieurs (P-5).

28. Le budget prend également en compte la proposition visant à reclasser à D-1 les postes des représentants présents dans trois bureaux régionaux, à savoir le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes. Comme pour les autres postes de représentants, ils seront financés à hauteur de 60 % sur les fonds d'appui aux programmes et de 40 % sur les fonds destinés à des fins spéciales.

29. Dans le budget consolidé, le montant des fonds destinés à des fins générales est fixé à 8,4 millions de dollars, ce qui permettrait de financer quelques fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire, y compris les travaux normatifs, la recherche et certains programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. Les prévisions de ressources destinées à des fins générales sont réduites pour rester dans les limites des recettes attendues. Le financement de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) du Service de la recherche et de l'analyse des tendances considérés comme un appui indirect se fait désormais au moyen du fonds d'appui aux programmes, et celui de deux postes de la Section de la justice est transféré aux fonds destinés à des fins spéciales, ces fonctions particulières faisant l'objet d'une mobilisation de ressources distincte.

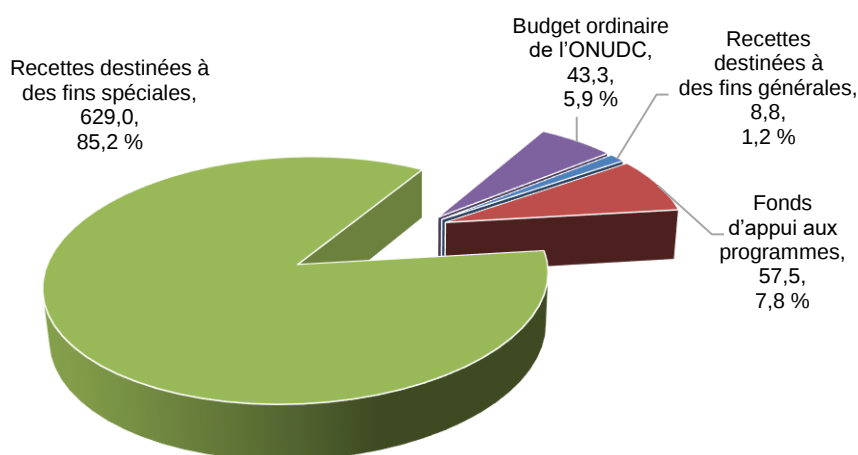
B. Tendances financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

30. Les prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2020-2021 par source de financement continuent de mettre en évidence la grande divergence entre les ressources préaffectées et les ressources non préaffectées (voir fig. I). Aux deux extrêmes se trouvent les recettes destinées à des fins spéciales (préaffectées), qui s'élèvent à 629,0 millions de dollars (85,2 %) et les recettes destinées à des fins générales (non préaffectées), qui s'élèvent à 8,8 millions de dollars (1,2 %). Les deux autres sources de financement, à savoir les fonds d'appui aux programmes et le budget ordinaire, représentent respectivement 7,8 % et 5,9 % des recettes de l'Office.

Figure I

Prévisions de recettes par source de financement pour 2020-2021

(En millions de dollars des États-Unis)

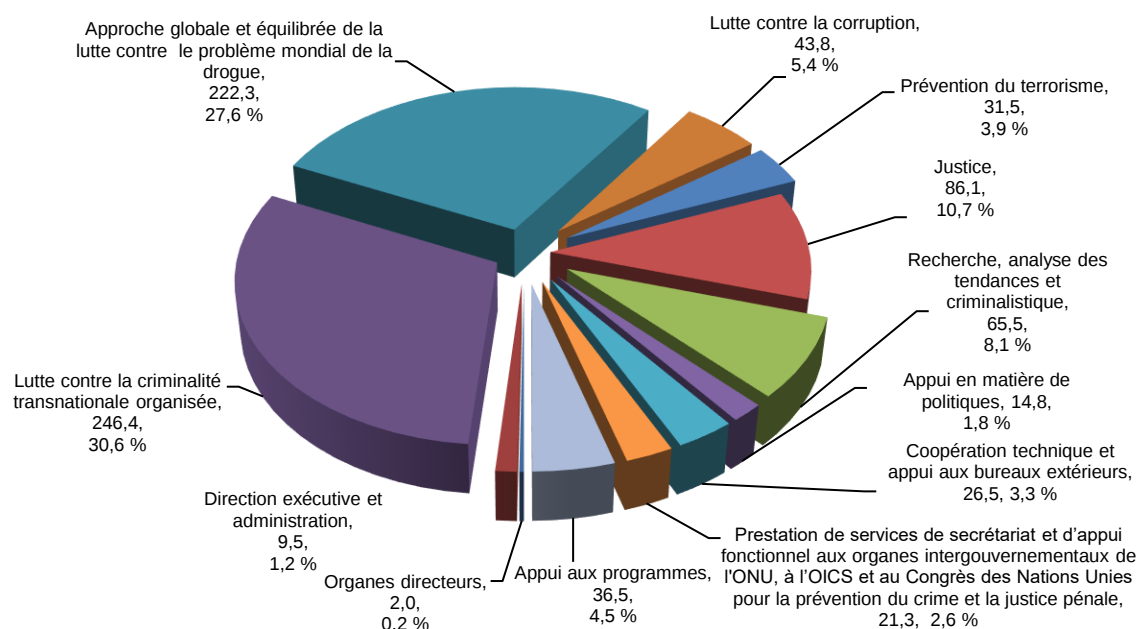


31. En 2020-2021, les principaux postes de dépenses au titre des programmes de l'ONUDC seront : a) la lutte contre la criminalité transnationale organisée (246,4 millions de dollars) ; b) une approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue (222,3 millions de dollars) ; c) la justice (86,1 millions de dollars) ; d) la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique, y compris l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) (65,5 millions de dollars) ; et e) la lutte contre la

corruption (43,8 millions de dollars) (voir fig. II). Ensemble, ces cinq domaines représentent 82,4 % du programme de travail de l'ONUDC.

Figure II
Prévisions de dépenses par sous-programme, toutes sources de financement confondues pour 2020-2021

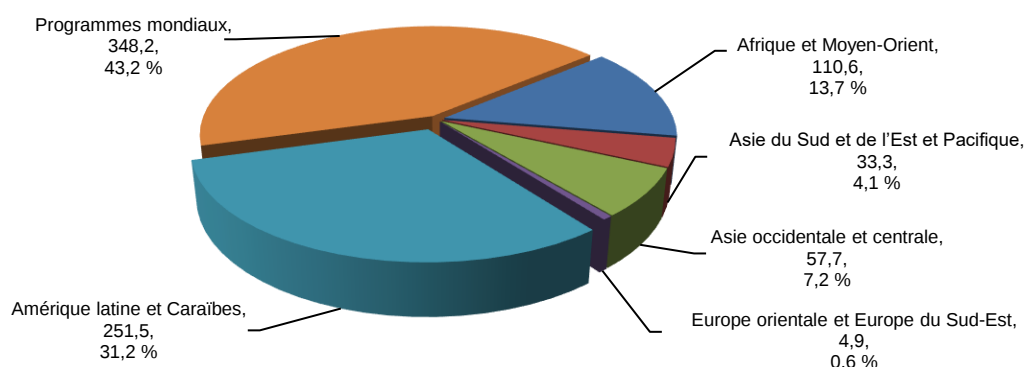
(En millions de dollars des États-Unis)



32. La figure III présente les prévisions de dépenses pour 2020-2021 par région, toutes sources de financement confondues. L'ONUDC a un réseau de 17 bureaux régionaux, bureaux de pays, bureaux de liaison et bureaux de partenariat et 84 bureaux de programme (105 emplacements géographiques au total). Après l'Amérique latine et les Caraïbes, région pour laquelle les prévisions de dépenses atteignent 215,5 millions de dollars, les principales régions d'exécution seront : l'Afrique et le Moyen-Orient (110,6 millions) ; l'Asie occidentale et centrale (57,7 millions de dollars) ; et l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique (33,3 millions de dollars). En outre, les dépenses liées à l'exécution des programmes mondiaux devraient s'élever à 348,2 millions de dollars (dont 43,3 millions de dollars au titre des ressources inscrites au budget ordinaire).

Figure III
Prévisions de dépenses par région, toutes sources de financement confondues, pour 2020-2021

(En millions de dollars des États-Unis)



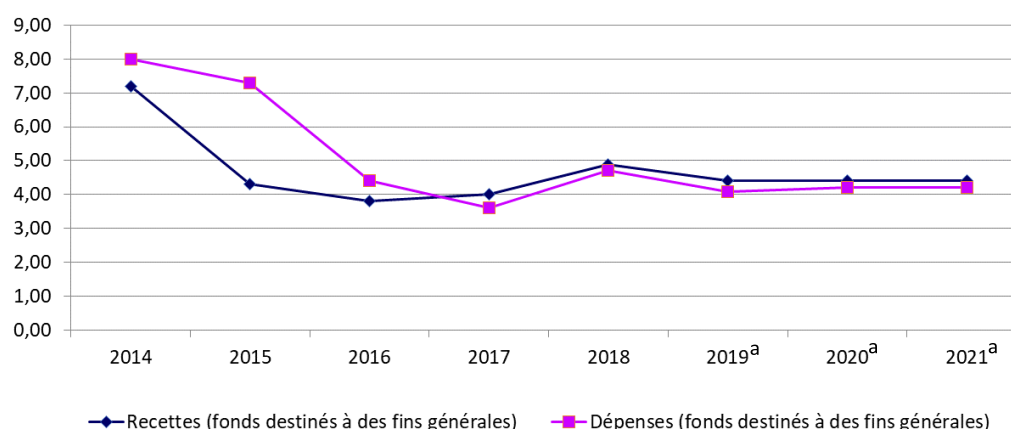
33. L'évolution des recettes et des dépenses selon les sources de financement de l'ONUDC entre 2014 et 2021 est présentée dans le tableau 1 et sur les figures IV à VI. Les chiffres relatifs aux années 2019-2021 correspondent aux prévisions les plus récentes.

Tableau 1
Ressources prévues pour 2014-2021

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)				
	2014-2015 (montant effectif)	2016-2017 (montant effectif)	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021 (budget initial)
A. Fonds destinés à des fins générales	15 277,6	7 980,0	9 013,7	8 789,6	8 423,2
B. Fonds destinés à des fins spéciales	451 035,2	450 441,1	648 854,7	616 662,6	697 886,9
C. Fonds d'appui aux programmes	40 463,6	40 560,7	51 952,0	51 015,1	56 446,4
D. Budget ordinaire	42 552,6	41 747,3	42 485,7	42 485,7	43 315,8
Total	549 329,0	540 729,1	752 306,1	718 953,0	806 072,3

Figure IV
Fonds destinés à des fins générales : recettes et dépenses pour 2014-2021

(En millions de dollars des États-Unis)



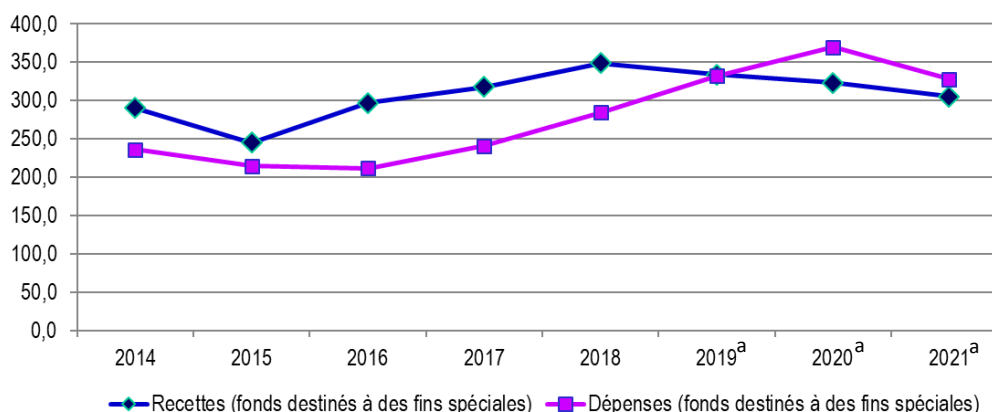
^a 2019 : budget final ; 2020-2021 : budget normalisé.

34. Comme on le voit sur la figure IV ci-dessus, le montant des recettes au titre des fonds destinés à des fins générales devrait s'établir à 8,8 millions de dollars en 2020-2021, la Suède, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique restant les principaux contributeurs.

35. Le niveau peu élevé des recettes au titre des fonds destinés à des fins générales compromet incontestablement la capacité qu'a l'ONUDC : a) de gérer ses activités de manière stratégique ; b) d'améliorer ses méthodes de gestion ; c) d'exercer un contrôle interne efficace ; d) de financer des activités essentielles ; et e) de lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. Un flux constant de ressources non préaffectées étant essentiel à la viabilité de l'Office, celui-ci continue d'appeler les États Membres à annoncer des contributions à des fins générales. En outre, l'Office insiste davantage sur le versement de contributions destinées à des fins déterminées dans le cadre du pacte de financement, par lequel les États Membres s'engagent à fournir davantage de ressources de base et à accroître la flexibilité des contributions volontaires.

Figure V
Fonds destinés à des fins spéciales : recettes et dépenses pour 2014-2021

(En millions de dollars des États-Unis)



^a 2019 : budget final ; 2020-2021 : budget normalisé.

36. Pour 2020-2021, les recettes au titre des fonds destinées à des fins spéciales devraient s'établir à 629,0 millions de dollars (voir fig. V) et prennent en compte les contributions attendues des principaux partenaires, à savoir : la Colombie (160,2 millions de dollars) ; les États-Unis (136,0 millions de dollars) ; le Japon (52,0 millions de dollars) ; la Norvège (50,0 millions de dollars) ; l'Union européenne (42,0 millions de dollars) ; le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (36,0 millions de dollars) ; et le Canada (30,0 millions de dollars). Ces chiffres montrent un appui solide de la base de donateurs de l'ONUDC, avec des efforts pour appuyer les domaines relevant du mandat de l'ONUDC grâce à des consultations plus stratégiques qui devront être réalisées chaque année avec un nombre croissant de donateurs bilatéraux. Il convient d'appliquer la même approche de dialogue stratégique avec d'autres donateurs, en faisant en sorte que les agences nationales de développement participent plus au débat général sur les domaines relevant du mandat de l'ONUDC et les objectifs de développement durable correspondants. Les donateurs nationaux, comme le Panama et la Colombie, continueront de jouer un rôle de premier plan dans le financement des programmes sur leur territoire.

37. La stratégie du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en faveur d'une programmation conjointe plus intégrée du Programme 2030 se traduit par une augmentation des contributions d'autres entités de l'ONU. En 2017, l'ONUDC a reçu des contributions d'un montant de quelque 1,2 million de dollars de six entités des Nations Unies alors qu'en 2018 et au cours du premier trimestre 2019, le montant de ces contributions a dépassé 22,0 millions de dollars et a été versé par 12 entités. Toujours en 2017, l'ONUDC a reçu des contributions d'un montant supérieur à 4,0 millions de dollars de quatre fonds d'affectation spéciale multidonateurs, alors qu'en 2018 et au premier trimestre 2019, l'Office est parvenu à diversifier son portefeuille de fonds en obtenant trois nouveaux donateurs pour un montant supplémentaire de 3,0 millions de dollars. En outre, l'évolution vers une plus grande programmation conjointe se traduit par un nombre croissant de nouveaux mémorandums d'accord relatifs à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs encouragés et signés par l'ONUDC.

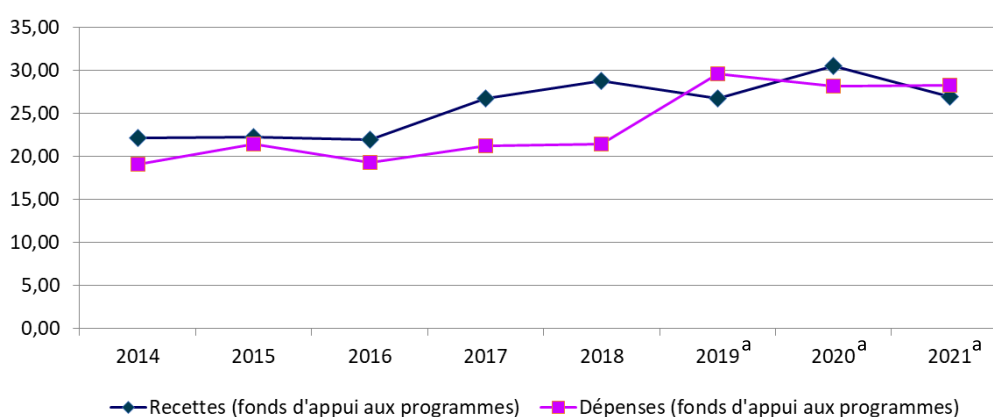
38. En 2020-2021, les dépenses au titre de l'exécution des programmes devraient s'élever à 697,9 millions de dollars, soit une augmentation de 7,6 % par rapport au budget révisé pour 2018-2019 et de 13,2 % par rapport au budget final pour 2018-2019. Cette augmentation s'explique principalement par une plus grande exécution d'un certain nombre de projets, y compris le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime (GLOW63), le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (GLOZ31), et de projets relatifs au développement alternatif menés dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie (COLW40) et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée,

le trafic de drogues et la prévention du terrorisme en Asie centrale (XACZ60). En outre, l'ONUDC est à l'initiative de nouveaux projets tels que ceux portant sur l'intégration des programmes au Mexique et la justice pénale en Colombie. Enfin, certains grands projets touchent à leur fin : le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public (GLOZ82) et le projet de lutte contre le trafic illicite et la gestion des frontières au Pakistan (PAKW50). On trouvera à l'annexe II des informations détaillées sur les dépenses des contributions volontaires à des fins spéciales, par région géographique et domaine d'activité.

Figure VI

Fonds d'appui aux programmes : recettes et dépenses pour 2014-2021

(En millions de dollars des États-Unis)



^a 2019 : budget final ; 2020-2021 : budget normalisé.

39. Les recettes au titre de l'appui aux programmes, liées à l'exécution des programmes, connaissent également une évolution à la hausse, les prévisions de recettes s'élevant à 57,5 millions de dollars pour 2020-2021, soit une augmentation de 2,0 millions de dollars (3,6 %) par rapport aux prévisions finales de 2018-2019.

40. Compte tenu du risque que l'objectif fixé en matière d'exécution des programmes ne soit pas atteint, et afin de maintenir le niveau obligatoire de réserves du fonds, les dépenses prévues pour 2020-2021 sont prudemment fixées à 56,4 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 5,4 millions de dollars par rapport aux montants finals prévus pour 2018-2019 (4,5 millions de dollars par rapport au budget révisé pour 2018-2019).

IV. Ressources prévues, par source de financement

A. Prévisions

41. Le tableau 2 et l'annexe I présentent un récapitulatif du budget révisé et du budget final de l'exercice biennal 2018-2019 et des ressources prévues pour l'exercice biennal 2020-2021.

Tableau 2
Ressources prévues en 2018-2019 et 2020-2021

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	7 349,6	7 142,7	5 679,8	22	18
Autres objets de dépense	1 664,1	1 646,9	2 743,4	—	—
Total partiel	9 013,7	8 789,6	8 423,2	22	18
B. Fonds destinés à des fins spéciales^a					
Programme contre la drogue	316 348,8	267 854,8	338 331,5	135	103
Programme contre le crime	332 505,9	348 807,8	359 555,4	238	264
Total partiel	648 854,7	616 662,6	697 886,9	373	367
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	38 187,6	37 250,7	44 290,6	130	132
Autres objets de dépense	13 764,4	13 764,4	12 155,8	—	—
Total partiel	51 952,0	51 015,1	56 446,4	130	132
D. Budget ordinaire^b					
Postes	34 855,1	34 855,1	35 252,2	125	124
Autres objets de dépense	7 630,6	7 630,6	8 063,6	—	—
Total partiel	42 485,7	42 485,7	43 315,8	125	124
Total	752 306,1	718 953,0	806 072,3	650	641

^a Les postes prévus pour 2020-2021 incluent les postes administrés par l'ONUDC qui, en juin 2019, étaient financés au moyen de fonds destinés à des fins spéciales. Parmi les postes financés au moyen de fonds destinés à des fins spéciales, on comptait à cette date, outre ceux qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 548 postes pourvus localement dans les bureaux extérieurs (63 administrateurs recrutés sur le plan national, 99 agents locaux des services généraux et 1 386 vacataires) et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'ONUDC. Nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe varie fréquemment.

^b Inclut les ressources du budget ordinaire présentées aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2020. Les prévisions pour 2021 sont calquées, par extrapolation, sur celles de 2020.

Fonds destinés à des fins générales

42. Compte tenu du faible montant des recettes destinées à des fins générales et des principes budgétaires sous-jacents, un budget d'un montant total de 8,4 millions de dollars est proposé. Les ressources du budget 2020-2021 seront utilisées pour :

a) Continuer de financer quelques fonctions essentielles, certains travaux normatifs et les activités du Bureau de liaison de New York, pour un montant total de 2,4 millions de dollars ;

b) Continuer de financer le Service de la recherche et de l'analyse des tendances (3,5 millions de dollars) et la Section de la justice (0,4 million de dollars). Le financement de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) du Service de la recherche et de l'analyse des tendances considérés comme un appui indirect se fait désormais au moyen du fonds d'appui aux programmes, et celui de deux postes de la Section de la justice se fait désormais au moyen de fonds destinés à

des fins spéciales, ces fonctions faisant l'objet d'une mobilisation de ressources distincte ;

c) Continuer de financer, à hauteur de 2,1 millions de dollars, les bureaux extérieurs de l'ONUDC qui pâtissent du manque de financement des programmes, afin de les aider à poursuivre leur activité à court terme, ce montant étant réparti entre le Bureau de pays de la République islamique d'Iran (0,9 million de dollars), le Bureau régional de l'Afrique du Sud (0,4 million de dollars), le Bureau de la liaison et des partenariats du Brésil (0,4 million de dollars), le Bureau de pays de l'État plurinational de Bolivie (0,1 million de dollars) et le Bureau régional de l'Asie du Sud (0,3 million de dollars).

43. Dans l'ensemble, les mesures proposées continuent de prévoir le financement de fonctions essentielles limitées, d'une aide aux bureaux extérieurs et, autant que possible, d'activités de programme non financées.

Fonds destinés à des fins spéciales

44. Il ressort d'un examen détaillé des prévisions relatives à l'exécution des programmes et des évaluations des directeurs de programme que les dépenses d'exécution financées au moyen de fonds destinés à des fins spéciales devraient s'élever en 2020-2021 à 697,9 millions de dollars (soit une augmentation de 13,2 % par rapport au budget final de 2018-2019) (voir annexe II). S'agissant du fonds du programme contre la drogue, les dépenses d'exécution devraient croître de 70,4 millions de dollars (26,3 %), pour passer de 267,9 millions de dollars en 2018-2019 (budget final) à 338,3 millions de dollars en 2020-2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par une exécution plus active du projet de développement alternatif lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie, qui est doté d'un budget de 315,0 millions de dollars sur quatre ans. S'agissant du fonds du programme contre le crime, les dépenses d'exécution devraient croître de 10,7 millions de dollars (3,1 %), pour passer de 348,8 millions de dollars en 2018-2019 (budget final) à 359,6 millions de dollars en 2020-2021.

45. Prenant pleinement note des observations faites par le Comité des commissaires aux comptes sur les variations importantes des budgets approuvés par les Commissions et les résultats définitifs, l'ONUDC prévoit de suivre en permanence et de près les niveaux d'exécution pour veiller à ce que des mesures correctives soient prises rapidement et à ce que les activités soient reprogrammées, si nécessaire. Les résultats obtenus au regard des activités prévues seront communiqués régulièrement aux États Membres par les canaux établis.

Fonds d'appui aux programmes

46. Le budget des fonds d'appui aux programmes est prudemment fixé à 56,4 millions de dollars, compte tenu de recettes escomptées de 57,5 millions de dollars, afin de réduire au minimum le risque que le volume des activités soit inférieur à l'objectif fixé. Le budget de l'appui aux programmes reflète les principaux changements suivants :

a) La reconnaissance du fait que les représentants de l'ONUDC dans les bureaux extérieurs consacrent 60 % de leur temps à des fonctions internes (programme central, mobilisation de ressources, élaboration de programmes et campagnes d'information) qui devraient être financées par les fonds d'appui aux programmes. De fait, selon la stratégie de l'ONUDC, les représentants des bureaux extérieurs jouent un rôle essentiel dans l'exécution des fonctions internes et consacrent du temps à des activités qui contribuent à la mise en œuvre de la réforme portée par le Secrétaire général. Ainsi, les services que l'ONUDC fournit aux États Membres sur le terrain s'inscrivent dans une approche globale à l'échelle du système et donnent lieu à une coopération accrue avec la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, et les mandats de l'ONUDC sont bien pris en compte dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Par ailleurs, il est proposé que les postes de représentant de l'ONUDC au Bureau

régional de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, au Bureau régional de l'Afrique de l'Est et au Bureau régional de l'Amérique centrale et des Caraïbes soient reclassés de P-5 à D-1. Ces trois bureaux régionaux sont particulièrement touchés par les changements qui résultent de la mise en œuvre de la réforme de l'ONU. En effet, leurs représentants doivent assumer des responsabilités accrues dans leurs régions respectives et coopérer activement avec les autorités nationales et d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du système des coordonnateurs régionaux. De plus, ces sites ont encore gagné en importance depuis que des centres régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement y ont été créés. Il résulterait de cette mesure une hausse de 3,8 millions de dollars du montant alloué à l'appui aux bureaux extérieurs, qui serait ainsi porté à 5,7 millions de dollars au total. La part des salaires dans le budget de l'exercice biennal précédent était de 20 % ;

b) La régularisation du poste de directeur adjoint de la Division des opérations (D-1), qui avait été créé à titre provisoire en 2018. La fonction consiste à gérer, diriger, coordonner et superviser l'ensemble des opérations menées par la Division au siège et sur le terrain, en particulier dans le cadre de la réforme de l'ONU, et à assurer la liaison avec les bureaux extérieurs. La régularisation du poste de D-1 serait en partie compensée par la suppression du poste de chef de la Section de l'appui à la gestion des bureaux extérieurs (P-5) et se traduirait par une augmentation du budget de moins de 0,1 million de dollars ;

c) Le renforcement de la supervision thématique, de la coordination et de l'élaboration des programmes dans les domaines de la traite des êtres humains, du trafic illicite de migrants et de la lutte contre la corruption et contre le terrorisme, qui nécessite la mise à disposition des fonds nécessaires au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire à la Division des traités et se traduit par une augmentation de 0,4 million de dollars ;

d) Le renforcement des services d'appui aux programmes sectoriels, qui nécessite la création d'un poste (P-3) et la mise à disposition des fonds nécessaires au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, et se traduit par une augmentation de 0,7 million de dollars. Ce poste fournira une contribution de fond et des services de soutien aux fins du développement et de la gestion du portefeuille des opérations conjointes Union européenne-ONUDC. Le personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire aidera les États Membres à lutter contre les flux financiers illicites et mettra ses compétences spécialisées au service d'initiatives visant à lutter contre les nouvelles formes de criminalité et les nouvelles menaces pour la sécurité ;

e) Le financement de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) du Service de la recherche et de l'analyse des tendances dont on considère qu'ils apportent un appui indirect, ce qui se traduit par une augmentation de 0,2 million de dollars ;

f) Le budget prévoit aussi une réserve de 1 million de dollars¹ destinée à couvrir les frais imprévus liés aux programmes dans toutes les opérations de l'ONUDC ;

g) L'ajustement des paramètres d'évaluation des coûts (1,5 million de dollars).

47. L'augmentation des coûts est en partie compensée par :

a) La suppression des moyens supplémentaires ponctuels (1,8 million de dollars) autorisés en 2019. Ces moyens supplémentaires seront mobilisés indépendamment des fonds destinés à des fins spéciales en 2020-2021. Ils permettront à l'Office de renforcer sa présence sur le terrain et dans les domaines d'activité

¹ Ce montant est destiné à financer toutes les activités et opérations de l'ONUDC, au siège comme dans les bureaux extérieurs. Il est inscrit au titre du sous-programme 8 à des fins de présentation.

prioritaires et de prendre toute sa part à la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

b) Les économies que la Division de la gestion envisage de faire grâce à Umoja (0,3 million de dollars) et à la technologie de l'information (0,2 million de dollars) ;

c) Le financement des ressources du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et de la Section de la justice qui se fait désormais au moyen de fonds destinés à des fins générales et de fonds destinés à des fins spéciales (0,9 million de dollars).

48. Les tableaux 4 et 5 indiquent la répartition des ressources nécessaires par source de financement et composante du budget. Les détails des variations budgétaires figurent aux sections relatives au programme du présent document.

B. Soldes des fonds

49. Le tableau 3 récapitule les estimations des soldes, des recettes et des dépenses des fonds pour l'exercice biennal 2020-2021.

Tableau 3

Récapitulatif des estimations des soldes, des recettes et des dépenses des fonds pour l'exercice biennal 2020-2021

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Budget initial 2020-2021</i>	<i>Fonds destinés à des fins générales</i>	<i>Fonds destinés à des fins spéciales^a</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>
A. Financement			
Soldes des fonds en début d'exercice	7,7	635,6	16,6
B. Recettes			
Recettes	8,8	571,4	57,5
C. Dépenses			
Dépenses	8,4	697,9	56,4
Excédent (déficit) (B-C)	0,4	(126,5)	1,1
Soldes des fonds en fin d'exercice	8,2	509,1	17,7

^a S'agissant des fonds destinés à des fins spéciales, le montant total des recettes (629,0 millions de dollars) est ajusté compte tenu des montants prélevés par l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes (57,8 millions de dollars), déduction faite des montants versés au même titre aux partenaires d'exécution (0,3 million de dollars).

50. Les soldes des fonds destinés à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes (non soumis à restriction) s'établissent respectivement à 7,7 millions de dollars et 16,6 millions de dollars au début de l'exercice biennal 2020-2021. Alors que les montants bruts des soldes de ces fonds s'élèvent respectivement à 11,7 millions de dollars et 32,6 millions de dollars, on en a déduit le montant cumulé non provisionné des prestations payables au personnel après la cessation de service, soit respectivement 4,0 millions de dollars et 16,0 millions de dollars, déterminés suivant les principes des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

51. Les politiques financières de l'ONU exigent qu'il soit constitué, pour les fonds destinés à des fins générales et les fonds destinés à des fins spéciales, une réserve s'élevant à 15 % des dépenses annuelles prévues et, pour les fonds d'appui aux programmes, une réserve représentant 20 % des dépenses annuelles. Le niveau moyen d'exécution prévu pour l'exercice biennal étant de 381,4 millions de dollars par an et le solde prévu des fonds non préaffectés (fonds destinés à des fins générales et fonds

d'appui aux programmes) étant de 26,0 millions de dollars, l'ONUDC ne respecte pas pleinement les règles, qui voudraient que ce montant soit de 58,6 millions de dollars. Aussi les réserves de l'Office sont-elles surveillées de près. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est récapitulée à l'annexe III.

C. Mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts

52. Face à la diminution persistante des recettes au titre des fonds destinés à des fins générales et à la pression constante qui s'exerce sur le budget ordinaire et sur les dépenses d'appui aux programmes, l'ONUDC a commencé, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, à lier ses activités d'assistance technique à un système de recouvrement intégral des coûts directs. Cette mesure a été imposée par la nécessité de se mettre en conformité avec le Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU (comme le Contrôleur de l'ONU l'avait à nouveau demandé en juin 2012), et elle a été prise comme suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait prié le système des Nations Unies de poursuivre la normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classifications des coûts utilisés concernant les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral dans le cas de l'administration de toutes les contributions autres que les contributions au titre des ressources de base, des ressources supplémentaires ou des ressources extrabudgétaires, y compris dans les programmes communs.

53. Le calcul de l'ensemble des coûts directs vise à assurer un financement pérenne et prévisible de l'exécution des programmes par les moyens suivants : a) une classification cohérente des coûts directs et indirects ; b) une évaluation fiable de l'ensemble des coûts liés aux programmes de l'ONUDC et des coûts directs d'exécution des projets ; c) l'alignement de l'ONUDC sur les autres entités du Secrétariat en ce qui concerne l'utilisation des ressources destinées à l'appui aux programmes ; d) l'utilisation systématique de toutes les sources de financement aux fins prévues ; et e) l'élimination des financements croisés.

54. Comme en 2018-2019, l'ONUDC continuera, pendant l'exercice biennal 2020-2021, d'appliquer la gestion des risques, d'évaluer la structure des coûts et des bureaux extérieurs par rapport aux besoins du programme et d'établir de manière transparente le coût des activités de programme à l'aide de la fonctionnalité améliorée d'Umoja et en mettant pleinement à contribution les tableaux de bord d'alerte rapide.

55. Dans le projet de budget pour 2020-2021, l'ONUDC répond aux demandes des États Membres et adapte son modèle de financement compte tenu du fait que 60 % du temps de travail des représentants de l'ONUDC dans les bureaux extérieurs est consacré à des activités d'appui indirect. Dans le même temps, l'Office continuera de débloquer des fonds destinés à des fins générales, à hauteur de 2,1 millions de dollars, pour financer les activités de programme des bureaux extérieurs qui rencontrent actuellement des difficultés.

V. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat

A. Réforme du système des Nations Unies pour le développement

56. Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de piloter les efforts faits par les entités du système des Nations Unies pour le développement pour être mieux placées pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, essentiellement dans le cadre d'un système redynamisé de coordonnateurs résidents, d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement revitalisé et d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. En 2020-2021, les réformes devraient toutes passer à la

phase d'exécution. Les nouveaux coordonnateurs résidents indépendants veilleront à ce que les programmes des organismes des Nations Unies cadrent avec les besoins et priorités des pays en matière de développement, et rendront compte au Secrétaire général et aux autorités des pays hôtes de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

57. Afin de pouvoir participer pleinement à la réforme pendant la période de transition 2018-2019, l'ONUDC a mis en place des moyens supplémentaires ponctuels destinés à renforcer sa présence sur le terrain et ses capacités de négociation, d'établissement de partenariats et d'élaboration de programmes dans les régions et les domaines d'activité prioritaires. Ces moyens ont permis de compléter l'action menée sans relâche par son réseau de bureaux extérieurs pour coopérer pleinement avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. L'objectif était de définir des moyens pérennes et viables d'intégrer pleinement et d'harmoniser les activités de l'ONUDC et celles des équipes de pays des Nations Unies et des mécanismes régionaux concernés.

58. Lors de l'examen du rapport sur l'exécution du budget consolidé 2018-2019 de l'ONUDC (E/CN.7/2018/14-E/CN.15/2018/16), les commissions ont approuvé le prélèvement d'un montant de 1,8 million de dollars sur le fonds d'appui aux programmes aux fins de la mise en œuvre de moyens supplémentaires. Cette somme a permis à l'ONUDC d'affecter à titre provisoire du personnel dans des sites prioritaires, notamment le siège de New York, l'Équateur, Haïti, l'Indonésie, l'Iraq et le Mozambique, pour coopérer plus activement avec les autorités nationales et ses homologues sur les possibilités de partenariats et de programmes dans les domaines prioritaires.

59. La mobilisation de moyens supplémentaires en 2018-2019 a montré qu'il était indispensable pour l'ONUDC de continuer à pouvoir définir des sites stratégiques prioritaires et allouer des ressources au déploiement de personnel ou à des activités de base contribuant à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. L'ONUDC renforcera l'appui qu'il apporte au réseau de bureaux extérieurs pour que ses compétences techniques et ses services consultatifs soient utiles aux nouveaux coordonnateurs résidents. Cela permettra une mise en œuvre uniforme et cohérente du Programme 2030 au niveau des pays et sera bien conforme aux engagements pris au titre du pacte de financement de mener davantage d'activités conjointes dans les pays dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À compter de 2020-2021, les activités initialement menées à l'aide des moyens supplémentaires feront l'objet d'une mobilisation de ressources séparée, au titre des fonds destinés à des fins spéciales.

60. Par ailleurs, au titre du pacte de financement, les entités des Nations Unies sont invitées à présenter leurs besoins de financement de manière claire et cohérente dans leurs plans stratégiques, dans le cadre d'un dialogue structuré sur le financement avec leurs organes directeurs, au cours duquel elles étudieront les moyens de mieux allouer les ressources de base non préaffectées en fonction des rôles définis par l'ONUDC comme essentiels à l'exécution de son mandat consistant à aider les États Membres à rendre le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme.

61. À cette fin, l'ONUDC aura besoin d'un financement plus souple, proportionnel à son portefeuille complet d'activités, afin de pouvoir participer effectivement à tous les stades de l'analyse stratégique et de l'établissement des priorités en vue de l'élaboration des cadres de coopération, en particulier au cours des bilans communs de pays.

B. Réforme du mode de gestion de l'Organisation des Nations Unies

62. L'ONUDC appuie sans réserve la réforme du mode de gestion approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 B sur un nouveau modèle de gestion

pour l'ONU, et dans sa résolution [72/303](#) sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'ONU.

63. En vue de rendre l'Organisation plus alerte, efficace, souple et efficiente, le Secrétaire général a délégué les pouvoirs de gestion des ressources humaines, financières et physiques à ses chefs de bureau. De même, à l'ONUDC, les pouvoirs de prise de décisions opérationnelles ont été entièrement délégués aux directeurs de programme, notamment la certification, la gestion et l'atténuation des risques ainsi que les mécanismes connexes de communication de l'information. L'ONUDC coopère aussi étroitement avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel pour évaluer le dispositif de délégation des pouvoirs en matière d'achats.

64. Par ailleurs, en 2019, le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées, des fonds et des programmes ont signé une déclaration de reconnaissance mutuelle par laquelle ils acceptaient l'interopérabilité des politiques et des pratiques sur les questions administratives dans le cadre de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement au niveau des pays.

65. L'ONUDC a pris note de la décision de l'Assemblée générale de reporter à sa soixante-quatorzième session la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée. Ce dispositif porte, indépendamment de la situation géographique, sur les fonctions d'administration des droits à prestations, des états de paie, des comptes créditeurs, des voyages et des rapprochements bancaires. L'ONUDC est disposé à contribuer à l'initiative dès que celle-ci sera opérationnelle.

66. En ce qui concerne la réforme du budget, le budget ordinaire de l'ONU sera présenté annuellement pendant une période d'essai de trois ans, de 2020 à 2022. Le nouveau projet de cadre stratégique prend directement en compte les objectifs de développement durable et la Charte des Nations Unies. Le projet de cadre stratégique pour 2020 a déjà été présenté aux États Membres [voir A/74/6 (Sect. 16)]. Le projet de cadre stratégique pour 2021 sera présenté aux États Membres en décembre 2019 pour qu'ils l'examinent. Les budgets-programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, y compris le budget consolidé de l'ONUDC, continuent d'être présentés tous les deux ans.

C. Umoja

67. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le système Umoja a été stabilisé et amélioré de manière à faciliter la tâche des utilisateurs à Vienne et dans les bureaux extérieurs. L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) et l'ONUDC ont joué un rôle moteur dans l'opération de recensement des besoins à l'échelle du Secrétariat et la prise en compte de ces besoins dans le module Umoja-Extension 2, qui sera bientôt mis en service. Ce module porte sur la planification stratégique, la gestion des projets et programmes, l'établissement du budget, la gestion des partenaires d'exécution et la mobilisation de fonds. L'ONUV et l'ONUDC ont également participé activement à la mise à l'essai de la nouvelle solution de gestion des conférences.

68. En 2020-2021, les efforts se concentreront sur l'amélioration des compétences techniques de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale, le but étant de faciliter la mise en service du module Umoja-Extension 2, qui a débuté en 2019. L'ONUDC élabore des plans d'action concernant les principales activités liées au déploiement du module : assistance rapprochée, gestion du changement, communications, formation, transitions et traitement des données. Il s'agit également de prendre des mesures pour repositionner les cadres, procédures et tâches de l'ONUDC qui se trouvent modifiés par la mise en service du module.

69. À cette fin, l'ONUV et l'ONUDC ont déjà créé un forum permanent de spécialistes des processus issus de toutes les divisions, lequel travaille en liaison avec le Siège sur les questions liées à la fonctionnalité, à l'intégration et au déploiement

d'Umoja-Extension 2. En outre, pour compléter cette solution globale, un dispositif amélioré d'appui aux clients est en cours de déploiement. Des tableaux de bord complémentaires adaptés à l'ONUDC et destinés à aider encore mieux les directeurs de projet ou de programme et à automatiser les opérations de regroupement de données sont également en cours d'élaboration.

70. Les mesures susmentionnées visent à améliorer la souplesse et l'efficacité de l'Office en 2020-2021 par l'exploitation des avantages d'un progiciel de gestion intégrée tant dans la gestion de programmes que dans les tâches administratives.

D. Normes comptables internationales pour le secteur public

71. Les états financiers de l'ONUDC pour 2018 ont donné lieu à une opinion sans réserve, qui atteste de l'action menée sans relâche par l'Office en faveur de la transparence des données financières, de leur exactitude et du respect des calendriers et de la réglementation.

72. En réponse aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes concernant la nécessité d'intégrer pleinement dans le déroulement des activités et le mode d'exécution des programmes de l'Office la discipline qu'imposent les normes IPSAS, l'ONUDC a entrepris, en 2018-2019, des activités d'amélioration : formations, refonte des modes de fonctionnement et élaboration de rapports. Il a également accompagné ses états financiers d'une déclaration relative au contrôle interne conforme aux normes IPSAS, dans laquelle figurent des informations précises sur la responsabilité des superviseurs et des fonctionnaires.

73. À l'avenir, conformément aux objectifs du Secrétariat, l'ONUDC continuera à œuvrer activement en faveur de la viabilité réglementaire en adoptant la pratique de la clôture trimestrielle des comptes et en élaborant les états financiers conformément aux normes IPSAS.

E. Gestion des risques

74. Inauguré en août 2014 par l'ONUSV et l'ONUDC, le dispositif de gestion des risques institutionnels a fini d'être mis en place, y compris dans le réseau des bureaux extérieurs. L'ONUDC concentre déjà son action sur deux domaines présentant des risques : celui de la réforme institutionnelle et d'Umoja et celui des contributions financières et du financement extrabudgétaire. En outre, après la mise en service du Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'ONU, l'Office a procédé à une évaluation des risques de fraude et de corruption, qu'il intégrera à l'inventaire des risques institutionnels avec le plan d'intervention correspondant en 2019. Pour 2020-2021, l'ONUDC prévoit d'inaugurer un dispositif d'examen et d'actualisation constants de ses inventaires des risques institutionnels et plans d'intervention correspondants. L'établissement de ce dispositif est coordonné par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui dirige les opérations à l'échelle du Secrétariat de l'ONU.

F. Gestion axée sur les résultats

75. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ONUDC continue de favoriser une culture de la gestion axée sur les résultats, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [71/243](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En 2018-2019, il a soumis sa méthode de gestion axée sur les résultats à un examen collégial, dont les conclusions et recommandations seront présentées à l'automne 2019.

76. Comme la gestion axée sur les résultats, le Programme 2030 est pris en compte dans tous les programmes mondiaux, régionaux et nationaux de l'ONUDC. Une série

de mesures de renforcement des capacités, dont la publication de guides pratiques et la formation du personnel de l'ONUDC, contribue à cette entreprise. La prise en compte des objectifs de développement durable dans les programmes de l'ONUDC vise à favoriser l'alignement stratégique, le respect du principe de responsabilité et la culture du résultat, et permet un suivi et une communication des résultats à l'échelle du système des Nations Unies, dans l'esprit de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

77. L'ONUDC continue de publier son rapport annuel sur les résultats des programmes, dans lequel il met en évidence les liens entre ces résultats et les objectifs de développement durable ainsi que leur adéquation avec les nouveaux programmes et rapports sur l'exécution des programmes que le Secrétariat établit annuellement.

VI. Évaluation finale

78. Pour l'exercice 2020-2021, les prévisions relatives à l'exécution des programmes de l'ONUDC sont de 697,9 millions de dollars, chiffre en hausse de 7,6 % par rapport au budget révisé de 2018-2019 (648,9 millions de dollars) et de 13,2 % par rapport aux prévisions finales (616,7 millions de dollars). Le montant des fonds d'appui aux programmes a été porté à 56,4 millions de dollars, soit une augmentation de 8,7 % par rapport au budget révisé de 2018-2019 (52,0 millions de dollars), un plus grand nombre de fonctions des bureaux extérieurs et de fonctions d'appui principal étant considérées comme des fonctions à caractère général. Le montant des fonds destinés à des fins générales a été réduit à 8,4 millions de dollars, à partir de l'hypothèse selon laquelle les recettes attendues, d'un montant de 8,8 millions de dollars, seront effectivement perçues.

79. Le budget consolidé pour 2020-2021 a été établi selon les principes d'équilibre budgétaire par source de financement et en conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. Lors de son exécution, les ressources devront être gérées avec prudence, afin de veiller à maintenir des réserves.

80. Dans le cadre du projet de budget pour 2020-2021, l'ONUDC a donné suite aux demandes des États Membres et adapté son modèle de financement en considérant davantage de fonctions comme étant à caractère général ; il est en particulier prévu de financer 60 % du temps de travail des représentants de l'Office dans les bureaux extérieurs par les fonds d'appui aux programmes. Dans le budget, il est également tenu compte des bureaux extérieurs connaissant des problèmes de viabilité à court terme et qui pourraient avoir besoin d'un appui ponctuel.

81. En s'appuyant sur la fonctionnalité améliorée d'Umoja et en tirant pleinement parti des tableaux de bord d'alerte rapide, l'ONUDC continuera d'appliquer la gestion des risques, de contrôler la structure des coûts et des bureaux extérieurs par rapport aux besoins des programmes et d'établir de manière transparente le coût des activités de programme.

82. Enfin, l'ONUDC contribue pleinement aux efforts de réforme de l'ONU (réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion) et aux initiatives d'amélioration, comme les normes IPSAS, la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques et Umoja. En ce qui concerne plus particulièrement Umoja, l'Office appuie la mise en service d'Umoja-Extension 2, qui devrait l'aider à planifier et à suivre les activités menées et les résultats obtenus et à en rendre compte.

Tableau 4
Répartition des ressources par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Fonds destinés à des fins générales		Fonds destinés à des fins spéciales		Fonds d'appui aux programmes		Budget ordinaire		Total	
	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	1 609,0	1 993,0	1 609,0	1 993,0
B. Direction exécutive et administration	403,6	404,5	2 121,8	3 398,2	3 973,8	4 052,6	1 595,4	1 609,0	8 094,6	9 464,3
C. Programme de travail										
1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée	474,4	482,3	220 480,2	238 201,9	1 686,2	1 970,3	5 749,6	5 755,4	228 390,4	246 409,9
2 Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	–	201 705,2	220 499,4	327,6	321,4	1 457,7	1 474,8	203 490,5	222 295,6
3 Lutte contre la corruption	–	–	43 510,6	38 022,2	411,7	576,6	4 796,9	5 180,6	48 719,2	43 779,4
4 Prévention du terrorisme	–	–	27 175,2	28 614,1	237,9	202,5	2 589,7	2 642,6	30 002,7	31 459,2
5 Justice	490,6	374,1	78 163,2	83 160,3	533,9	–	2 526,2	2 550,2	81 713,9	86 084,7
6 Étude, analyse des tendances et criminalistique ^a	3 295,4	3 540,8	53 289,1	54 620,8	1 345,3	1 505,5	5 690,6	5 808,0	63 620,4	65 475,1
7 Appui en matière de politiques	1 450,9	1 500,0	4 949,0	5 592,5	5 197,9	5 697,6	1 982,8	2 001,4	13 580,6	14 791,4
8 Coopération technique et appui opérationnel	2 898,8	2 121,5	7 100,6	7 621,0	11 059,7	13 607,9	2 864,6	3 109,0	23 923,6	26 459,4
9 Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	3 375,7	11 172,3	–	–	10 459,7	10 151,2	13 835,4	21 323,5
Total partiel C	8 610,1	8 018,7	639 748,7	687 504,5	20 800,1	23 881,8	38 117,8	38 673,2	707 276,7	758 078,2
D. Appui aux programmes	–	–	6 984,2	6 984,2	27 178,1	28 512,0	1 163,5	1 040,6	35 325,8	36 536,8
Total	9 013,7	8 423,2	648 854,7	697 886,9	51 952,0	56 446,4	42 485,7	43 315,8	752 306,1	806 072,3

^a Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (21,6 millions de dollars pour 2018-2019 (budget révisé) et 19,7 millions de dollars pour 2020-2021).

Tableau 5
Postes nécessaires par composante

Composante	Fonds destinés à des fins générales		Fonds destinés à des fins spéciales ^a		Fonds d'appui aux programmes		Budget ordinaire		Total	
	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021	2018-2019 (budget révisé)	2020-2021
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	1	1	2	5	11	11	4	4	18	21
C. Programme de travail										
1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée	1	1	98	116	5	5	18	18	122	140
2 Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	–	32	26	1	1	4	4	37	31
3 Lutte contre la corruption	–	–	38	38	1	1	18	18	57	57
4 Prévention du terrorisme	–	–	27	21	–	–	8	8	35	29
5 Justice	3	1	41	32	–	–	8	8	52	41
6 Étude, analyse des tendances et criminalistique	14	12	56	49	2	4	18	17	90	82
7 Appui en matière de politiques	3	3	7	10	15	16	6	6	31	35
8 Coopération technique et appui opérationnel	–	–	40	37	19	18	4	4	63	59
9 Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	6	9	–	–	37	37	43	46
Total partiel C	21	17	345	338	43	45	121	120	530	520
D. Appui aux programmes	–	–	26	24	76	76	–	–	102	100
Total	22	18	373	367	130	132	125	124	650	641

^a Les postes pour 2020-2021 incluent les postes gérés par l'ONUDC qui étaient financés par les fonds destinés à des fins spéciales en juin 2019. On comptait à cette date, outre les postes financés par ces fonds qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 548 postes locaux dans les bureaux extérieurs (63 administrateurs recrutés sur le plan national, 99 agents des services généraux (locaux) et 1 386 contrats de louage de services) gérés par le PNUD pour le compte de l'ONUDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire, et leur niveau change fréquemment.

VII. Orientations générales

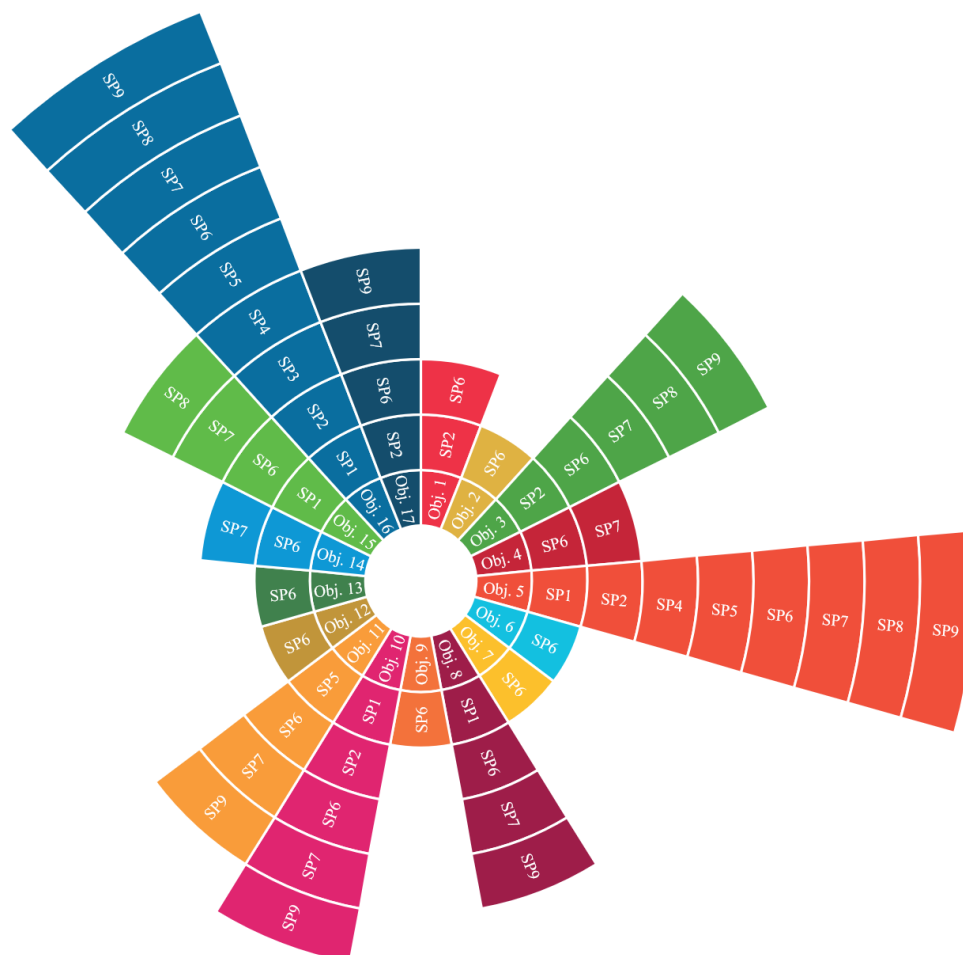
A. Mandat et considérations générales

83. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a pour mission d'aider les États Membres dans leur combat contre la drogue, le crime et le terrorisme, afin de promouvoir la sécurité et la justice pour tous. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les conventions des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale, dont les résolutions [45/179](#), [46/152](#) et [46/185 C](#). Les domaines d'action thématiques de l'Office sont notamment : la criminalité transnationale organisée et le trafic ; la prévention et le traitement de la toxicomanie, le développement alternatif et la corruption ; la réforme de la justice pénale et la prévention du terrorisme ; et la recherche et l'analyse des tendances et l'appui à l'élaboration des politiques. Les activités de l'Office trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. En 2018, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme ont continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans le monde entier. La cybercriminalité, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et la criminalité environnementale sont de plus en plus liés à la fragilité de l'État et compromettent la primauté du droit. La culture, la fabrication, le trafic et la consommation de drogues illicites continuent de mettre en péril la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes, ont des conséquences mortelles et détruisent la cohésion sociale et le capital. L'appui de l'Office visant à surmonter ces obstacles et à renforcer l'aptitude des gouvernements à formuler et à appliquer des politiques de développement durable continuera également d'être dispensé dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

B. Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

84. L'ONUDC se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article premier de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ; développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ; et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes définies dans ledit Article. Les buts fixés à l'Article premier se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure VII illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure VII
**Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme
et justice pénale : lien entre les sous-programmes et les objectifs de
développement durable**



85. Les objectifs des sous-programmes sont également liés à la Déclaration de Doha de 2015 sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, et au document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ». De plus, les sous-programmes contribuent à l'application de plusieurs grands textes, notamment, sans toutefois s'y limiter, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, de la Déclaration d'Istanbul sur les pays les moins avancés, de la Déclaration de Maurice et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, du Nouveau Programme pour les villes, de l'Accord de Paris, des Orientations de Samoa, et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, ainsi que de diverses résolutions de l'Assemblée générale traitant de la paix et de la sécurité.

C. Contexte actuel

86. En 2018, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ont continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance. Selon les estimations, la cybercriminalité génère des recettes d'un montant de 1 500 milliards de dollars par an. À l'instar de la plupart des crimes, elle cible les plus vulnérables : l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne visant des enfants prolifèrent et les femmes et les filles sont les plus touchées. D'après l'étude mondiale sur le trafic illicite de migrants (*Global Study on Smuggling of Migrants*), première étude du genre, les bénéfices enregistrés par les réseaux de trafic illicite de migrants opérant à l'échelle mondiale représenteraient entre 5,5 milliards et 7,0 milliards de dollars au moins et le nombre de victimes de la traite interne est supérieur à celui des victimes faisant l'objet d'un trafic international. Le nombre d'homicides et de violences liées à la criminalité organisée est aussi demeuré élevé dans beaucoup de régions du monde, les armes à feu restant l'arme la plus couramment utilisée pour commettre des homicides volontaires. La corruption continue de nuire à l'état de droit, à la sécurité et à la gouvernance, empêchant de nombreuses personnes dans le monde d'accéder à des services et de tirer parti des possibilités qui leur sont offertes. La menace du terrorisme reste très présente et est exacerbée par l'apparition de nouveaux problèmes, tels que les combattants terroristes étrangers qui quittent une zone de conflit armé pour revenir dans leur pays d'origine ou un pays tiers ou s'y réinstaller et les liens de plus en plus étroits tissés entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

87. Le fléau mondial de la drogue a continué de poser des problèmes dans les domaines de la santé et de la sécurité. D'après le *Rapport mondial sur les drogues 2018*, plus de 31 millions de personnes souffrent de troubles liés à la consommation de drogues, parmi lesquelles les opioïdes sont restés les substances les plus nocives. La culture, la transformation, le trafic et la consommation de drogues illicites mettent en péril la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes et de leur famille, ont des conséquences mortelles et détruisent la cohésion sociale et le capital.

D. Stratégie pour 2020 et 2021 et facteurs externes

88. L'ONUDC a élargi et renforcé son approche-programme intégrée, grâce à laquelle il compte améliorer l'appui qu'il fournit aux États Membres dans leur combat contre la drogue et le crime. Compte tenu des principes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, de la nouvelle génération d'équipes de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lancé en 2019, les programmes intégrés de l'Office visent les objectifs suivants : a) fournir aux États Membres un appui sur le terrain pour les aider à répondre aux besoins des partenaires nationaux et régionaux, en tirant pleinement parti des connaissances thématiques spécialisées inhérentes aux programmes mondiaux de l'Office ; b) favoriser l'intégration intersectorielle de tous les éléments relatifs à la drogue, au crime et au terrorisme et mieux contribuer à l'action des États Membres visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; c) renforcer les synergies et les programmes conjoints associant d'autres organismes des Nations Unies et différents pays et régions.

89. Sa pleine participation à la réforme du système de développement des Nations Unies et l'adaptation de sa présence sur le terrain aux principes de cette réforme, à savoir disposer dans les pays d'une solide capacité d'intervention et de prestation de services, sont essentielles au développement de l'ONUDC. Dans cette optique, l'Office doit être en mesure notamment de fournir une expertise et des conseils techniques dans ses domaines de compétence aux équipes de pays des Nations Unies et à ses interlocuteurs locaux, afin de mettre au point des cadres d'aide au développement durable qui soient de qualité et axés sur les besoins tout comme les programmes de coopération technique correspondants, et également de favoriser

l'augmentation du nombre de programmes conjoints des organismes des Nations Unies.

90. L'ONUDC est déterminé à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, dans lequel il est fait état des conséquences pour le développement durable des menaces que représentent la violence, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption. Les efforts de lutte contre la corruption constituent un élément crucial de l'action collective menée par la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité, les droits de la personne et le développement durable. En outre, le manque d'accès des toxicomanes à la justice, à des services de prévention de la toxicomanie et de traitement des troubles liés à la pharmacodépendance, à des services de santé et à des services sociaux est contraire à la notion même de bien-être durable pour toutes et tous. Il faut améliorer la coordination et la coopération entre les organismes nationaux ainsi qu'entre les entités des Nations Unies pour renforcer les liens entre l'état de droit, la sécurité et le développement durable. L'Office est conscient que l'évaluation est un excellent moyen d'apprendre, de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'améliorer les effets de l'action menée : il aidera donc encore plus les États Membres à étoffer leurs capacités d'évaluation et à faire fond sur les structures et les mécanismes mondiaux mis en place pour rendre compte de la réalisation des objectifs de développement durable.

91. L'ONUDC, tout en aidant les États Membres à atteindre des objectifs particuliers, est conscient du caractère universel et unifié du Programme 2030 et s'emploie activement à mener des initiatives qui portent sur l'ensemble des objectifs et des cibles, dans le cadre de l'appui qu'il fournit. Il a à cœur de mieux prendre en compte les questions de genre dans l'appui normatif et technique qu'il fournit aux États Membres et, partant, de faire en sorte que sa contribution à la réalisation de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) soit associée à tous les domaines relevant de son mandat. Il est le dépositaire de 15 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et l'un des coordonnateurs de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, plateforme de coordination destinée aux États Membres, au secteur privé, à la société civile et aux organismes internationaux.

92. L'ONUDC prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'emploie ainsi à mettre en œuvre de manière cohérente et coordonnée les engagements mondiaux pris en faveur de l'égalité des sexes conformément à la Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies, que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a approuvée en 2006 et continue de veiller à la prise en compte active et visible des questions de genre dans toutes ses pratiques, politiques et programmes. Sa Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) assure la cohérence et la continuité du soutien qu'il apporte aux États Membres dans la réalisation du Programme 2030 et, en particulier, de l'objectif 5. L'Équipe chargée des questions de genre du Bureau du Directeur général/Directeur exécutif a pour mission de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie, de manière à ce que les questions d'égalité des sexes soient systématiquement intégrées dans les procédures d'approbation des programmes ; les directeurs de programme prennent en compte l'égalité des sexes dans les activités opérationnelles de chaque sous-programme, selon qu'il conviendra, et les coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes soient consultés lors de l'élaboration des programmes ; l'Office effectue des analyses par sexe dans tous ses domaines d'activité ; le personnel bénéficie d'une aide au renforcement des capacités et d'outils de transversalisation des questions de genre ; le réseau de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes de l'Office mette systématiquement en commun les enseignements et les bonnes pratiques ; et que l'Office se tienne au fait des innovations dans le domaine de l'égalité des sexes grâce au réseau de référents de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) déployé à l'échelle du système et à la coopération interinstitutions. Du fait de l'attention accrue portée aux questions d'égalité des sexes, l'Office s'emploie à renforcer l'intégration de ces questions dans les travaux menés dans plusieurs de ses domaines d'activité. Ainsi, le résultat escompté pour 2020 au titre du sous-programme 5 (Justice) illustre la façon dont se concrétise la priorité donnée aux questions d'égalité des sexes, qui ont été par ailleurs étudiées en 2018 en corrélation avec la corruption. Les questions d'égalité des sexes dans la magistrature et leurs incidences sur les travaux des juges ont également été examinées dans le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

93. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :

a) L'ONUDC a toujours accès à des ressources extrabudgétaires, y compris à des contributions qui sont moins strictement affectées à des fins spéciales, qui lui permettent de faire face à l'évolution de la nature et de la portée des réseaux de criminalité transnationale organisée ;

b) Les États Membres prennent la mesure des problèmes liés à la sécurité, à la justice et à l'état de droit et leur font une place dans les stratégies nationales intégrées visant à mettre en œuvre le Programme 2030 ;

c) Les institutions financières internationales soulignent l'importance de la lutte contre la drogue, le crime et les flux financiers illicites dans les conseils techniques qu'elles donnent aux États Membres, ce qui prépare ces derniers à bénéficier de l'expertise technique plus poussée de l'ONUDC aux fins du renforcement de leurs systèmes de gouvernance budgétaire et de la prévention du passage de l'économie licite vers l'économie illicite et du blanchiment du produit du crime ;

d) Les États Membres partagent des données en temps réel et d'autres données opérationnelles avec leurs interlocuteurs des autres pays pour monter des interventions efficaces fondées sur le renseignement visant à démanteler les réseaux criminels organisés.

94. S'agissant de la coopération avec d'autres entités, compte tenu de ses mandats spécifiques et de son expérience en matière de mobilisation de la coopération transnationale, l'ONUDC collabore avec d'autres parties prenantes, les États Membres et les organismes apparentés à l'ONU à l'échelle nationale, régionale et internationale pour aider les États Membres à mieux comprendre la nature des menaces auxquelles ils sont confrontés et pour concevoir des politiques et programmes cohérents visant à lutter contre ces menaces dans le cadre des cibles de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) qui relèvent de ses mandats. Il continuera de participer activement aux travaux de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, plateforme de coordination qui permet à tous les États Membres, au secteur privé, à la société civile et aux entités internationales d'œuvrer ensemble à la promotion de l'objectif 16. Il participe également à l'initiative des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, un groupe d'États Membres, d'organisations internationales, de partenaires internationaux et d'autres acteurs qui se sont réunis pour débattre du « Forum 16+ » sur l'objectif 16 et des cibles du Programme 2030 relatifs à la paix, à la justice et à l'inclusion. En outre, pour améliorer les stratégies communes et renforcer les synergies dans divers domaines d'activité relatifs au Programme 2030, l'Office a conclu des accords avec un ensemble d'organisations internationales, notamment avec l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, la Communauté d'États indépendants, le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation des États

américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

95. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, l'ONUDC a mis en place des projets conjoints et des groupes de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, consacrés notamment à l'accès des enfants à la justice (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à la prévention de la toxicomanie, au traitement et à la réadaptation (Organisation mondiale de la Santé), à la gestion des frontières (Organisation mondiale des douanes), à la corruption (Programme des Nations Unies pour le développement), à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants (Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes), et à la prévention du terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat et organismes créés dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme). Étant donné que tous ces domaines et partenariats se rapportent au Programme 2030, l'Office et ses partenaires ont coordonné leurs travaux, faisant connaître plus largement les efforts qu'ils mènent pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en publiant divers rapports et en dialoguant régulièrement avec les États Membres, notamment dans le cadre des réunions des organes directeurs de l'Office, entre autres la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'Office continue de coparrainer activement le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et joue un rôle de chef de file dans le domaine de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH chez les toxicomanes et en milieu carcéral.

E. Activités d'évaluation

96. Les nombreuses évaluations achevées en 2018 ont orienté l'établissement des projets de plan-programme pour 2020 et 2021. Les évaluations thématiques et stratégiques centralisées, en particulier, ont débouché sur des conclusions utiles pour les travaux de l'ONUDC en rapport avec la recherche (sous-programme 6), la détection et la répression et le contrôle aux frontières en Asie centrale (sous-programme 1) et l'Initiative du Pacte de Paris (sous-programmes 1 et 8). Ont par ailleurs été menées plusieurs évaluations décentralisées relatives aux sous-programmes 1 à 6 et au sous-programme 8, dans les domaines suivants : lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest ; soutien aux systèmes de détection et de répression des infractions en matière de drogues, en vue de la collecte, de l'analyse et de l'échange de renseignements en matière criminelle en Asie centrale, et appui à la réforme de la Police kényane ; mesures de réduction de la demande de drogues en Amérique latine ; renforcement de l'aide à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la criminalistique et de l'aide au développement de la gouvernance ; appui aux mesures de prévention de la criminalité et de justice pénale au niveau mondial, ainsi qu'aux mesures de justice pénale fondées sur l'état de droit en vue de la lutte contre le terrorisme au Nigéria ; mise en œuvre de la Déclaration de Doha à l'échelle mondiale ; et promotion de moyens de subsistance viables et du développement durable au Myanmar, et de la lutte contre la corruption en Indonésie.

97. Il a été tenu compte des conclusions des évaluations susmentionnées au moment de l'établissement des projets de plan-programme pour 2020 et 2021. Conformément à l'esprit du processus de réforme en cours de l'ONU, l'ONUDC est conscient que l'évaluation est un excellent moyen d'apprendre, de promouvoir le principe de responsabilité et d'améliorer les résultats. Il renforcera encore la coopération et la coordination, y compris entre le siège et les bureaux extérieurs, pour l'ensemble des sous-programmes. Il s'attachera également, dans le cadre des sous-programmes, à développer la coopération et les partenariats à l'échelle nationale et régionale, en s'inspirant, par exemple, des structures et mécanismes déjà en place au niveau mondial pour la communication d'informations sur les objectifs de développement

durable. Il renforcera encore son action en faveur de l'égalité des sexes. Afin que les évaluations contribuent au mécanisme d'examen des objectifs de développement durable, des évaluations stratégiques seront entreprises en coordination avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et les organes exerçant des fonctions de contrôle. Cette démarche permettra de repérer les possibilités de procéder à des évaluations conjointes, notamment dans l'optique du principe de programmation commune par pays et de l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

98. Plusieurs évaluations sont prévues en 2020 et 2021, y compris des évaluations stratégiques et thématiques centralisées portant sur certains domaines couverts par les sous-programmes de l'ONUDC et sur des programmes régionaux et de pays mis en œuvre dans différentes zones géographiques, ainsi que des évaluations décentralisées concernant plusieurs régions et sous-programmes.

VIII. Organes directeurs

99. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission des stupéfiants est, avec ses cinq organes subsidiaires régionaux, le principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues. Le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été créé en 2009 et chargé de renforcer la gouvernance et d'améliorer l'efficacité de l'Office. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel indépendant chargé de promouvoir l'application, par les gouvernements, des dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour renforcer la capacité des États Membres à combattre la criminalité transnationale organisée et promouvoir et examiner l'application de la Convention et de ses Protocoles. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de cet instrument. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont lieu tous les cinq ans, sont l'occasion d'échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts en matière de prévention du crime et de justice pénale.

100. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, l'ONUDC assurera le service des principaux organes directeurs ainsi que celui du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Kyoto (Japon), en avril 2020.

101. La répartition des ressources prévues au titre des organes directeurs est indiquée au tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6
Ressources prévues : organes directeurs

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
Budget ordinaire					
Postes	—	—	—	—	—
Autres objets de dépense	1 609,0	1 609,0	1 993,0		

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
Total	1 609,0	1 609,0	1 993,0	–	–

102. Les ressources prévues, d'un montant de 1 993 000 dollars, financeront le service des organes directeurs, et elles seront imputées au budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour 2020 et 2021. L'augmentation de 384 000 dollars (23,9 %) par rapport au budget révisé pour 2018-2019 s'explique avant tout par des dépenses non renouvelables au titre de la tenue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2020, augmentation en partie compensée par la non-reconduction d'une provision ponctuelle prévue en 2019 au titre des préparatifs du Congrès.

103. Les dépenses destinées à des fins spéciales pour les projets ayant trait aux activités du secrétariat des organes directeurs et au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants apparaissent au sous-programme 9.

IX. Direction exécutive et administration

104. Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et de diriger toutes les activités de l'ONU concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime de façon à assurer leur cohérence dans le cadre du programme, ainsi que leur coordination et leur complémentarité à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. Il participe à ce titre aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquitte au nom du Secrétaire général des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organismes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré dans celui du Directeur général de l'Office et financé par le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C (Politique, direction et coordination d'ensemble).

105. Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales : a) d'aider le Directeur exécutif à diriger et à gérer l'ONUDC ; b) de faciliter la coopération interservices pour ce qui est de l'exécution des plans de travail et des questions administratives ; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner la participation de toutes les unités administratives aux activités de l'ONUDC ; et d) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.

106. Le Bureau du Directeur exécutif coordonne également les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité de l'ONUDC et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il dispose d'une équipe chargée des questions de genre qui coordonne la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUV/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) afin de veiller à ce que l'ONU respecte ses engagements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en particulier s'agissant de l'objectif de développement durable n° 5.

107. La Section de l'évaluation indépendante est une entité autonome qui fait rapport au Bureau du Directeur exécutif. En 2018, 15 évaluations ont été faites et publiées sur le site Web de l'ONUDC, et 24 sont en cours. La Section a mis au point une application en ligne de gestion des évaluations et de mise en commun des connaissances, Unite Evaluation, afin d'assurer l'efficacité de la gestion des

évaluations et la communication des résultats d'ensemble obtenus en ce qui concerne les cibles des objectifs de développement durable et de faire mieux appliquer le principe de responsabilité en faisant un meilleur suivi des recommandations. Elle a élaboré des documents d'orientation consacrés à ces questions afin que les évaluations de l'ONUDC continuent de contribuer à la mise en place de changements en profondeur. Elle a également aidé les États Membres à renforcer leurs capacités d'évaluation, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en élaborant un module de niveau master consacré à l'évaluation et aux objectifs de développement durable et des formations en ligne dans ces domaines.

108. En 2020, dans le cadre de la réforme engagée par le Secrétaire général et, en particulier, du pacte de financement conclu entre les États Membres et les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la Section de l'évaluation indépendante renforcera sa capacité de coopérer et de communiquer avec les États Membres ainsi qu'avec d'autres agents des Nations Unies concourant à la fonction d'évaluation, afin de traduire dans les faits les mesures de réforme de la gestion de l'ONU. Elle s'emploiera également à accroître le recours aux résultats d'ensemble des évaluations et à améliorer les méta-analyses fondées sur les évaluations en se servant de Unite Evaluation pour baliser les évaluations liées aux objectifs de développement durable. En plus de continuer à gérer les évaluations stratégiques et conjointes, la Section continuera également à investir dans les technologies de l'information ainsi que dans des outils novateurs de gestion des connaissances, en particulier dans des systèmes qui permettent de déterminer la mesure dans laquelle les résultats des évaluations sont utilisés et de prendre, en connaissance de cause, des décisions débouchant sur des changements qui s'inscrivent dans la durée.

109. Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, par laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'ONUDC incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, les organisations sises à Vienne appliquant le régime commun ont amélioré la gestion des déchets en les traitant tous avant leur arrivée dans le système autrichien de gestion des déchets, ce qui a permis de diminuer la consommation d'eau et d'électricité et, ainsi, de réduire encore plus l'empreinte carbone du Centre international de Vienne. En 2020, l'Office adoptera de nouvelles technologies de photocopie et d'impression pour améliorer la sécurité des documents, réduire les services d'impression et améliorer la productivité, en vue de progresser encore dans le domaine de la durabilité.

110. La répartition des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration est indiquée au tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7

Ressources prévues : direction exécutive et administration

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	395,1	356,7	397,0	1	1
Autres objets de dépense	8,5	8,5	7,5		
Total partiel	403,6	365,2	404,5	1	1

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	2 121,8	1 804,0	3 398,2	2	5
Programme contre le crime	—	—	—	—	—
Total partiel	2 121,8	1 804,0	3 398,2	2	5
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	3 439,5	3 048,2	3 523,5	11	11
Autres objets de dépense	534,3	534,3	529,1		
Total partiel	3 973,8	3 582,5	4 052,6	11	11
D. Budget ordinaire					
Postes	1 523,0	1 523,0	1 536,4	4	4
Autres objets de dépense	72,4	72,4	72,6		
Total partiel	1 595,4	1 595,4	1 609,0	4	4
Total	8 094,6	7 347,1	9 464,3	18	21

111. Le montant total des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration est de 9 464 300 dollars, en hausse de 1 369 700 dollars (soit 16,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

112. Pour 2020-2021, il est prévu d'allouer des ressources destinées à des fins générales d'un montant de 404 500 dollars pour financer un poste (P-4) au sein du Bureau du Directeur exécutif ainsi que les dépenses connexes.

113. Les dépenses destinées à des fins spéciales devraient s'élever à 3 398 200 dollars, dont 1 721 000 dollars pour le projet mondial du Bureau du Directeur exécutif visant à promouvoir l'égalité des sexes et 1 677 200 dollars pour le Groupe de l'évaluation indépendante.

114. La Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC pour 2018-2021 sera mise en œuvre dans le cadre du programme mondial de promotion de l'égalité des sexes et d'avancement des femmes. Les ressources permettront la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie, garantissant ainsi que les mécanismes d'approbation des programmes tiennent compte de la problématique femmes-hommes ; que les gestionnaires de programme intègrent les questions de genre dans les activités opérationnelles de chaque sous-programme, selon qu'il conviendra ; que l'ONUDC effectue des analyses ventilées par sexe dans tous ses domaines d'activité ; que le personnel bénéficie d'une aide au renforcement des capacités et d'outils de transversalisation des questions de genre ; qu'il existe un échange systématique des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques dans le cadre du réseau des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes de l'Office et que celui-ci se tienne au fait des dernières évolutions dans le domaine de l'égalité des genres.

115. Les ressources destinées à la Section de l'évaluation indépendante apporteront une durabilité minimale aux travaux de celle-ci afin de renforcer une culture d'évaluation, de responsabilité et d'apprentissage à l'ONUDC : élaborer des produits exploitant les résultats des évaluations et utiliser ces résultats pour réaliser des analyses et des synthèses novatrices à différents niveaux ; promouvoir des outils normatifs d'évaluation, dans le respect des meilleures pratiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, en veillant à ce que les droits de la personne et l'égalité des sexes soient pleinement prises en compte ; investir en permanence dans l'élaboration d'applications d'évaluation en ligne, en particulier Unite Evaluation, qui

a été distinguée comme une pratique optimale par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport (A/74/67) ; élaborer et proposer des méthodes, produits et services différents et novateurs s'agissant de l'évaluation des domaines relevant du mandat de l'Office, dans le cadre du Programme 2030 et des initiatives de réforme des Nations Unies, élaborer et offrir des services et produits d'évaluation de qualité pour satisfaire aux demandes croissantes des États Membres concernant des résultats indépendants fondés sur des éléments factuels ; et appuyer la coopération avec les fonctions d'évaluation et de contrôle afin de se conformer aux initiatives de réforme favorisant des partenariats innovants. Des ressources seraient utilisées pour proposer des activités de développement des capacités d'évaluation à diverses parties prenantes, y compris aux États Membres, comme cela est prévu dans la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et dans le Programme 2030.

116. Le montant prévu pour 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élève à 4 052 600 dollars, chiffre en hausse de 78 800 dollars (2,0 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Les ressources demandées pour 2020-2021 serviront à financer :

a) Huit postes [1 D-1, 3 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)] au Bureau du Directeur exécutif et trois postes [1 P-2 et 2 G(AC)] à la Section de l'évaluation indépendante ;

b) Des objets de dépense autres que les postes, à savoir : personnel temporaire, dépenses de représentation, missions sur le terrain du Directeur exécutif, services contractuels, consultants et experts, fournitures et accessoires, frais généraux de fonctionnement et contribution à des services communs.

117. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Directeur exécutif et la Section de l'évaluation indépendante seront présentés au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice 2020.

X. Programme de travail

Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

118. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 1 incombe à la Division des traités qui se conformera à la stratégie décrite au sous-programme 1 du projet de plan-programme pour 2020 présenté dans le document A/74/6 (Sect.16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

119. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic.

120. Il est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

121. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues, l'ONUDC aide les pays à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans d'action, des programmes et des projets pour appliquer la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant, ainsi que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Cela englobe

la lutte contre le trafic de drogues ; les armes à feu ; la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants ; le blanchiment d'argent ; et les formes nouvelles de criminalité. L'action que mène l'Office pour lutter contre la criminalité transnationale organisée s'articule autour des trois axes suivants :

a) Appui technique à la formulation de politiques pour la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et assistance technique aux États Membres qui en font la demande, en vue de faciliter la ratification et l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant et des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. L'ONUDC aide également les États Membres à renforcer les ripostes face aux nouvelles formes de criminalité, comme la cybercriminalité, le trafic de biens culturels ou celui de médicaments falsifiés. Il aide par ailleurs les États Membres à renforcer la coopération internationale en matière pénale par la mise au point d'outils spécialisés ainsi que par des activités d'assistance technique visant à promouvoir l'entraide judiciaire internationale ;

b) Conduite d'activités adaptées de renforcement des capacités et d'assistance technique spécialisée aux niveaux régional et national, élaboration d'outils (lois types, programmes de formation et guides notamment) et diffusion de méthodes normalisées à travers des guides, des études de cas et la promotion de normes internationales. Ces approches sont mises en œuvre dans le cadre de programmes mondiaux, dont le Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, le Programme mondial sur les armes à feu et le Programme mondial de contrôle des conteneurs ;

c) Renforcement des mesures de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, sur la base des mandats confiés à l'ONUDC dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention contre la criminalité organisée, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention. L'Office continuera de fournir une assistance technique directe aux États, ainsi qu'un appui normatif et stratégique aux processus intergouvernementaux et interinstitutions dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, conformément aux dispositions des protocoles. Il continuera également de contribuer à d'importantes initiatives multilatérales en soutenant l'application de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, l'élaboration d'un pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les efforts accrus consacrés par le Conseil de sécurité à la question de la traite des êtres humains dans les situations de conflit et l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite, y compris en tant que coordonnateur du Groupe interinstitutions compétent en la matière.

122. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée au tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8

Ressources prévues : sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget définitif)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	465,9	461,4	474,6	1	1
Autres objets de dépense	8,5	8,5	7,7		

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget définitif)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
Total partiel	474,4	469,9	482,3	1	1
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	79 082,3	69 442,7	69 861,9	52	26
Programme contre le crime	141 397,9	145 197,8	168 340,0	46	90
Total partiel	220 480,2	214 640,6	238 201,9	98	116
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	1 233,1	1 142,2	1 507,2	5	5
Autres objets de dépense	453,1	453,1	463,1		
Total partiel	1 686,2	1 595,3	1 970,3	5	5
D. Budget ordinaire					
Postes	5 123,9	5 123,9	5 133,6	18	18
Autres objets de dépense	625,7	625,7	621,8		
Total partiel	5 749,6	5 749,6	5 755,4	18	18
Total	228 390,4	222 455,3	246 409,9	122	140

123. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 1 est de 246 409 900 dollars pour 2020-2021, chiffre en hausse de 18 019 500 dollars (7,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

124. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins générales pour 2020-2021 s'élèvent à 482 300 dollars, soit 7 900 dollars (1,7 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2018-2019. Ces ressources serviront à financer le poste P-5 du Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention (Service de la criminalité organisée et du trafic illicite) et les autres objets de dépense connexes.

125. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2020-2021 s'élèvent à un montant de 238 201 900 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 17 721 700 dollars (8,0 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019 et de 23 561 400 dollars (11,0 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. L'augmentation s'explique principalement par la mise en œuvre accélérée de grands projets, tels que le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (GLOZ31), le projet de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues et la prévention du terrorisme en Asie centrale (XACZ60), y compris le lancement de nouveaux projets sur l'intégration des programmes au Mexique et la justice pénale en Colombie.

126. Les ressources prévues doivent permettre de financer des services consultatifs juridiques et d'autres activités de coopération technique visant à aider les pays à appliquer la Convention contre la criminalité organisée, les Protocoles s'y rapportant et les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi qu'à continuer de progresser dans la réalisation de l'objectif 16 de développement durable (paix, justice et institutions efficaces). Par l'intermédiaire du portail SHERLOC de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité, l'ONUDC recueille et diffuse des informations sur l'application de ces instruments internationaux. L'Office continuera d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles de lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris la fabrication et le trafic

illicites d'armes à feu, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, le blanchiment d'argent, le trafic de biens culturels, la cybercriminalité, le trafic de médicaments falsifiés et d'autres formes de criminalité. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable à de nouvelles activités dans le domaine du trafic de drogues et de la criminalité organisée, y compris les capacités de lutte contre les stupéfiants et les nouvelles formes de criminalité et le contrôle des conteneurs. L'Office continuera de fournir un appui soutenu à la Conférence des Parties, qui a créé par sa résolution 9/1 le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, notamment en assurant un soutien à la phase préparatoire du mécanisme. La première des quatre phases du processus d'examen devrait commencer après la dixième session de la Conférence, en 2020. L'Office continuera de faciliter les travaux du groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée créé par la résolution 9/1, se chargeant notamment de l'établissement de documents de travail, de la facilitation de consultations officielles, de l'élaboration d'un module spécifique sur le portail SHERLOC et de l'élaboration d'un nouveau programme mondial. Il organisera également une réunion officielle du Groupe d'experts en octobre 2018. Par ailleurs, les cinq groupes de travail se sont réunis en 2018 et les groupes de travail sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants se réuniront de nouveau en 2019.

127. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Conférence des Parties et la Commission continuent de charger l'ONUDC de fournir une assistance technique en fonction des besoins identifiés. L'Office poursuivra ces activités, en coopération avec les parties prenantes, notamment en ce qui concerne la prévention, la détection, les enquêtes et les poursuites dans les affaires de cybercriminalité sous toutes ses formes, y compris les abus et l'exploitation pédosexuels en ligne ; il continuera également d'appuyer le processus intergouvernemental visant à élaborer des mesures pour lutter contre la cybercriminalité. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, il fournit une assistance technique pour renforcer le contrôle aux frontières du fret maritime et aérien afin de lutter contre les trafics et les infractions connexes. Par l'entremise de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, il continuera de fournir dans la durée une assistance technique étendue aux praticiens nationaux et aux acteurs du secteur privé pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires ainsi que de mesures et de pratiques opérationnelles dans ces domaines. Dans le cadre des programmes mondiaux de lutte contre les armes à feu, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, l'ONUDC continuera d'aider à l'élaboration de solutions mondiales à des problèmes critiques, en étroite consultation et coordination avec les bureaux régionaux et ses interlocuteurs gouvernementaux. Par ailleurs, l'Office continuera de promouvoir et de renforcer la coopération internationale en matière pénale entre praticiens par l'élaboration d'outils et de publications, et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers en rapport avec la criminalité transnationale organisée et d'autres infractions graves. Dans le cadre de son programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'Office continuera d'aider les gouvernements à renforcer leurs ripostes « de la scène de crime jusqu'au tribunal » (détection et répression, poursuites et procès) à ce type de criminalité, à moderniser leur législation, à intensifier la coopération internationale dans le cadre d'enquêtes et de poursuites conjointes et à combattre la corruption et le blanchiment d'argent dans ce contexte.

128. Les prévisions au titre de l'appui aux programmes pour l'exercice 2020-2021 s'élèvent à 1 970 300 dollars, soit 284 200 dollars (16,9 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2018-2019. Les dépenses comprennent cinq postes (1 P-4 et 1 G(AC) au Bureau du Directeur de la Division des traités, et 1 P-4 et 2 G(AC) au Service de la criminalité organisée et du trafic illicite), les voyages du personnel, le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les objets de dépense autres que les postes. Cette augmentation s'explique par :

a) Le recrutement de personnel temporaire supplémentaire (0,2 million de dollars) afin d'aider la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants à poursuivre la coordination thématique et le développement des programmes thématiques relatifs au trafic illicite de migrants et à la traite des êtres humains dans le cadre du Pacte mondial pour les migrations, des cibles des objectifs de développement durable portant expressément sur la traite des êtres humains et de la prochaine recommandation générale sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales, découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

b) L'ajustement des paramètres d'évaluation des coûts (0,3 million de dollars).

129. L'augmentation est compensée par des économies d'un montant de 0,2 million de dollars du fait de la non-reconduction d'un emploi d'expert des migrations temporaire de classe P-4.

130. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée), du projet de budget-programme pour 2020.

Sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

131. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe au Service de la santé et de la prévention de la toxicomanie. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du projet de plan-programme pour 2020 présenté dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

132. Le sous-programme contribue à l'objectif consistant à veiller à ce que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes, ainsi que des efforts de coopération internationale.

133. L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

134. Le projet de plan-programme pour 2020 et 2021 portera sur la vulnérabilité à l'usage de drogues et à la toxicomanie ainsi qu'au VIH/sida en milieu libre et en milieu carcéral. Il met l'accent sur les problèmes interdépendants que constituent l'usage illicite de drogues et la toxicomanie et leurs conséquences sanitaires et sociales, en particulier le VIH/sida. Le programme thématique repose sur les principes fondamentaux qui sous-tendent toutes les conventions internationales visant à lutter contre les stupéfiants et les substances psychotropes illicites, à savoir : protéger les individus et la société contre les effets dangereux qu'ont les drogues sur la santé ; s'attaquer aux problèmes sanitaires et sociaux des usagers de drogues et des toxicomanes, y compris en milieu carcéral ; et garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales, tout en empêchant le détournement et l'usage illicite. Il couvre les domaines de travail suivants : prévention de l'usage de drogues ; traitement, prise en charge et réadaptation des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues en milieu libre et en milieu carcéral ; prévention, traitement et prise en charge du VIH et du sida chez les usagers de drogues, y compris en milieu

carcéral ; et mesures visant à garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales tout en empêchant le détournement et l'usage illicite. La culture illicite de plantes utilisées pour la production de stupéfiants et de substances psychotropes est également traitée au sous-programme 2. Cet objectif est atteint grâce à des interventions de lutte contre la drogue axée sur le développement (développement alternatif, y compris préventif). Il s'agit d'offrir aux communautés agricoles rurales des possibilités d'obtenir des revenus licites grâce à des stratégies durables de contrôle des cultures vivrières et de se concentrer sur les questions de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. L'ONUDC aide également les pays à mettre des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité. Dans le cadre de ce sous-programme, il s'attaque également à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts combat ces formes de criminalité ainsi que la criminalité halieutique dans plus d'une trentaine de pays en renforçant les capacités des services de détection et de répression, des procureurs et des juges.

135. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée au tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9

Ressources prévues : sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	201 705,2	164 057,0	220 499,4	32	26
Programme contre le crime	—	—	—	—	—
Total partiel	201 705,2	164 057,0	220 499,4	32	26
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	212,7	205,7	219,1	1	1
Autres objets de dépense	114,9	114,9	102,3		
Total partiel	327,6	320,6	321,4	1	1
C. Budget ordinaire					
Postes	1 330,1	1 330,1	1 341,8	4	4
Autres objets de dépense	127,6	127,6	133,0		
Total partiel	1 457,7	1 457,7	1 474,8	4	4
Total	203 490,5	165 835,3	222 295,6	37	31

136. Le montant total des ressources demandées au titre du sous-programme 2 est de 222 295 600 dollars pour 2020-2021, chiffre en hausse de 18 805 000 dollars (9,2 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

137. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins spéciales sont de 220 499 400 dollars, chiffre en hausse de 18 794 200 dollars (9,3 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019 et de 56 442 400 dollars (34,4 %) par rapport aux prévisions finales. Cette augmentation s'explique essentiellement par une exécution plus active du projet de développement alternatif lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie (COLW40).

138. Les ressources doivent permettre de financer la coopération technique, les services consultatifs et les projets opérationnels menés à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour apporter aux États Membres, en se fondant sur des données factuelles, une aide dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie ainsi que de la réadaptation des toxicomanes, de la prévention et du traitement du VIH/sida et de la réadaptation des personnes infectées, ainsi que dans le domaine du développement alternatif et des moyens de subsistance durables, notamment grâce à de nouvelles initiatives de lutte contre la criminalité organisée visant les espèces sauvages et l'environnement.

139. Les activités menées dans le cadre du sous-programme resteront axées sur la promotion de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'interventions et de mesures fondées sur des données scientifiques, comme prévu dans les *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues* et dans les normes internationales applicables au traitement des troubles liés à l'usage de drogues publiées récemment par l'ONUDC et l'OMS. Les Normes en matière de prévention seront mises à jour et on continuera de mettre en œuvre des campagnes s'adressant aux familles, aux établissements scolaires et aux milieux sportifs ainsi que de poursuivre les efforts de mobilisation dans le cadre de l'Initiative pour les jeunes. Le Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes continuera d'améliorer les services fournis aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, enfants compris, à l'échelle mondiale. Les normes applicables au traitement seront testées sur le terrain et diffusées, notamment dans le cadre de formations. Enfin, l'ONUDC diffusera des outils et des documents d'orientation devant aider à assurer l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales tout en en prévenant le détournement et l'usage illicite.

140. En 2020-2021, l'ONUDC continuera d'aider les États Membres à mettre en application, en ce qui concerne le VIH/sida, les dispositions du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et d'appliquer la stratégie 2016-2021 d'ONUSIDA en tant qu'organisme pivot d'ONUSIDA chargé des questions liées à la réduction de la transmission du VIH parmi les usagers de drogues, en particulier les usagers par injection, et les personnes incarcérées, conformément à l'objectif 3 de développement durable et à sa cible consistant à mettre fin d'ici à 2030 à la menace pour la santé publique qu'est l'épidémie de sida. Les travaux de l'Office sur le VIH se concentreront sur les pays hautement prioritaires, et le renforcement des capacités de la société civile, des organisations à assise communautaire et des secteurs nationaux de la santé publique, du contrôle des drogues, de la justice pénale et de la détection et de la répression ainsi que l'aide à la conclusion de partenariats entre ces acteurs, une attention toute particulière étant accordée à l'égalité des sexes et aux droits de la personne, au renforcement des méthodes permettant de suivre et d'évaluer les services de prise en charge du VIH prévus pour les usagers de drogues et les personnes incarcérées ainsi qu'à l'amélioration des estimations épidémiologiques relatives à l'injection de drogues et au VIH.

141. Concernant les moyens de subsistance et le développement alternatif, l'ONUDC continuera de mettre en œuvre des programmes de développement alternatif dans six pays très touchés par les cultures illicites, à savoir l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao. Au Myanmar et en République démocratique populaire lao, on continuera d'apporter aux agriculteurs pauvres des solutions de remplacement viables et durables (cultures commerciales pérennes, activités para-agricoles) et de soutenir les coopératives agricoles. En Afghanistan, les petites exploitations familiales bénéficieront d'aides importantes. Dans les Andes, un soutien accru sera apporté aux coopératives agricoles, et l'accès des produits issus du développement alternatif aux marchés nationaux et internationaux sera étendu. Le nouveau Programme mondial de l'Office sur le développement alternatif facilitera le dialogue politique et la communication avec les pays touchés par les cultures illicites.

142. Le montant prévu pour 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élève à 321 400 dollars, chiffre en diminution de 6 300 dollars (1,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Il permettra de financer un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire, consultants et experts, voyages, services contractuels et contribution aux services conjoints).

143. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 2 (Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue), du projet de budget-programme pour 2020.

Sous-programme 3. Lutte contre la corruption

144. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du projet de plan-programme pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

145. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

146. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés, à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice, à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, à élargir et à renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial et à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

147. Conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et sous la direction générale de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires, l'ONUDC, par l'intermédiaire du programme thématique qu'il consacre à l'action contre la corruption, la fraude économique et la criminalité liée à l'identité, de son programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable pour la période 2016-2020 et de son programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, sert de catalyseur et offre des ressources pour aider les États, en particulier ceux dont l'économie en développement ou en transition est vulnérable, à prévenir et à combattre ces phénomènes. Sur le plan normatif, il apporte un appui technique et une aide sur les questions de fond et l'élaboration des programmes concernant la corruption, la criminalité économique et la fraude à l'identité aux organes directeurs en sa qualité de secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que plus généralement au système des Nations Unies, en particulier à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Plus particulièrement, en tant que secrétariat du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, y compris du Groupe d'examen de l'application, il est chargé de faciliter les examens de pays réalisés dans ce cadre ainsi que d'établir

des rapports d'examen thématiques ou régionaux. Il est aussi chargé d'assurer le service du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs, du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption et des réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention. Sur le plan opérationnel, il s'acquitte de toutes les fonctions nécessaires pour promouvoir l'adhésion à la Convention contre la corruption et son application effective par les États Membres en offrant des services consultatifs, en mettant au point des outils et en promouvant des pratiques propres à assurer le renforcement effectif des institutions et des capacités. Il suit pour ce faire une approche globale et pluridisciplinaire qui couvre la prévention, l'incrimination, la détection et la répression, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs, de sorte que tous les aspects de la corruption soient pris en compte et combattus. Dans ce contexte, il gère un réseau de mentors/conseillers anticorruption sur le terrain et exécute plusieurs projets anticorruption de grande envergure par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs. Ses activités visent également à renforcer les connaissances fondées sur des données factuelles et à assurer la participation de tous les secteurs de la société (gouvernement, institutions publiques, parlementaires, secteur privé, société civile, médias et milieux universitaires) à l'action visant à prévenir et à combattre la corruption. Enfin, l'Office s'emploie activement à promouvoir l'utilisation de la Convention comme cadre d'action auprès d'autres acteurs internationaux, régionaux et nationaux de façon à empêcher l'application de normes différentes et l'adoption d'approches divergentes.

148. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée au tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10

Ressources prévues : sous-programme 3. Lutte contre la corruption

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (prévisions finales)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	—	—	—	—	—
Programme contre le crime	43 510,6	49 941,2	38 022,2	38	38
Total partiel	43 510,6	49 941,2	38 022,2	38	38
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	403,4	390,2	397,0	1	1
Autres objets de dépense	8,3	8,3	179,6		
Total partiel	411,7	398,5	576,6	1	1
C. Budget ordinaire					
Postes	4 524,9	4 524,9	4 910,6	18	18
Autres objets de dépense	272,0	272,0	270,0		
Total partiel	4 796,9	4 796,9	5 180,6	18	18
Total	48 719,2	55 136,6	43 779,4	57	57

149. Le montant total des ressources prévues est de 43 779 400 dollars, chiffre en diminution de 4 939 800 dollars (soit 10,1 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

150. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins spéciales sont de 38 022 200 dollars, chiffre en baisse de 5 488 400 dollars (12,6 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019 et de 11 919 000 dollars (23,9 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette diminution est avant tout liée à l'achèvement de l'un des grands projets relevant du sous-programme, à savoir le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha (GLOZ82). Les autres principaux projets sont le Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable pour la période 2016-2020 (GLOZ99) et la phase II (2016-2020) du Projet régional des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique.

151. D'une manière générale, les ressources prévues couvrent un large ensemble de services consultatifs, de stages, séminaires et ateliers, d'outils et de produits de connaissance ainsi que de projets opérationnels destinés à aider les États Membres à ratifier et à appliquer la Convention contre la corruption. Le Mécanisme d'examen de l'application, qui fonctionne depuis juillet 2010, demeurera un élément clef des travaux relevant de ce sous-programme en 2020-2021. Le premier cycle du Mécanisme, qui porte sur l'application des chapitres III et IV de la Convention, se poursuit en vue de l'achèvement des examens de pays en cours au titre de ce cycle, s'agissant notamment des États parties qui ont ratifié la Convention en 2018. Le deuxième cycle (2016-2021), consacré à l'examen de l'application des chapitres II et V de la Convention, a commencé en 2016. Des efforts particuliers continueront d'être faits pour assurer la participation de représentants des pays les moins avancés qui sont parties à la Convention aux réunions de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires. Compte tenu en particulier des besoins recensés grâce au Mécanisme d'examen de l'application, des activités d'assistance technique continueront d'être menées pour aider les États qui en feront la demande à ratifier la Convention ou à y adhérer, ainsi qu'à l'appliquer.

152. Des conseillers régionaux en matière de lutte contre la corruption continueront de fournir une assistance ciblée sur le terrain pour renforcer les cadres juridiques et institutionnels des États ainsi que les moyens dont ceux-ci disposent pour prévenir et combattre la corruption. L'ONUDC fournit un appui pour accroître l'intégrité et l'application du principe de responsabilité, y compris au sein du système de justice pénale. Dans le domaine du recouvrement d'avoirs, l'Initiative StAR pour le recouvrement des avoirs volés, menée conjointement par l'Office et la Banque mondiale, poursuivra ses activités : renforcement des capacités ; services consultatifs ; dialogue concernant les politiques à suivre et facilitation des contacts entre autorités nationales et centres financiers ; et élaboration et réalisation d'outils pratiques et d'études sur les politiques générales. L'Office continuera de soutenir la participation de la société civile et du secteur privé à l'action visant à prévenir et à combattre la corruption. Il continuera également à réunir et à diffuser des informations sur la corruption et sur la Convention de façon à susciter une meilleure prise de conscience. À travers l'initiative Éducation pour la justice, lancée dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, et l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, il élabore des contenus pédagogiques pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans les différents domaines relevant de son mandat et en facilite la mise en œuvre. Il aide aussi, dans le cadre de ce programme, les pays à renforcer l'intégrité de la justice en œuvrant à la création d'un réseau mondial pour l'intégrité judiciaire, qui appuiera l'apprentissage collégial des juges, l'élaboration de produits et d'outils de connaissances et le renforcement des capacités. Il continuera en outre à mettre au point et à diffuser des bonnes pratiques afin d'aider les États parties dans l'application de la Convention ainsi qu'en ce qui concerne les nouvelles formes de fraude économique et de criminalité liée à l'identité, grâce au portail TRACK d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption. De plus, il poursuivra sa contribution à la collecte de données, à l'amélioration des méthodes statistiques et au renforcement des capacités de recherche de façon à permettre des évaluations solidement étayées de la nature et de l'étendue de la

corruption. Il continuera également de renforcer la collaboration régionale et internationale et la coordination des politiques générales dans les autres instances régionales et internationales compétentes.

153. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds d'appui aux programmes sont de 576 600 dollars, soit une augmentation de 164 900 dollars (40,1 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Ces ressources serviront à financer un poste de classe P-4 au Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), services contractuels, fournitures et accessoires et contributions aux services conjoints). L'augmentation s'explique par le recrutement de personnel temporaire supplémentaire afin d'aider le Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique à remplir sa fonction de supervision thématique et de faciliter l'élaboration conjointe des programmes de manière coordonnée et stratégique, en vue d'assurer une synergie et une intégration accrues entre les différents domaines relevant du mandat de l'ONUDC.

154. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 3 (Lutte contre la corruption), du projet de budget-programme pour 2020.

Sous-programme 4. Prévention du terrorisme

155. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du projet de plan-programme pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

156. L'objectif que le sous-programme contribue à réaliser est de promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit.

157. Cet objectif est lié à l'objectif 5 de développement durable, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis contribueront à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

158. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis contribueront à réduire nettement toutes les formes de violence et à soutenir, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité.

159. En dépit des problèmes de sécurité qui se posent dans certains pays et régions, le sous-programme est efficacement mis en œuvre en Asie du Sud et du Sud-Est, dans le Pacifique, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et du Centre (y compris au Sahel), au Nigéria, dans la Corne de l'Afrique, en Amérique centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en Europe du Sud-Est. L'ONUDC travaille en étroite collaboration avec les représentants des pays bénéficiaires afin de définir des priorités en matière d'assistance technique et d'adapter ses programmes aux besoins spécifiques de chaque pays et région.

160. En matière de prévention du terrorisme, l'ONUDC cherche à renforcer le cadre juridique universel applicable en menant les activités suivantes : a) promotion de la ratification et de l'application des 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi que des résolutions des Nations Unies portant sur

la question ; b) assistance aux États Membres pour l'incorporation de ces normes juridiques internationales dans leur législation nationale ; c) renforcement des capacités des agents de la justice pénale à appliquer la législation antiterroriste ; et d) promotion de la coopération régionale et internationale en matière pénale sur les questions ayant trait au terrorisme.

161. Les activités de renforcement des capacités concernent différents domaines thématiques spécialisés, dont la conduite efficace des enquêtes, des poursuites et des procédures de jugement dans les affaires de terrorisme, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit ; la lutte contre le financement du terrorisme, y compris au moyen d'enlèvements contre rançon ; la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les terroristes ; la lutte contre le terrorisme nucléaire ; la lutte contre les infractions terroristes liées aux transports ; le soutien et l'assistance aux victimes d'actes terroristes ; et la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'ONUDC aide également les États Membres à faire face aux évolutions de la menace terroriste, comme le phénomène des combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui retournent dans leur pays, et leur radicalisation, les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, la destruction et le trafic des biens faisant partie du patrimoine culturel par des terroristes, les menaces terroristes visant les infrastructures critiques, l'extrémisme violent menant au terrorisme, le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes ou des groupes extrémistes violents, la problématique femmes-hommes dans la répression pénale du terrorisme, la gestion des extrémistes violents incarcérés ainsi que la radicalisation et la destruction du patrimoine culturel par des groupes terroristes.

162. L'ONUDC travaille en coopération et en coordination étroites avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales, y compris dans le cadre de projets exécutés conjointement. Il constitue l'un des éléments clefs de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, dont il assure la présidence des groupes de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme et sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme, et la coprésidence du groupe de travail sur le contrôle aux frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

163. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11

Ressources prévues : sous-programme 4. Prévention du terrorisme

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (prévisions finales)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	—	—	—	—	—
Programme contre le crime	27 175,2	32 538,2	28 614,1	27	21
Total partiel	27 175,2	32 538,2	28 614,1	27	21
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	—	—	—	—	—
Autres objets de dépense	237,9	237,9	202,5	—	—
Total partiel	237,9	237,9	202,5	—	—

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (prévisions finales)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
C. Budget ordinaire					
Postes	2 390,0	2 390,0	2 449,4	8	8
Autres objets de dépense	199,7	199,7	193,2		
Total partiel	2 589,7	2 589,7	2 642,6	8	8
Total	30 002,7	35 365,8	31 459,2	35	29

164. Le montant total des ressources prévues est de 31 459 200 dollars, chiffre en hausse de 1 456 500 dollars (soit 4,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

165. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins spéciales sont de 28 614 100 dollars, chiffre en hausse de 1 438 900 dollars (5,3 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019 et en baisse de 3 924 100 dollars (12,1 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Ces ressources permettront de financer la fourniture d'une assistance technique dans les domaines du droit et du renforcement des capacités pour la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, afin de promouvoir et de renforcer les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme dans le respect du droit international des droits de l'homme et de l'état de droit.

166. Les États étant plus nombreux à avoir ratifié les conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme et à tenir compte de l'évolution constante de cette menace, davantage d'efforts sont désormais consacrés à les aider à harmoniser leur législation nationale avec les dispositions de ces instruments juridiques internationaux, en particulier de ceux adoptés récemment, ainsi qu'à renforcer leur capacité d'appliquer efficacement les lois antiterroristes nouvelles ou révisées. Les prévisions de dépenses couvrent un large ensemble d'activités approfondies dans les domaines du droit et du renforcement des capacités, dont les États Membres bénéficieront à leur demande, notamment pour faire face aux nouveaux défis qui se font jour. Les ateliers et stages nationaux et régionaux (y compris les formations dispensées sur des plateformes en ligne) ainsi que de nouveaux outils et publications abordent différents thèmes spécialisés en lien avec la prévention du terrorisme. L'ONUDC poursuivra les initiatives de prévention du terrorisme qu'il mène aux niveaux national, mondial et régional, et envisagera les moyens d'aider les États Membres à apporter des solutions aux nouveaux problèmes qui apparaissent, comme le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille, l'appui de la criminalité transnationale organisée au terrorisme, le volet pénal de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes, la prise en considération de la problématique femmes-hommes dans les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme, la répression du terrorisme nucléaire et de l'utilisation d'engins explosifs improvisés, et la prévention des attentats terroristes dirigés contre des « cibles vulnérables » et des infrastructures critiques. L'Office entend renforcer l'assistance technique qu'il fournit aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies globales et adaptées en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration, de la résolution des problèmes liés à la collecte, à la préservation et à l'analyse de tous les types de preuves, en particulier des éléments de preuve numériques et des éléments de preuve provenant de zones de conflit armé, ainsi que de la protection des victimes et des témoins d'actes de terrorisme et de la gestion des extrémistes violents incarcérés. Il renforcera également sa coopération avec les parlements nationaux et les associations parlementaires en vue de promouvoir une action collective contre le terrorisme au niveau parlementaire. Il redoublera d'efforts afin de faciliter la coopération transfrontières entre les systèmes judiciaires et les services de détection et de répression dans les affaires de terrorisme,

et de mettre en place des autorités centrales et des réseaux de coopération judiciaire efficaces pour promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États Membres, notamment en ce qui concerne les combattants terroristes étrangers rentrant dans leur pays d'origine ou se réinstallant dans un pays tiers. Il continuera d'accorder un degré de priorité élevé à la coordination des activités d'assistance technique avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales et régionales. Il conservera un rôle actif au sein du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, en assurant notamment la présidence du Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme et du Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme, et la vice-présidence du Groupe de travail sur le contrôle aux frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation. De plus, il continuera de tenir compte des recommandations issues de l'audit de la gestion de son Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, que la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne a réalisé en 2018. Il s'emploiera enfin à asseoir la méthode de gestion axée sur les résultats et à garantir la viabilité à moyen et long terme des services d'assistance fournis.

167. Le montant prévu pour 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élève à 202 500 dollars, soit 35 400 dollars (14,9 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2018-2019. Cette baisse, qui s'explique par la non-reconduction, au titre du personnel temporaire, de l'engagement non renouvelable d'un expert confirmé de la classe D-1 à New York, est contrebalancée par la nécessité de recruter du personnel temporaire supplémentaire, afin de coordonner diverses réunions de haut niveau et les activités des groupes de travail du Pacte mondial, de participer à ces réunions et à ces activités, et de contribuer à la mise au point de nombreux outils de coordination, notamment de tableaux périodiques, ainsi qu'aux appels aux donateurs. Ces ressources serviront également à financer le personnel temporaire engagé pour aider le Chef du Service dans ses tâches administratives et dans l'élaboration de rapports, ainsi que les services contractuels.

168. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 4 (Prévention du terrorisme), du projet de budget-programme pour 2020.

Sous-programme 5. Justice

169. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Section de la justice de la Division des opérations, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du projet de plan-programme pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

170. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir la criminalité et de rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable.

171. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.

172. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les progrès accomplis aideront à assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces publics sûrs.

173. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réaliser ce qui suit : réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice ; mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; et appuyer les institutions nationales pertinentes pour permettre de renforcer les capacités en matière de prévention de la violence et de lutte contre la criminalité, particulièrement dans les pays en développement.

174. L'ONUDC aide les États Membres à mettre en place des stratégies, des politiques et des programmes efficaces visant à prévenir la criminalité et à améliorer les systèmes de justice pénale dans le respect des normes et règles internationales. Ce faisant, il contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable et appuie l'application de la Déclaration de Doha, dans laquelle les États Membres ont reconnu l'importance que revêtent les systèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale ainsi que les institutions qui les composent, et insisté sur la nécessité de veiller à ce que ces systèmes soient efficaces, équitables, humains et responsables, mais également accessibles à tous et adaptés aux besoins et droits de chacun.

175. Conformément aux conventions des Nations Unies pertinentes et aux règles et normes convenues en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale, ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales, l'ONUDC apportera une assistance technique dans plusieurs domaines clefs, à savoir : la réforme de la police ; le renforcement des services de poursuite, de l'appareil judiciaire et des tribunaux ; l'accès à l'assistance juridique ; la réforme du système pénitentiaire et les mesures de substitution à l'incarcération ; les réponses apportées aux besoins des femmes dans le système de justice pénale ; la justice pour enfants ; et la protection des victimes de la criminalité.

176. Pour l'exercice 2020-2021, l'ONUDC s'attend au maintien du nombre de demandes d'appui concernant l'application des règles les plus récentes, notamment de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, les Stratégies et mesures concrètes types actualisées relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, et les Principes et lignes directrices des Nations Unies relatifs à l'accès à l'assistance juridique en matière pénale.

177. Compte tenu des nombreuses demandes d'aide visant à améliorer les conditions de détention à l'échelle mondiale, notamment pour faire face au surpeuplement carcéral, l'ONUDC accordera une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de réforme pénale afin de rationaliser le recours à l'incarcération, d'améliorer son application et de contribuer à réduire les risques de récidive en facilitant la réinsertion sociale des délinquants. Il s'intéressera également, dans le cadre de toutes ces activités, au traitement des délinquantes et aux besoins des enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté.

178. Dans chacun des domaines susmentionnés, l'ONUDC fournit aux États Membres un ensemble de services comprenant des évaluations de l'assistance technique dont ils ont besoin pour revoir leurs législations, politiques, stratégies et capacités en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale ; la collecte de données de base ; une assistance et des conseils destinés aux décideurs et aux praticiens quant à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies ; des conseils et une assistance juridiques dispensés de manière intégrée en vue de l'adoption d'une législation ; des activités de renforcement des capacités s'adressant aux acteurs du système de justice pénale et un appui au renforcement des institutions ;

et l'élaboration d'outils pratiques, tels que des notes d'orientation, des manuels, des programmes de formation, des lois types, des études et des ressources informatiques.

179. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée au tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12
Ressources prévues : sous-programme 5. Justice

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (prévisions finales)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	390,0	321,2	219,1	3	1
Autres objets de dépense	100,7	100,7	155,0		
Total partiel	490,6	421,8	374,1	3	1
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	—	—	—	—	—
Programme contre le crime	78 163,2	79 685,0	83 160,3	41	32
Total partiel	78 163,2	79 685,0	83 160,3	41	32
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	434,9	424,4	—	—	—
Autres objets de dépense	99,0	99,0	—		
Total partiel	533,9	523,4	—	—	—
D. Budget ordinaire					
Postes	2 408,9	2 408,9	2 430,6	8	8
Autres objets de dépense	117,3	117,3	119,6		
Total partiel	2 526,2	2 526,2	2 550,2	8	8
Total	81 713,9	83 156,5	86 084,7	52	41

180. Le montant total des ressources prévues est de 86 084 700 dollars, chiffre en hausse de 4 370 800 dollars (soit 5,3 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

181. Le montant des ressources prévues au titre des fonds destinés à des fins générales permettra de financer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (0,2 million de dollars) rattaché à la Section de la justice. La baisse des ressources nécessaires s'explique par le fait que les dépenses afférentes à deux postes de classe P-3 et d'autres dépenses connexes (0,3 million de dollars) sont désormais imputées aux fonds destinés à des fins spéciales, les ressources servant à financer les fonctions concernées étant mobilisées séparément.

182. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins spéciales sont de 83 160 300 dollars, chiffre en hausse de 4 997 200 dollars (6,4 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019 et de 3 475 300 dollars (4,4 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre accélérée de l'un des grands projets, à savoir le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime (GLOW63).

183. Les activités prévues au sous-programme seront axées sur l'aide aux États Membres pour la mise en place de stratégies, de politiques et de programmes efficaces ayant pour but de prévenir la criminalité et d'améliorer les systèmes de justice pénale

dans le respect des normes et règles internationales concernant, par exemple, le traitement des prisonniers, l'action visant à prévenir et à combattre les violences faites aux enfants et aux femmes, l'aide judiciaire et les détenues. Appuyer l'application du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en particulier des recommandations pratiques concernant les questions transversales (drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités, politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire), restera également une priorité. À cette fin, de nouveaux outils, manuels et programmes de formation seront élaborés et diffusés. Les projets que l'ONUDC mène dans le domaine de la justice sont de plus en plus intégrés dans les programmes régionaux et les programmes de pays, offrant ainsi aux pays un ensemble complet de mesures pour les aider à renforcer les institutions compétentes en matière de prévention du crime et de justice pénale au moyen d'activités à court, moyen et long terme. Ces activités, qui sont fondées sur des évaluations approfondies des besoins nationaux, renforcent les moyens dont disposent les pays pour élaborer et exécuter des réformes s'inscrivant dans le long terme aux niveaux stratégique, national et local.

184. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 5 (Justice), du projet de budget-programme pour 2020.

Sous-programme 6. Étude, analyse des tendances et criminalistique

185. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du projet de plan-programme pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

186. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'approfondir la connaissance des tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits. Les objectifs visés devraient être atteints grâce à des interventions axées sur les principaux domaines d'activité suivants : a) fourniture de statistiques et d'analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité, l'accent étant mis sur des aspects particuliers de la criminalité ; b) analyse de l'évolution des problèmes liés à la drogue et à la criminalité pour aider à cerner les menaces et les priorités ; c) formulation de recommandations et de conseils d'experts aux laboratoires d'analyse des drogues et aux établissements de criminalistique ; et d) renforcement des données factuelles sur lesquelles repose l'élaboration des politiques.

187. De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

188. Le programme thématique sur l'étude, l'analyse des tendances et la criminalistique constitue le socle de l'approche fondée sur des données factuelles et de la gestion axée sur les résultats mises en œuvre par l'Office. Il comprend les domaines d'activité suivants : statistiques et enquêtes, services scientifiques et criminalistiques, et recherche sur les drogues et la criminalité. Parmi les principaux produits prescrits, on peut notamment mentionner la publication annuelle du *Rapport mondial sur les drogues*, l'évaluation semestrielle des résultats des laboratoires nationaux d'analyse de drogues, les mises à jour du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* et du *Dictionnaire multilingue des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international*, et la publication, tous les deux ans, du *Rapport mondial sur la traite des personnes*.

189. Au titre du volet relatif aux statistiques et aux enquêtes, l'ONUDC doit établir des séries de données comparables au plan international, produire des estimations mondiales et régionales en matière de drogues et de criminalité, et en diffuser les résultats à la communauté internationale. D'autres activités importantes consistent à élaborer des normes et des recommandations internationales relatives aux statistiques sur les drogues et la criminalité, à apporter un appui technique aux États Membres en vue de la conception et de la réalisation d'activités de collecte de données ainsi que du traitement et de la diffusion de ces dernières, et à mettre sur pied des systèmes de suivi de la situation dans les domaines suivants : usage de drogues, corruption, victimisation, culture et production illicites, et évaluation des retombées du développement alternatif. Le suivi, à l'échelle mondiale, des progrès accomplis pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relevant du mandat de l'Office et les mesures connexes de renforcement des capacités pour aider les États Membres à élaborer des indicateurs concernant ce suivi constituent un nouveau domaine d'intervention important en matière de statistiques.

190. Dans le cadre du volet relatif aux services scientifiques et criminalistiques, l'ONUDC fixe les objectifs des programmes de portée mondiale dans les domaines scientifique et criminalistique et met au point la stratégie opérationnelle nécessaire pour que les États Membres et la communauté internationale aient accès à des services et données scientifiques et criminalistiques de qualité aux fins de la lutte contre la drogue et de la prévention de la criminalité. Ce volet vise à renforcer les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue d'informations scientifiques et de données de laboratoire aux fins des activités de coopération interinstitutionnelle et à l'appui de la formulation d'actions stratégiques et de politiques ainsi que de la prise de décisions. Il vise également à aider les États Membres à appliquer les décisions d'inscription au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il sert de cadre à la fourniture de services scientifiques et criminalistiques intégrés concernant les aspects étroitement liés et transversaux de la lutte contre la drogue, de la prévention du crime, de la justice pénale et de la coopération internationale.

191. Au titre du volet consacré à la recherche sur les drogues et la criminalité, l'ONUDC mène des travaux d'analyse d'envergure mondiale sur les menaces associées au problème de la drogue et à d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Il s'agit notamment d'étudier l'évolution des problèmes liés aux drogues, ainsi que les nouvelles formes et dimensions de la criminalité et les défis qui se font jour. Ces travaux requièrent l'élaboration de rapports analytiques qui aident l'Office et les États Membres à cerner les menaces et les priorités et visent à appuyer la formulation de politiques fondées sur des faits, comme l'ont demandé les États Membres. C'est pourquoi l'Office, outre le *Rapport mondial sur les drogues* et le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, qui paraissent respectivement tous les ans et tous les deux ans, publie des études sur d'autres sujets prioritaires définis par les États Membres, comme le trafic illicite de migrants et la criminalité liée aux espèces sauvages.

192. Le programme thématique sur l'étude, l'analyse des tendances et la criminalistique portait sur la période 2015-2016. Il sera révisé et développé à partir des conclusions d'une évaluation groupée approfondie du programme de services scientifiques et criminalistiques menée en 2016, ainsi que d'un examen par les pairs de la fonction recherche de l'ONUDC et d'une évaluation approfondie à mi-parcours des cinq principaux projets de recherche à l'échelle mondiale, qui ont tous deux été réalisés en 2017.

193. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée au tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13
Ressources prévues : sous-programme 6. Étude, analyse des tendances et criminalistique

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (prévisions finales)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	3 138,3	3 150,9	3 408,1	14	12
Autres objets de dépense	157,1	139,9	132,7		
Total partiel	3 295,4	3 290,8	3 540,8	14	12
B. Fonds destinés à des fins spéciales^a					
Programme contre la drogue	21 985,2	21 681,9	24 705,6	11	11
Programme contre le crime	31 303,9	29 289,3	29 915,2	45	38
Total partiel	53 289,1	50 971,2	54 620,8	56	49
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	1 156,8	1 141,2	1 054,3	2	4
Autres objets de dépense	188,5	188,5	451,2		
Total partiel	1 345,3	1 329,6	1 505,5	2	4
D. Budget ordinaire					
Postes	5 242,5	5 242,5	5 149,2	18	17
Autres objets de dépense	448,1	448,1	658,8		
Total partiel	5 690,6	5 690,6	5 808,0	18	17
Total	63 620,4	61 282,2	65 475,1	90	82

^a Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (21,6 millions de dollars pour 2018-2019 (budget révisé) et 19,7 millions de dollars pour 2020-2021).

194. Le montant total des ressources prévues est de 65 475 100 dollars, chiffre en hausse de 1 854 700 dollars (soit 2,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

195. Les ressources qu'il est prévu d'allouer à des fins générales couvrent le financement de 12 postes [1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 8 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense pour le Service de la recherche et de l'analyse des tendances. Il est proposé de financer sur les fonds d'appui aux programmes deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) consistant à fournir un appui à la recherche, dans la mesure où cet appui est considéré comme indirect.

196. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins spéciales sont de 54 620 800 dollars, chiffre en hausse de 1 331 700 dollars (2,5 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019 et de 3 649 600 dollars (7,2 %) par rapport aux prévisions finales. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre accélérée du projet de recherche mené en Afrique de l'Ouest (XAWV29) et du lancement de nouvelles initiatives dans le domaine de la recherche et de la criminalistique.

197. Dans le cadre de ses travaux de recherche de portée mondiale, l'ONUDC s'attache à poursuivre la réalisation de l'*Étude mondiale sur l'homicide*, la conduite d'analyses approfondies, au niveau mondial, des nouvelles menaces qui relèvent de la criminalité transnationale organisée et l'étude du trafic d'espèces sauvages (pour donner suite au premier *Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde : trafic d'espèces protégées*, publié en mai 2016). Pour évaluer les effets du

Protocole relatif au trafic illicite de migrants et donner suite à la résolution 2014/23 du Conseil économique et social, l'Office réalisera des études d'envergure mondiale sur les réseaux de trafic illicite de migrants et le rôle qu'y joue la criminalité organisée.

198. L'ONUDC a un rôle essentiel à jouer dans le suivi des objectifs de développement durable aux niveaux national et international. Il est responsable de 15 indicateurs liés aux objectifs de développement durable, qui se rapportent à ses activités dans les domaines suivants : usage de drogues et traitement de la toxicomanie, traite des êtres humains, homicide, violences physiques et sexuelles, corruption, flux financiers illicites, trafic d'armes à feu et trafic d'espèces sauvages. Il collaborera avec des organismes partenaires pour élaborer des orientations méthodologiques et des normes mondiales et pour mener des activités d'assistance technique liées à ces indicateurs. À cette fin et pour améliorer la disponibilité et la qualité de données comparables sur les problèmes de drogues et de criminalité, des ressources supplémentaires sont nécessaires. Elles contribueront à l'élaboration de méthodes et au renforcement des capacités, l'objectif étant d'améliorer la collecte de données et de développer les capacités à l'échelle nationale.

199. Le programme, dont les objectifs ont été élargis, doit en outre couvrir un certain nombre de questions de criminalistique en relation avec la drogue et la criminalité. Il devrait mettre davantage l'accent sur les travaux de recherche menés en laboratoire et les activités de suivi afin d'appuyer les analyses et les enquêtes sur les tendances en matière de drogues, le renforcement des capacités des laboratoires de criminalistique et l'assurance qualité, compte tenu notamment des nouveaux mandats définis dans les recommandations pratiques figurant dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dans ce document, les États Membres se sont déclarés conscients de la nécessité d'adopter une stratégie globale pour lutter contre les nouvelles substances psychoactives et ont rappelé qu'il était important que la communauté internationale se concentre en priorité sur les plus nocives, persistantes et courantes d'entre elles. Dans ces recommandations, les États Membres ont également souligné qu'il importait de renforcer les moyens dont disposaient les services nationaux de criminalistique pour identifier et détecter ces substances, et de collaborer étroitement avec les réseaux d'alerte précoce pour recenser les tendances en la matière et les risques associés. Étant donné que 48 substances et cinq précurseurs chimiques ont été placés sous contrôle international entre 2015 et 2019 et que d'autres décisions d'inscription devraient être prises, le budget de l'exercice 2020-2021 doit tenir compte des ressources supplémentaires nécessaires pour mener les activités normatives et de renforcement des capacités qui découlent de ces inscriptions. Ces activités comprennent notamment la mise à jour du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* et du *Dictionnaire multilingue des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international*, l'élaboration de méthodes d'identification dans les laboratoires, la fourniture d'échantillons étalons chimiques aux laboratoires ainsi que des services d'assurance qualité. En outre, les activités concernant la criminalité seront axées sur l'approche normalisée à l'échelle mondiale en matière de formation, qui fait appel à l'Internet, de manière à garantir la pérennité et l'amélioration continue des compétences dans des domaines tels que l'expertise criminalistique des documents.

200. Le montant prévu pour 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élève à 1 505 500 dollars, chiffre en hausse de 160 200 dollars (11,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Il doit permettre de financer deux postes [1 P-4 et 1 G(AC)] au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et deux postes [2 G(AC)] au Service de la recherche et de l'analyse des tendances. Les objets de dépense autres que les postes sont les suivants : personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, services contractuels, dépenses de représentation, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services conjoints. L'augmentation des ressources permettrait de financer deux postes d'agent

des services généraux (Autres classes) dont les titulaires jouent un rôle d'appui au sein du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et qui étaient auparavant imputés aux fonds destinés à des fins générales. Elle couvrira également le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin : a) d'aider les États Membres à lutter contre les flux financiers illicites liés au produit du crime grâce à l'élaboration de politiques cohérentes aux niveaux national, régional et international, en se plaçant dans des cadres établis et sous les auspices d'organes directeurs reconnus ; et b) de bénéficier des services d'experts confirmés pour mettre en place des initiatives visant à lutter contre les nouvelles formes de criminalité et les nouvelles menaces à la sécurité qui se font jour. L'augmentation est contrebalancée par le fait que deux postes [1 P-4 et 1 G(AC)] qui étaient imputés aux fonds d'appui aux programmes dans le budget de 2018-2019 sont désormais financés sur les fonds destinés à des fins générales (0,5 million de dollars).

201. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique), du projet de budget-programme pour 2020.

Sous-programme 7. Appui en matière de politiques

202. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du projet de plan-programme pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

203. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la réforme institutionnelle et de renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale.

204. Cela va dans le sens des objectifs de développement durable n^{os} 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

205. L'ONUDC s'efforce de répondre aux préoccupations des États Membres et de renforcer son rôle en matière d'état de droit, de sécurité humaine et de développement. À cet égard, le sous-programme 7 vise à assurer la cohérence et le caractère transversal de la politique et des orientations stratégiques dans les domaines relevant du mandat de l'Office et à aider les États au moyen de programmes axés sur les résultats. Cet objectif devrait être atteint grâce aux cinq grandes activités et modalités d'exécution suivantes :

a) Mise au point d'instruments servant à la planification des programmes, à leur suivi et à la communication d'informations à leur sujet en respectant les plus hautes normes de transparence et de responsabilité en vue de favoriser l'apprentissage organisationnel ;

b) Conduite d'un dialogue sur les politiques avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les organismes du secteur privé en vue de mobiliser des ressources ;

c) Communication et collaboration avec des organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, des organismes du secteur privé et les médias ;

d) Lancement de campagnes de sensibilisation et de communication ciblées, destinées tout particulièrement aux principales parties prenantes dans les domaines d'activité concernés, dont la lutte contre la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme, et intensification de la communication en vue de gagner l'adhésion du public aux activités de l'Office ;

e) Coordination avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur les problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

206. « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » rassemble dans un cadre prospectif général plusieurs objectifs ayant trait à la paix, à l'état de droit, aux droits de l'homme, au développement et à l'égalité. Ce document pose qu'il est essentiel de réduire les conflits, la criminalité, la violence et la discrimination et de garantir l'inclusion et la bonne gouvernance pour assurer le bien-être de tous et le développement durable. Afin de contribuer à la mise en place d'une solide action multilatérale faisant intervenir les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organismes régionaux, la société civile, les organismes multilatéraux, le secteur privé ainsi que les milieux universitaires aux fins de l'application du Programme 2030, l'ONUDC établira des partenariats multipartites auxquels il participera.

207. L'ONUDC joue un rôle prépondérant dans la communication de données relatives à plusieurs indicateurs clefs à l'échelle mondiale aux fins du Programme 2030. Le sous-programme permettra de tirer parti de ce rôle pour élargir les programmes visant à aider les États Membres à prendre en compte des questions intersectorielles qui ne sont pas traitées actuellement dans le dossier de projets de l'Office. Dans le cadre de ce sous-programme, un nouveau programme mondial sera lancé en vue de permettre à l'Office de prendre part à des activités coordonnées à l'échelle du système des Nations Unies, et à en assurer la direction le cas échéant, pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment son objectif de développement durable n° 16.

208. Ce sous-programme s'inscrit également dans une démarche de réforme à l'échelle du système, liée notamment à Umoja. Dans ce cadre, la coopération avec l'équipe chargée du projet Umoja et avec d'autres sous-programmes contribue à une gestion des programmes efficace, rationnelle et axée sur les résultats.

209. Le Bureau de liaison de New York représente l'ONUDC au sein des diverses commissions de l'Assemblée générale et entretient des relations de travail très étroites avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège. Il joue un rôle de coordination et veille à ce que les pratiques de l'Office soient prises en compte dans les politiques plus générales des Nations Unies. Il travaille aussi avec des entités extérieures au système des Nations Unies basées en Amérique du Nord, comme les médias, le secteur privé, des fondations, des administrations publiques des États-Unis, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et d'autres organismes de la société civile.

210. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée au tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14
Ressources prévues : sous-programme 7. Appui en matière de politiques

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (prévisions finales)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	1 142,7	1 034,8	1 181,0	3	3
Autres objets de dépense	308,2	308,2	319,0		
Total partiel	1 450,9	1 343,0	1 500,0	3	3
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	1 278,8	1 331,9	1 506,7	4	2
Programme contre le crime	3 670,1	3 757,3	4 085,7	3	8
Total partiel	4 949,0	5 089,2	5 592,5	7	10
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	4 541,4	4 493,0	5 185,7	15	16
Autres objets de dépense	656,5	656,5	511,9		
Total partiel	5 197,9	5 149,5	5 697,6	15	16
D. Budget ordinaire					
Postes	1 972,9	1 972,9	1 991,0	6	6
Autres objets de dépense	9,9	9,9	10,4		
Total partiel	1 982,8	1 982,8	2 001,4	6	6
Total	13 580,6	13 564,5	14 791,4	31	35

211. Le montant total des ressources prévues est de 14 791 400 dollars, chiffre en hausse de 1 210 900 dollars (soit 8,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

212. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins générales sont de 1 500 000 dollars, soit 49 100 dollars (3,4 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2018-2019. Ces ressources doivent permettre de financer trois postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, dépenses de représentation, frais généraux de fonctionnement, et fournitures et matériel destinés au Bureau de liaison de New York). L'augmentation résulte d'un ajustement des paramètres d'évaluation des coûts.

213. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins spéciales sont de 5 592 500 dollars, chiffre en hausse de 643 500 dollars (13,0 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019 et de 503 300 dollars (9,9 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette hausse résulte de la mise en œuvre accélérée de projets tels que celui portant sur la mise en place d'un partenariat stratégique avec la société civile en matière de lutte contre la corruption et de prévention de la toxicomanie et de la criminalité (GLOU68), et celui consacré à l'amélioration de la communication et des informations destinées au public (GLOU42).

214. Dans le cadre du projet d'amélioration de la communication et de l'information (GLOU42), l'ONUDC continuera à diffuser le plus largement possible des messages clefs en utilisant les moyens de communication traditionnels et les supports multimédia, conformément à la stratégie par laquelle il entend favoriser et accroître

la visibilité de ses travaux. À cette fin, il mènera des activités de communication dans plusieurs langues officielles de l'ONU en tirant parti des réseaux de communication de l'Organisation. Il veillera à sensibiliser davantage les médias ainsi que ses principaux partenaires et sollicitera le concours d'ambassadeurs de bonne volonté pour mieux faire connaître ses principaux domaines d'activité.

215. Dans les domaines de la planification stratégique et de la coopération interinstitutions, des fonds destinés à des fins spéciales seront utilisés pour financer, notamment, la formation du personnel de l'ONUDC à la gestion axée sur les résultats, le fonctionnement du Comité d'examen des programmes, et des voyages devant permettre la participation à des rencontres interinstitutionnelles pertinentes. L'Office étant chargé de gérer les ressources du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vise à fournir une aide humanitaire, juridique et financière aux victimes de la traite, il continuera d'accorder, dans le cadre du projet connexe, de petites subventions à des organisations non gouvernementales locales qui s'occupent directement des victimes sur place.

216. Les ressources prévues pour l'exercice 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 5 697 600 dollars, chiffre en augmentation de 499 700 dollars (9,6 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Elles permettront de financer 1 poste (P-4) au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, 1 poste [G(AC)] au Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, 10 postes [3 P-4, 4 P-3 et 3 G(AC)] à la Section du cofinancement et des partenariats (dont relève le Bureau de liaison de Bruxelles), 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) au Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations et 2 postes [1 P-3 et 1 G(AC)] à la Section de la sensibilisation. En outre, des ressources sont également nécessaires pour financer d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, fournitures, matériel et contributions aux services communs).

217. L'augmentation des ressources au titre des postes est principalement liée à la création d'un poste de fonctionnaire des relations extérieures (P-3) au Bureau de liaison de l'ONUDC à Bruxelles. Le Bureau des relations extérieures fournira des contributions de fond et des services d'appui pour le développement et la gestion du portefeuille de projets qui font l'objet d'une collaboration entre l'Union européenne et l'Office, l'accent étant mis sur les questions relatives à l'Accord cadre financier et administratif entre l'Union européenne et les Nations Unies. La personne titulaire du poste apportera un appui technique spécialisé au siège et aux bureaux extérieurs de l'Office pour la gestion des contrats, lors des phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'achèvement des propositions de projets financés par l'Union européenne.

218. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 7 (Appui en matière de politiques), du projet de budget-programme pour 2020.

Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel

219. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 8 incombe à la Division des opérations. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du plan-programme pour 2020 présenté dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

220. Le sous-programme contribue à l'objectif consistant à renforcer les programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres.

221. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 3, qui vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les progrès accomplis aideront à renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants.

222. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

223. Par ailleurs, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales, à renforcer les moyens de prévention de la violence et de lutte contre le terrorisme et la criminalité, à mettre un terme à la violence contre les enfants, à promouvoir l'état de droit, à lutter contre la criminalité organisée et à réduire la corruption.

224. Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à renforcer efficacement les capacités des pays en développement et à appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

225. Le sous-programme couvre le Bureau du Directeur de la Division des opérations, les quatre sections régionales et les bureaux extérieurs de l'ONUDC. Actuellement, le réseau de l'ONUDC sur le terrain, qui est constitué de 17 bureaux extérieurs (bureaux régionaux, bureaux de pays et bureaux de liaison et de partenariat) chapeaute 77 sites extérieurs et emploie plus de 1 500 personnes. Il s'agit pour la plupart de postes temporaires dont les titulaires sont recrutés au niveau local (administrateurs recrutés sur le plan national, agents des services généraux (agents locaux), temporaires et personnes recrutées au titre de contrats de services). Ces postes temporaires font fréquemment l'objet de changements et sont administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'ONUDC.

226. L'objectif de ce sous-programme sera atteint au moyen des activités suivantes :

a) Fourniture, au niveau local, de services consultatifs de qualité en matière de politiques, de stratégies et d'élaboration de normes aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux partenaires et aux donateurs, dans tous les domaines qui relèvent du mandat de l'ONUDC ;

b) Prestation de conseils aux États Membres et aux partenaires locaux des bureaux extérieurs sur les dispositions des conventions des Nations Unies relatives à la drogue, à la criminalité et à la corruption ; les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale ; les traités internationaux ; et les politiques et cadres institutionnels ayant trait à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ainsi que d'autres domaines qui relèvent du mandat de l'ONUDC ;

c) Promotion auprès des États Membres de l'élaboration de politiques, stratégies et plans d'action en matière de lutte contre la drogue et le crime à l'échelle nationale et régionale, et fourniture de services d'experts et d'informations à cette fin ;

d) Élaboration et exécution de programmes intégrés avec des pays et des entités régionales partenaires et pleine appropriation de ces programmes par les États Membres au moyen d'un dialogue régulier sur les politiques, les stratégies et la programmation tant sur le terrain qu'au siège ;

e) Promotion de l'intégration des questions relatives à la drogue et au crime dans les stratégies nationales et régionales de développement et de sécurité, selon

qu'il convient, et fourniture de conseils techniques aux fins de la création de nouveaux partenariats et du renforcement de la coopération régionale et interrégionale contre la criminalité transnationale organisée et les trafics ;

f) Pilotage de mécanismes permettant de consulter les partenaires locaux dans les bureaux extérieurs et constituant une plateforme d'action commune, avec les organismes des Nations Unies partenaires, à l'appui de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les institutions et organisations financières internationales, les organismes multilatéraux, les organisations régionales et les donateurs.

227. En 2020-2021, les principaux services devant être fournis dans le cadre de ce sous-programme viseront avant tout à exécuter et à étendre les programmes nationaux et régionaux ainsi qu'à mettre en place des initiatives de coopération interrégionale, notamment entre l'Asie occidentale et centrale, l'Europe et l'Afrique ; l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique ; et l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe. Les services transversaux de la Division des opérations, les conseils stratégiques et opérationnels fournis aux États Membres, à la direction de l'ONUDC et à tous les bureaux extérieurs, ainsi que les fonctions de coordination et de liaison des sections régionales et le Bureau du Directeur sont indispensables pour continuer d'intégrer et d'harmoniser toutes les activités que l'Office mène sur le terrain dans le cadre de ses programmes nationaux, régionaux et mondiaux. Ils jouent également un rôle déterminant dans l'adaptation des opérations de l'Office sur le terrain aux mesures plus larges de réforme de l'ONU par une collaboration renforcée avec le nouveau système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. De nouvelles orientations seront données en matière de coopération et de coordination. Des conseils techniques, des avis d'experts et une aide pratique seront fournis pour intégrer, dans le cadre des activités de coopération technique de l'Office, les objectifs de développement durable et les mesures d'appui à l'application des recommandations du document final de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le sous-programme 8 contribuera également à l'amélioration continue des systèmes d'établissement de rapport et des processus de surveillance dans le contexte des changements liés à Umoja, ainsi qu'à l'élaboration d'orientations pratiques sur des questions relatives à la gestion des bureaux extérieurs et sur la stabilisation des systèmes financiers et fonctionnels qui permettent de rendre compte de la qualité, de la surveillance, du suivi et de la gestion. Les fonctions d'appui aux opérations et processus liés à Umoja sur le terrain et dans le cadre des programmes et projets de coopération technique de l'Office nécessitent toujours un soutien administratif solide de la part de la Division au siège. La coopération qui s'exerce entre les différentes divisions pour faire en sorte que le projet Umoja-Extension 2 satisfasse aux besoins programmatiques de l'Office et pour adapter les processus et systèmes actuels de l'Office se poursuivra en 2018.

228. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée au tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15

Ressources prévues : sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	1 817,7	1 817,7	—	—	—
Autres objets de dépense	1 081,1	1 081,1	2 121,5		
Total partiel	2 898,8	2 898,8	2 121,5	—	—

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	4 915,5	3 464,3	5 303,1	20	17
Programme contre le crime	2 185,1	3 298,9	2 317,9	20	20
Total partiel	7 100,6	6 763,2	7 621,0	40	37
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	7 828,2	7 969,3	11 742,7	19	18
Autres objets de dépense	3 231,5	3 231,5	1 865,2		
Total partiel	11 059,7	11 200,8	13 607,9	19	18
D. Budget ordinaire					
Postes	1 167,7	1 167,7	1 181,4	4	4
Autres objets de dépense	1 696,9	1 696,9	1 927,6		
Total partiel	2 864,6	2 864,6	3 109,0	4	4
Total	23 923,6	23 727,3	26 459,4	63	59

229. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 8 (Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs) est de 26 459 400 dollars, en hausse de 2 535 800 dollars (10,6 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

230. La répartition des ressources prévues pour la composante Siège du sous-programme 8 est indiquée au tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16

Ressources prévues : sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel (siège)

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	600,0	—	1 300,0	—	3
Programme contre le crime	—	472,7	250,0	2	5
Total partiel	600,0	472,7	1 550,0	2	8
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	6 063,4	6 068,7	6 047,2	19	18
Autres objets de dépense	758,5	758,5	865,2		
Total partiel	6 821,9	6 827,2	6 912,4	19	18

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
C. Budget ordinaire					
Postes	1 167,7	1 167,7	1 181,4	4	4
Autres objets de dépense	1 696,9	1 696,9	1 927,6		
Total partiel	2 864,6	2 864,6	3 109,0	4	4
Total	10 286,5	10 164,4	11 571,4	25	30

231. Pour 2020-2021, les prévisions concernant les fonds destinés à des fins spéciales s'établissent à 1 550 000 dollars, chiffre en hausse de 950 000 dollars par rapport aux projections révisées de 2018-2019 et de 1 077 300 dollars par rapport au budget final de cette même période. Les prévisions tiennent compte de l'importance accrue du projet relatif à l'appui à la programmation intégrée et à la coopération technique intersectorielle (GLOU46) comme instrument d'orientation stratégique de programmation sur le terrain et des initiatives de financement de démarrage dans les situations prioritaires pour lesquelles le financement est inexistant ou insuffisant. Pour mieux prendre en compte cette importance croissante, en particulier aux fins d'assurer l'efficacité de la participation et des contributions de l'ONUDC aux interventions des Nations Unies axées sur des objectifs précis dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la Division des opérations procédera en 2019 à une redéfinition du projet pour en faire un outil plus ciblé d'orientation stratégique, de suivi et d'établissement de rapports orientés sur les résultats pour les programmes extérieurs de l'Office.

232. Les ressources prévues pour l'exercice 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 6 912 400 dollars, chiffre en augmentation de 90 600 dollars (1,3 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Ces ressources permettront de financer sept postes [1 D-1, 2 P-4, 1 G(1°C) et 3 G(AC)] au Bureau du Directeur et 11 postes [4 P-5, 2 P-4 et 5 G(AC)] dans les sections régionales. Les objets de dépense autres que les postes sont les suivants : personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, services contractuels, fournitures et matériel, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services conjoints.

233. Cette augmentation s'explique par :

a) Le reclassement du poste de Directeur adjoint de la Division des opérations à D-1, instauré à titre temporaire en 2018, pour la gestion, la direction, la coordination et la liaison et le contrôle du siège et des opérations extérieures de la Division, en particulier celles qui ont trait à la réforme de l'ONU. Le Directeur adjoint aura pour principales responsabilités de participer à la formulation de la stratégie et des grandes orientations de l'ONUDC, y compris les stratégies et les plans de toutes les divisions, répondant aux nouvelles priorités et aux possibilités de partenariats pour les services locaux fournis aux États Membres et la mobilisation des ressources communes en lien avec de nouvelles activités. En ce qui concerne le développement des partenariats et le positionnement de l'Office sur le terrain, le Directeur adjoint encouragera l'intégration des programmes mondiaux, régionaux et nationaux de l'Office et l'intégration de ses programmes dans les programmes communs des Nations Unies et il s'assurera des passerelles entre les mandats de l'Office et le Programme 2030. La régularisation du poste de Directeur adjoint vise à renforcer à la fois l'efficacité et les responsabilités de la Division et donnera lieu à des directives pratiques relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur le terrain et à l'établissement de partenariats stratégiques étroits avec d'autres entités du système de développement des Nations Unies. Le reclassement du poste à la classe D-1 est partiellement compensé par la suppression du poste de Chef de la Section de l'appui à la gestion des bureaux extérieurs de classe P-5 ;

b) Le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire pour remplacer des fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée, ainsi que pour assurer une aide ponctuelle pendant les périodes de forte charge de travail, et pour répondre aux nouveaux besoins en matière de programmation stratégique pour que l'ONUDC conserve toute sa pertinence grâce à une participation active et à des solutions aux nouvelles priorités.

234. Les ressources imputées au budget ordinaire seront présentées au chapitre 16, sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel), et au chapitre 23 du projet de budget-programme pour 2020.

235. La répartition des ressources prévues pour la composante Opérations hors siège du sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel) est indiquée dans le tableau 17 ci-dessous.

Tableau 17

Ressources prévues : sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel (opérations hors siège)

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	1 817,7	1 817,7	—	—	—
Autres objets de dépense	1 081,1	1 081,1	2 121,5		
Total partiel	2 898,8	2 898,8	2 121,5	—	—
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	4 315,5	3 464,3	4 003,1	20	14
Programme contre le crime	2 185,1	2 826,3	2 067,9	18	15
Total partiel	6 500,6	6 290,5	6 071,0	38	29
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	1 764,8	1 900,6	5 695,5	—	—
Autres objets de dépense	2 473,0	2 473,0	1 000,0		
Total partiel	4 237,8	4 373,6	6 695,5	—	—
Total	13 637,2	13 562,9	14 888,0	38	29

236. Pour 2020-2021, les prévisions concernant les ressources destinées à des fins générales sont de 2 121 500 dollars, soit 777 300 dollars (26,8 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2018-2019. Ces ressources devraient couvrir les déficits de financement des programmes dans les bureaux extérieurs en répondant aux besoins ponctuels de ces derniers, l'objectif étant d'assurer l'exécution des programmes à court terme et de préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs. Les ressources destinées à des fins générales devraient être réparties selon les prévisions suivantes : Bureau de pays en République islamique d'Iran (0,9 million de dollars), Bureau régional en Afrique du Sud (0,4 million), Bureau de la liaison et des partenariats au Brésil (0,4 million), Bureau de pays dans l'État plurinational de Bolivie (0,1 million) et Bureau régional pour l'Asie du Sud (0,3 million).

237. Le montant prévu des fonds destinés à des fins spéciales s'élève à 6 071 000 dollars, chiffre en baisse de 429 600 dollars (6,6 %) par rapport au budget

révisé de 2018-2019. Il comprend des projets d'appui aux opérations hors siège financés par les gouvernements hôtes. En particulier, ces fonds doivent permettre de financer les projets de terrain à l'appui des coûts d'infrastructure et les dépenses locales des bureaux extérieurs (Bolivie (État plurinational de), Mexique et Panama), du Bureau pour les pays du Conseil de coopération du Golfe et du Bureau de programme en Libye.

238. Les ressources prévues pour l'exercice 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 6 695 500 dollars, chiffre en augmentation de 2 457 700 dollars (58,0 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Ces ressources permettront de financer 60 % du temps des représentants des bureaux extérieurs en 2020-2021, soit le temps consacré à des fonctions internes (direction stratégique, orientations, mobilisation de ressources, élaboration de programmes et sensibilisation). En particulier, les représentants dans les bureaux extérieurs mènent le dialogue stratégique avec les gouvernements hôtes et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que des partenaires de financement. Dans le cadre de leurs tâches quotidiennes, ils jouent des rôles fondamentaux liés à l'appui en matière de politiques, à la mobilisation des ressources, à la gestion des risques, aux activités de sensibilisation et de communication. Les représentants dans les bureaux extérieurs participent également aux processus nationaux communs qui découlent des propositions de réforme du Secrétaire général tendant à ce que les services que l'ONUDC propose aux États Membres sur le terrain puissent s'inscrire dans une démarche systémique globale et que ses mandats les plus importants soient dûment pris en compte dans les cadres de coopération pour le développement durable. L'augmentation (de 20 % à 60 %) tient compte du temps consacré aux tâches et aux fonctions institutionnelles et pas seulement à la planification et à la mise en œuvre de chaque projet.

239. Les ressources prennent également en compte le reclassement de P-5 à D-1 des postes de représentant au Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, au Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et au Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes. Ces trois bureaux régionaux sont particulièrement concernés par les nouvelles dispositions résultant du processus de réforme des Nations Unies, et par les responsabilités et les attentes accrues s'agissant des entités qui sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans un pays ou une région en particulier et à collaborer pleinement avec les gouvernements et d'autres entités des Nations Unies, le coordonnateur régional assurant la direction et la coordination. La présence des Nations Unies dans ces trois régions, habituellement forte et de haut niveau, a été encore renforcée par le processus de réforme, plusieurs présences et cadres de coordination interne aux Nations Unies au niveau régional ayant été réunis, et avec la création en particulier des centres régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement, ce qui montre une prise de conscience croissante du fait que la dimension régionale jouera un rôle important si les moyens et structures des Nations Unies sont utilisés rationnellement. Le reclassement prévu de P-5 à D-1 de ces postes de représentant dans les bureaux extérieurs permettra non seulement aux représentants de mieux répondre aux attentes des États Membres tendant à ce que l'Office contribue de manière significative à des interventions des Nations Unies sur le terrain qui soient efficaces et axées sur les résultats, y compris en participant pleinement au réseau des Nations Unies pour le développement et aux centres régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement, mais également de renforcer la responsabilité des entités des Nations Unies les unes envers les autres et, par conséquent, envers les États Membres qu'elles servent, en participant au nouveau cadre de gestion et de responsabilité.

240. Le volume des programmes dans ces trois régions est un autre grand aspect des reclassements proposés. Les trois régions se sont systématiquement classées parmi celles ayant les programmes les plus importants en termes de volume et ce volume devrait rester élevé pendant les deux années à venir. En fait, les trois bureaux extérieurs gèrent des programmes à des niveaux identiques ou supérieurs à d'autres sites placés sous la direction de représentants de classe D-1. À cet égard, l'ajustement

des postes sera également en phase avec les efforts déployés à une plus grande échelle par la Division des opérations afin de renforcer la cohérence dans l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs, notamment par la nomination sur le terrain de représentants de classe D-1 aux fonctions de directeurs régionaux/de pays, y compris en modifiant leurs mandats, pour prendre en compte les responsabilités supplémentaires dans le cadre du processus de réforme de l'ONU et, en particulier, une responsabilité renforcée concernant une coordination active et efficace au sein du système des Nations Unies réformé.

241. Les ressources comprennent également une réserve de 1 million de dollars destinée² à couvrir les frais imprévus liés aux programmes dans toutes les activités de l'ONUDC.

242. Cette augmentation est contrebalancée en grande partie par le passage d'un montant de 1,5 million de dollars, autorisé en 2019 à titre exceptionnel pour financer une surcapacité temporaire, au financement destiné à des fins spéciales.

Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

243. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 9 incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du projet de plan-programme pour 2020 présenté dans le document A/74/6 (Sect. 16). Le projet de plan-programme pour 2021 est en cours d'élaboration et sera présenté dans le document A/75/6 (Sect. 16).

244. Ce sous-programme a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux des Nations Unies dans le traitement des questions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme ; de veiller à ce que l'Organe international de contrôle des stupéfiants s'acquitte de ses obligations conventionnelles qui consistent à encourager l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points ; et de s'assurer que le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale s'acquitte de son rôle consultatif.

245. L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

246. Le secrétariat des organes directeurs a pour mandat de fournir un appui technique et fonctionnel ainsi que des services de secrétariat aux organes ci-après, pour leur permettre de remplir la mission qui leur revient en tant qu'organes des Nations Unies chargés d'élaborer des politiques en matière de lutte contre la drogue, de prévention du crime et de justice pénale à l'échelle internationale, et en tant qu'organes directeurs de l'ONUDC : a) la Commission des stupéfiants (y compris en ce qui concerne la suite que celle-ci doit donner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et les

² Ce montant est destiné à financer toutes les activités et opérations de l'ONUDC, au siège comme dans les bureaux extérieurs. Il est inscrit au titre du sous-programme 8 à des fins de présentation.

préparatifs nécessaires en vue de la date butoir de 2019 fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'action) ; b) les cinq organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (Réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient) ; c) la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; d) le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC ; e) le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les réunions régionales préparatoires (y compris les préparatifs du quatorzième Congrès, qui se tiendra au Japon en 2020, et les réunions préparatoires de 2019) ; f) l'Assemblée générale ; et g) le Conseil économique et social. En outre, le secrétariat des organes directeurs coordonne et contrôle la suite donnée aux résolutions et décisions des organes directeurs susmentionnés.

247. Le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants assure les fonctions de secrétariat pour ce dernier, en lui fournissant notamment un appui technique et fonctionnel, et il l'aide à surveiller et à faciliter l'application par les gouvernements des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il élabore le rapport annuel de l'OICS, ainsi que son rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et ses deux rapports techniques annuels portant respectivement sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Il administre le régime international des évaluations et statistiques ainsi que de nombreux autres systèmes informatiques dont le Système international de contrôle des drogues, le Système international d'autorisation des importations et des exportations (Système I2ES) pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes, le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), le Système de notification des incidents concernant les précurseurs conformément à la résolution 59/162 de l'Assemblée générale, et le Système de notification des incidents du Projet « ION » pour les nouvelles substances psychoactives. Au nom de l'OICS, le secrétariat entretient un dialogue constant avec les gouvernements, leur fournit sous la forme de conseils techniques et d'activités d'assistance et de formation un appui pour l'application des dispositions des trois traités et les aide à recueillir et à échanger des renseignements pour les besoins des enquêtes sur les détournements de précurseurs.

248. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 9 est indiquée au tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18

Ressources prévues : sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	3 375,7	4 374,9	11 172,3	6	9
Programme contre le crime	—	—	—	—	—
Total partiel	3 375,7	4 374,9	11 172,3	6	9

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
B. Budget ordinaire					
Postes	9 171,2	9 171,2	9 128,2	37	37
Autres objets de dépense	1 288,5	1 288,5	1 023,0		
Total partiel	10 459,7	10 459,7	10 151,2	37	37
Total	13 835,4	14 834,6	21 323,5	43	46

249. Le montant total des ressources prévues pour le sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) s'élève à 21 323 500 dollars pour 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 7 488 100 dollars (54,1 %) par rapport au budget révisé pour 2018-2019.

250. Les prévisions pour 2020-2021 concernant les fonds destinés à des fins spéciales sont de 11 172 300 dollars, chiffre en hausse de 7 796 600 dollars par rapport au budget révisé de 2018-2019 et de 6 797 400 dollars (155,4 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation concerne les projets suivants : banque de données de l'OICS pour le contrôle des précurseurs (GLO565) ; amélioration de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues par le renforcement des capacités nécessaires au contrôle des activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs (GLOY04) ; et le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) (GLOW95).

251. Les activités relatives aux nouvelles substances psychoactives, qui sont actuellement menées au titre du projet GLO565, seront transférées au projet GLOW95 à compter du 1^{er} janvier 2020, comme cela a été convenu avec le principal donateur. Pour faire suite aux demandes des gouvernements quant aux opioïdes synthétiques, un nouveau projet mondial a été élaboré, grâce auquel il sera possible de réduire considérablement le trafic d'opioïdes de synthèse non médicaux et d'autres nouvelles substances psychoactives dangereuses, et de limiter l'approvisionnement des marchés de consommation. La priorité sera donnée à l'interaction et aux partenariats avec le secteur privé, une attention particulière étant accordée à la coopération volontaire avec les fournisseurs d'accès à Internet, les entreprises ayant des relations commerciales avec d'autres entreprises et les secteurs chimique et pharmaceutique, ainsi que les médias sociaux et les fournisseurs de services financiers pertinents.

252. En réponse à des demandes des gouvernements, l'OICS a lancé au début de l'année 2016 son projet d'apprentissage « INCB Learning », qui vise à renforcer la capacité des autorités nationales compétentes à respecter les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues qui concernent le contrôle réglementaire et le suivi du commerce licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs. En 2018-2019, les activités ont consisté à mettre à jour le matériel pédagogique, à élaborer des cours en ligne et à organiser des séminaires régionaux de formation en Afrique de l'Est, en Asie du Sud et de l'Est et dans la région du Pacifique, en Europe, en Océanie et en Amérique centrale. En 2018-2019, des séminaires de formation et des activités de renforcement des capacités ont été organisés pour les pays d'Amérique centrale. Une session de formation à l'intention des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud s'est tenue en juin 2019, et une session supplémentaire se tiendra en Asie centrale grâce au financement de la Fédération de Russie. D'autres modules seront élaborés et traduits en 2019 et 2020.

253. Les fonds imputés au budget ordinaire seront fournis au titre du chapitre 16, sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), du projet de budget-programme pour 2020.

254. Pour faire suite à la résolution 62/8 de la Commission des stupéfiants sur l'appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de ses attributions conventionnelles en coopération avec les États Membres et en collaboration avec la Commission des stupéfiants et l'Organisation mondiale de la Santé, on trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des ressources dont dispose l'OICS. Les ressources du budget ordinaire sont prévues à la rubrique de l'organe directeur au chapitre 16 du budget-programme et servent à financer les voyages des membres du Conseil pour qu'ils assistent aux réunions du Conseil, qu'ils mènent des enquêtes sur le terrain avec les gouvernements locaux comme cela est prévu par les dispositions de l'article 14 de la Convention et qu'ils réalisent des missions. Le secrétariat de l'OICS est financé essentiellement par le budget ordinaire au titre du sous-programme 9 du chapitre 16, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les fonds extrabudgétaires dont dispose l'OICS sont destinés aux trois projets décrits précédemment (GLO565, GLOY04, et GLOW95).

Tableau 19

Ressources prévues : Organe international de contrôle des stupéfiants et son secrétariat

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (budget révisé)	2018-2019 (budget définitif)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
I. Organe international de contrôle des stupéfiants (organe directeur)					
B. Budget ordinaire					
Autres objets de dépense	929,1	929,1	932,4		
Total partiel	929,1	929,1	932,4		
II. Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (sous-programme 9)					
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	3 297,7	4 255,2	10 832,3	6	9
Programme contre le crime	—	—	—	—	—
Total partiel	3 297,7	4 255,2	10 832,3	6	9
B. Budget ordinaire					
Postes	6 679,7	6 679,7	6 648,0	27	27
Autres objets de dépense	673,8	673,8	674,2		
Total partiel	7 353,5	7 353,5	7 322,2	27	27
Total (I + II)	11 580,3	12 537,8	19 086,9	33	36

XI. Appui aux programmes

255. La Division de la gestion appuie les sous-programmes relatifs aux organes directeurs, à la direction exécutive et à la gestion, et aux activités de fond. Ses services sont répartis entre six entités : le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, le Service de la gestion des conférences

et le Service de la sécurité et de la sûreté. Le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté ne sont pas mentionnés ci-après, car ils sont présentés séparément aux chapitres 2 et 34, respectivement, du projet de budget-programme pour 2020.

256. Le projet de budget consolidé de l'ONUDC pour 2020-2021 a été conçu selon les mêmes principes que les états financiers annuels vérifiés de l'ONUDC, établis selon les normes IPSAS, et il ne couvre pas les ressources du budget ordinaire allouées à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui sont présentées à l'Assemblée générale aux chapitres 1 et 29F du projet de budget-programme et dont il est rendu compte dans le volume I des états financiers du Secrétariat de l'ONU. L'objectif général de la Division de la gestion est de fournir aux programmes de fond de l'ONU et plus particulièrement à l'ONUDC et ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, des services d'appui efficaces en ce qui concerne la gestion, l'administration, les finances, les ressources humaines, l'informatique et d'autres domaines touchant aux infrastructures.

257. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la Division de la gestion continuera d'appuyer la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré Umoja, grâce auquel les ressources sont gérées de manière plus efficace et rationnelle ; de mettre en conformité les services de technologie et de communications avec la direction stratégique en matière de technologie de l'information et des communications à l'échelle de l'Organisation ; et de mettre l'accent sur l'application du programme de réforme des ressources humaines du Secrétaire général. Une attention particulière sera accordée à l'appui aux programmes et aux bureaux extérieurs de l'ONUDC dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines et des achats.

258. Le Service de la gestion des ressources financières continuera de renforcer le suivi de l'exécution du budget, la gestion et les contrôles financiers et la communication de l'information financière. Il continuera également d'aider l'ensemble des divisions techniques et bureaux extérieurs de l'ONUDC en ce qui concerne la planification des programmes, l'établissement des budgets, l'analyse financière, la communication d'informations aux donateurs et les services financiers, notamment en fournissant un appui en matière de gestion des contributions, de paiements, d'états de paie, de trésorerie et de comptabilité. Le Service s'emploiera en particulier à faciliter la mise en œuvre d'Umoja-Extension 2, afin de veiller à ce que les besoins liés à l'exécution des programmes de l'ONUDC, notamment à la gestion des programmes, à la gestion axée sur les résultats, à l'établissement de partenariats et à la gestion de projets, soient satisfaits. Il continuera d'appuyer l'élaboration et l'application de changements stratégiques pour ce qui est du budget, des finances, de la trésorerie et d'autres domaines comptables.

259. Le Service de la gestion des ressources humaines continuera d'exécuter le programme de réforme de la gestion des ressources humaines proposé par le Secrétaire général, en particulier dans les domaines suivants : promotion de la mobilité du personnel ; gestion des aptitudes ; gestion prévisionnelle des besoins en personnel ; sélection du personnel ; gestion de la performance ; planification de la relève ; rajeunissement du personnel ; et amélioration de l'équilibre entre les sexes et de la répartition géographique des fonctionnaires. Il continuera de fournir des services médicaux adaptés, proposant notamment des programmes de promotion de la santé et du mieux-être, à l'ensemble du personnel en poste à Vienne, dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

260. La Section de l'appui général continuera d'apporter son concours à l'ensemble des divisions techniques et bureaux extérieurs de l'ONUDC : a) en continuant de fournir, y compris en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des services de voyage, de visa et de transport efficaces et rationnels ; b) en assurant la gestion efficace des actifs dans le plein respect des normes IPSAS ; et c) en appliquant des mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement au

Centre international de Vienne et en supervisant les services de gestion des bâtiments assurés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le Groupe des achats continuera de fournir des services dans son domaine de compétence à l'ONUDC, aussi bien à Vienne que dans les bureaux extérieurs, et à coordonner la gestion des contrats à travers le monde. Il continuera d'améliorer et d'accélérer les procédures d'achat en les automatisant et en les rationalisant autant que possible et en dispensant une formation sur les procédures d'achat au personnel des bureaux extérieurs de l'ONUDC.

261. Le Service de la technologie de l'information se chargera de répondre au niveau local aux besoins opérationnels de l'ONUDC s'agissant de technologies de l'information et des communications, de la gestion courante des services des technologies de l'information et des communications, et il installera et gérera les infrastructures informatiques et les infrastructures de communication locales. Conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, et sous l'égide du Centre technologique régional pour l'Europe, le Service : a) appuiera le déploiement systématique d'Umoja ; b) renforcera la cybersécurité pour que l'Organisation soit mieux protégée ; c) définira des niveaux de résultat comparables aux niveaux de référence en usage dans le secteur et suivra les résultats obtenus ; et d) améliorera la gestion des services et le suivi des résultats.

262. La répartition des ressources prévues au titre de l'appui aux programmes est indiquée au tableau 20 ci-dessous.

Tableau 20

Ressources prévues : appui aux programmes

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2018-2019 (budget final)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	1 884,2	1 698,0	1 884,2	8	7
Programme contre le crime	5 100,0	5 100,0	5 100,0	18	17
Total partiel	6 984,2	6 798,0	6 984,2	26	24
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	18 937,5	18 436,5	20 661,1	76	76
Autres objets de dépense	8 240,6	8 240,6	7 850,9		
Total partiel	27 178,1	26 677,1	28 512,0	76	76
C. Budget ordinaire					
Postes	—	—	—	—	—
Autres objets de dépense	1 163,5	1 163,5	1 040,6		
Total partiel	1 163,5	1 163,5	1 040,6	—	—
Total	35 325,8	34 638,6	36 536,8	102	100

263. Le montant total des ressources prévues est de 36 536 800 dollars, chiffre en hausse de 1 211 000 dollars (3,4 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019.

264. Le montant des dépenses destinées à des fins spéciales est estimé à 6 984 200 dollars pour 2020-2021. Ce montant couvre principalement la fourniture, aux États Membres, de logiciels en rapport avec les domaines thématiques associés aux missions techniques de l'ONUDC.

265. Les ressources prévues pour l'exercice 2020-2021 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 28 512 000 dollars, chiffre en augmentation de 1 333 900 dollars (4,9 %) par rapport au budget révisé de 2018-2019. Ce montant couvre le financement des dépenses suivantes : 1 poste (P-5) au Bureau du Directeur ; 5 postes [1 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)] au Groupe du recours aux partenaires externes ; 6 postes [1 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] à l'équipe Umoja ; 4 postes [1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] à l'équipe IPSAS ; 31 postes [1 D-1, 2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 3 G(1°C) et 20 G(AC)] au Service de la gestion des ressources financières ; 17 postes [2 P-4, 1 P-3 et 14 G(AC)] au Service de la gestion des ressources humaines ; 3 postes [1 D-1 et 2 G(AC)] au Service de la technologie de l'information ; 4 postes (4 P-3) au Groupe des achats ; et 5 postes [5 G(AC)] à la Section de l'appui général. Ces ressources couvrent également d'autres objets de dépense, à savoir le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et les contributions aux services conjoints.

266. Cette augmentation résulte d'une actualisation des coûts (1,8 million de dollars), partiellement compensée par les réductions suivantes :

a) Intégration des ressources consacrées à Umoja, transformation et engagement avec déclassement d'un poste P-3 à la classe P-2, s'accompagnant d'une réorientation vers la gestion du changement et de la communication et des prévisions de baisse. Le budget de formation de base à Umoja est en légère baisse par rapport à 2018-2019, la nouvelle stratégie prévue évoluant de formations en présentiel nécessitant d'importantes ressources à Vienne à une stratégie groupée à l'extérieur, ainsi qu'une augmentation de l'auto-apprentissage, ce qui devrait rendre la formation plus efficace et rationnelle. Afin d'appuyer les activités de formation de façon plus globale, le budget prend également en compte l'intégration du poste de coordonnateur de formation à Umoja au Groupe du perfectionnement du personnel du Service de la gestion des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2021 afin d'instaurer un guichet unique pour la formation et l'intégration complète d'Umoja dans le programme d'apprentissage du personnel (0,3 million de dollars) ;

b) Des gains d'efficacité dans le domaine des technologies de l'information du fait du passage d'une plateforme technologique à des services en nuage (0,2 million de dollars).

267. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16 du projet de budget-programme pour 2020.

Annexe I

Prévisions de ressources pour l'exercice 2020-2021 et
prévisions finales de ressources pour l'exercice 2018-2019

Prévisions de ressources, 2020 et 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de fonds</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020-2021</i>
A. Fonds destinés à des fins générales			
Postes	2 810,1	2 869,7	5 679,8
Autres objets de dépense	1 391,1	1 352,3	2 743,4
Total partiel	4 201,2	4 222,0	8 423,2
B. Fonds destinés à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	174 486,5	163 845,0	338 331,5
Programme contre le crime	195 379,3	164 176,1	359 555,4
Total partiel	369 865,7	328 021,2	697 886,9
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	21 869,3	22 421,3	44 290,6
Autres objets de dépense	6 330,9	5 824,9	12 155,8
Total partiel	28 200,3	28 246,1	56 446,4
D. Budget ordinaire			
Postes	17 626,1	17 626,1	35 252,2
Autres objets de dépense	4 364,8	3 698,8	8 063,6
Total partiel	21 990,9	21 324,9	43 315,8
Total	424 258,1	381 814,2	806 072,3

Prévisions finales de ressources, 2018 et 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de fonds</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds destinés à des fins générales			
Poste	4 038,4	3 104,3	7 142,7
Autres objets de dépense	668,4	978,5	1 646,9
Total partiel	4 706,8	4 082,8	8 789,6
B. Fonds destinés à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	132 078,2	135 776,6	267 854,8
Programme contre le crime	152 453,5	196 354,3	348 807,8
Total partiel	284 531,7	332 130,9	616 662,6
C. Fonds d'appui aux programmes			
Poste	17 061,9	20 188,8	37 250,7
Autres objets de dépense	4 338,7	9 425,7	13 764,4
Total partiel	21 400,6	29 614,5	51 015,1

<i>Catégorie de fonds</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018-2019</i>
D. Budget ordinaire			
Poste	17 380,1	17 475,0	34 855,1
Autres objets de dépense	4 026,5	3 604,1	7 630,6
Total partiel	21 406,6	21 079,1	42 485,7
Total	332 045,7	386 907,3	718 953,0

Annexe II

Affectation des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021

1. On prévoit que le programme de travail financé par des contributions volontaires destinées à des fins spéciales augmentera de 81,2 millions de dollars (13,2 %), pour passer de 616,7 millions de dollars dans les prévisions finales de l'exercice biennal 2018-2019 à 697,9 millions de dollars en 2020-2021.

2. On trouvera dans le tableau figurant à la fin de la présente annexe la répartition des contributions par sous-programme (domaine thématique), région et division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les informations ci-après, qui complètent celles fournies dans le corps du présent rapport, sont présentées par région, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution des besoins sur le plan géographique (voir [E/CN.7/2005/9](#)).

3. En Afrique et au Moyen-Orient, le budget du portefeuille de programmes devrait connaître une augmentation de 0,7 million de dollars (0,6 %), les ressources devant passer de 107,8 millions de dollars en 2018-2019 à 108,4 millions de dollars en 2020-2021. Les quatre programmes régionaux (Moyen-Orient et Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et Afrique australe) sont en milieu de cycle et ont contribué à l'obtention de résultats concrets. L'ONUDC a continué d'étendre ses activités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en mettant l'accent sur la lutte contre les trafics et la criminalité organisée, et plus particulièrement sur les liens toujours plus étroits entre ces phénomènes et les activités des groupes terroristes, les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent. La surcapacité temporaire destinée à l'Iraq a accru sa présence sur le terrain et prévoit l'établissement d'un plan d'action et le développement du portefeuille de programmes dans ce pays prioritaire. Deux nouveaux projets régionaux, l'un portant sur la cybercriminalité et l'autre sur la criminalistique, ont été élaborés en réponse aux demandes des États Membres. En outre, un projet régional visant à renforcer les contrôles aux frontières et les enquêtes fondées sur le renseignement portera sur le démantèlement des réseaux criminels ainsi que les routes empruntées par le commerce illicite en Afrique du Nord. Les autres priorités concernent la traite des personnes et le trafic de migrants, de nombreux pays de la région étant pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que la corruption et la réforme de la justice pénale, une attention particulière étant accordée aux droits des enfants et à la justice pour mineurs. Le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) a vu la création de la première équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions en Jordanie, considérée comme un modèle pour la région, avec la perspective d'étendre les activités à d'autres pays, y compris à l'Iraq. L'ONUDC collaborera avec le Maroc à l'élaboration d'un cadre de coopération couvrant des projets très divers qui sont menés au titre de programmes nationaux, régionaux et mondiaux.

4. En Afrique de l'Est, le programme régional propose d'aborder les principaux problèmes en matière de sécurité et de justice selon une démarche globale et intégrée. L'ONUDC a l'intention d'entamer la deuxième phase du programme visant à assurer une meilleure gestion des migrations, qui concerne la traite des personnes et le trafic de migrants. Les initiatives portent également sur des questions relatives à la justice pénale et à la réforme de la police, au renforcement du contrôle des frontières, aux flux financiers illicites, à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et à l'accompagnement des personnes qui s'injectent de la drogue. L'appui aux États Membres dans la lutte contre les liens entre la criminalité organisée et les groupes terroristes et dans la lutte contre la criminalité maritime dans la région de la Corne de l'Afrique restera un élément essentiel des activités de l'Office dans la région. L'Office a également entamé un dialogue avec le Gouvernement érythréen en vue d'élaborer

un programme de pays intégré à l'appui des institutions publiques dans la lutte contre la criminalité transnationale, le terrorisme et le trafic de drogues. En Afrique australe, l'Office continue, dans le cadre de son programme régional, à aider les États Membres dans les domaines suivants : réforme du système pénitentiaire, violences fondées sur le genre, traite des personnes, corruption, criminalité liée aux espèces sauvages, VIH/sida et blanchiment d'argent. L'Office a commencé à mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour renforcer sa collaboration avec le Gouvernement mozambicain en vue de lutter contre la corruption, le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. En Afrique de l'Ouest, l'Office joue un rôle de plus en plus important dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les États Membres manifestant un intérêt et un engagement durables en faveur de cette région. Qui plus est, l'Office prévoit de continuer d'appuyer la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et sa composante de police dans le cadre du Programme Sahel. Le projet AIRCOP de communication aéroportuaire contribue à l'établissement de communications opérationnelles en temps réel entre les aéroports internationaux situés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. La poursuite du développement d'AIRCOP en Afrique de l'Ouest comprendra la création d'une nouvelle force opérationnelle au Niger et la mise en œuvre dans deux pays du Sahel (Mauritanie et Tchad), le développement devant se poursuivre en Afrique de l'Est en 2019-2020. L'Office assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration conjointe de Niamey portant sur l'intensification des efforts visant à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes dans la région. En ce qui concerne le contrôle des frontières terrestres, après le succès et l'intérêt manifesté par les donateurs concernant l'opération régionale « open roads », une deuxième opération du même type est prévue au Mali, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Élaborés par l'Union européenne et mis en œuvre en partie par l'Office dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, deux projets régionaux – un projet sur le renforcement des systèmes de justice pénale en Afrique de l'Ouest et du Centre et un programme d'appui pour la sûreté maritime et la stratégie de sécurité en Afrique centrale – seront lancés. L'Office envisage également d'étendre sa présence et ses activités en République centrafricaine, notamment en collaborant avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et en ouvrant un nouveau bureau de programme au Burkina Faso.

5. En Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le budget du portefeuille de programmes devrait connaître une diminution de 1,6 million de dollars (4,8 %), les ressources devant passer de 34,0 millions de dollars en 2018-2019 à 32,3 millions de dollars en 2020-2021. L'ONUDC continuera d'encourager la coopération régionale en Asie du Sud-Est s'agissant de la lutte contre la menace liée aux drogues, de la criminalité organisée, de la réforme législative et du terrorisme dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le bureau régional continuera de travailler avec l'ASEAN pour approfondir le partenariat en cours et promouvoir le renforcement des synergies régionales. La coopération sous-régionale dans le cadre du mémorandum d'accord sur le contrôle des drogues dans la sous-région du bassin du Mékong se poursuivra. Au Myanmar, l'exécution des programmes bénéficiera du vif intérêt manifesté par les donateurs, en particulier pour le développement alternatif et la lutte contre la corruption. Un programme pluriannuel pour l'Indonésie continuera d'appuyer l'harmonisation avec le programme d'intégration de l'ASEAN. En Asie du Sud, le nouveau programme régional (2018-2021) va entrer dans la dernière phase de sa mise en œuvre, qui devrait bénéficier d'un regain d'intérêt de la part des donateurs pour les nouveaux domaines thématiques, dont la réforme de la justice, la gestion des frontières, la coopération régionale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, la prévention du terrorisme, le système de gestion des conteneurs et la lutte contre la criminalité maritime. Le développement prévu du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office, basé à Sri Lanka, aura également une incidence positive sur l'exécution des programmes de l'Office.

6. En Asie occidentale et en Asie centrale, le budget du portefeuille de programmes devrait connaître une diminution de 3,7 millions de dollars (6,3 %), les ressources devant passer de 59,0 millions de dollars en 2018-2019 à 55,3 millions de dollars en 2020-2021. Conformément au plan d'action intitulé « Approche concertée à l'échelle de l'ONUDC pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale », l'Office continuera de collaborer étroitement avec ses homologues pour lutter de manière globale contre les problèmes les plus pressants en lien avec les drogues, la criminalité et le terrorisme. De nouvelles initiatives de coopération technique sont prévues compte tenu du développement des couloirs commerciaux et des couloirs de transit en Asie occidentale et en Asie centrale, qui offrent des possibilités aux organisations criminelles transnationales d'exploiter de nouvelles infrastructures et de nouveaux réseaux pour s'adonner à des trafics illicites, y compris le trafic de drogues et de substances réglementées. Par ailleurs, les travaux de l'Office sur le développement alternatif en Afghanistan devraient continuer de s'intensifier, de nouveaux donateurs souhaitant appuyer ce domaine important des activités de coopération technique de l'Office en Afghanistan pour répondre à l'une des causes profondes de la culture et de la production d'opium.

7. En Europe orientale et en Europe du Sud-Est, le budget du portefeuille de programmes devrait connaître une augmentation de 1,5 million de dollars (44,5 %), les ressources devant passer de 3,4 millions de dollars en 2018-2019 à 4,9 millions de dollars en 2020-2021. Les activités portent notamment sur le contrôle des conteneurs, la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, ainsi que la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida. Le nouveau partenariat avec l'Union européenne devrait permettre de renforcer la gouvernance en matière de sécurité et de mener de nouveaux travaux d'évaluation dans le cadre du programme régional pour l'Europe du Sud-Est. Ce programme soutient les objectifs généraux de la lutte contre la criminalité dans le monde et offre à la fois des conseils en matière de politiques et une assistance technique au service de la lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan, en conformité avec l'approche concertée à l'échelle de l'ONUDC pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale. Dans ce cadre, l'Office continue d'accompagner les pays de la région engagés dans le processus de préadhésion à l'Union européenne. En Europe orientale, il existe un potentiel de croissance des interventions programmatiques pour répondre aux nouveaux problèmes liés à la drogue, au crime et au terrorisme, en vue de renforcer la coopération régionale en accordant une attention particulière au contrôle des frontières.

8. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le budget du portefeuille de programmes devrait connaître une augmentation de 76,9 millions de dollars (44,6 %), les ressources devant passer de 172,2 millions de dollars en 2018-2019 à 249,1 millions de dollars en 2020-2021. L'augmentation s'explique essentiellement par la pleine application de l'accord de 2017 signé avec le Gouvernement colombien (315,0 millions de dollars pour 2017-2020) portant sur l'intensification de l'appui de l'ONUDC au développement alternatif dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix de 2016. C'est le bureau de pays en Colombie qui enregistre toujours le taux d'exécution le plus élevé de tous les bureaux du monde, et il continue à diversifier ses activités, même si le développement alternatif reste sa priorité. En Bolivie (État plurinational de) et au Pérou, les moyens habituels de contrôle des drogues (surveillance des cultures illicites, réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites) devraient céder la place à de nouvelles initiatives dans les domaines de la lutte contre le trafic illicite d'espèces sauvages (dont l'exploitation minière et l'exploitation forestière illégales), la lutte contre la corruption, la lutte contre la traite des personnes et la lutte contre le trafic illicite de migrants. Le Bureau de l'ONUDC au Pérou tirera également avantage du portefeuille de projets de lutte contre la corruption, de contrôle des frontières et de réduction de la demande de drogues axé sur l'Équateur, la présence de l'Office y étant renforcée. Au Brésil et dans le Cône Sud, le regroupement des programmes mondiaux s'accompagnera d'une refonte des portefeuilles de pays. Une attention particulière sera accordée au renforcement des initiatives de coopération technique à l'appui des initiatives des institutions brésiliennes aux niveaux fédéral, national et sous-régional dans les domaines de la

lutte contre la corruption et de la réforme de la justice pénale. De même, l'Office tirera profit du retour d'une présence en Argentine pour développer son partenariat avec les institutions argentines, et par l'intermédiaire de celles-ci, aux niveaux fédéral, national et sous-régional. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, le portefeuille de l'Office devrait se développer grâce à de nouvelles initiatives sous-régionales de contrôle des frontières et des initiatives internationales de coopération opérationnelle en matière d'enquêtes et de justice, visant à maximiser les effets des investissements nationaux et des investissements de l'Office grâce à des programmes mondiaux tels que le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes, le Programme de communication aéroportuaire AIRCOP, l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (GLO.ACT), le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, et le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances (SMART). Le contrôle des frontières sous-régional multidimensionnel s'inscrira au côté du regroupement de portefeuilles de coopération nationale technique spécialisée en El Salvador et au Panama, et de nouvelles initiatives axées sur les pays au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras et dans les Caraïbes. Au Mexique, l'Office prévoit de regrouper ses activités de liaison et de partenariats avec de nouveaux partenariats novateurs consacrés à la coopération technique en matière d'établissement de normes avec des organismes mexicains aux niveaux fédéral, national et municipal. Parmi ces nouvelles initiatives, on peut citer celles qui sont consacrées à la prévention des violences fondées sur le genre et la poursuite d'auteurs de ces actes, la réforme de la police et de la justice, la lutte contre la corruption, la transparence et la prévention des cas d'extorsion et la poursuite des auteurs de tels actes. Le Bureau de la liaison et des partenariats de l'ONUDC au Mexique continuera également de fournir un appui technique aux instituts nationaux de statistique de la région Amérique latine et Caraïbes dans le cadre du Centre d'excellence consacré aux statistiques criminelles et judiciaires et aux enquêtes de victimisation, qui bénéficie du soutien de l'Office et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique.

9. Sur le plan mondial, le budget alloué aux activités de l'ONUDC devrait connaître une augmentation de 7,5 millions de dollars (3,1 %), les ressources devant passer de 240,3 millions de dollars en 2018-2019 à 247,8 millions de dollars en 2020-2021. Les programmes mondiaux de l'Office continuent de se développer dans plusieurs domaines thématiques et d'augmenter le nombre de leurs composantes de programmes sur le terrain, pour répondre aux besoins des États Membres. L'Office a continué d'intégrer la programmation de l'ensemble de ses activités opérationnelles et de renforcer ses politiques et orientations internes en matière de coopération et de coordination au titre des programmes. Parmi les programmes mondiaux dont l'évolution contribue à cette expansion on peut citer : le programme de renforcement du régime juridique contre le terrorisme ; le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha ; le Programme mondial de contrôle des conteneurs ; le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime ; le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ; le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme ; le Programme mondial contre la corruption ; l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; les programmes mondiaux de prévention et de traitement du VIH/sida et de la toxicomanie ; le programme visant à renforcer la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST) ; le Programme mondial visant à relever les défis pénitentiaires ; et le Programme mondial sur l'élimination de la violence contre les enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale.

Programme de travail financé par des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2018-2019 (budget final)</i>	<i>2020-2021</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>2018-2019 (budget final)</i>	<i>2020-2021</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>2018-2019 (budget final)</i>	<i>2020-2021</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
A. Par thème									
Organes directeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Direction exécutive et administration	1 804,0	3 398,2	88,4	—	—	—	1 804,0	3 398,2	88,4
Programme de travail									
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	69 442,7	69 861,9	0,6	145 197,8	168 340,0	15,9	214 640,6	238 201,9	11,0
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	164 057,0	220 499,4	34,4	—	—	—	164 057,0	220 499,4	34,4
Lutte contre la corruption	—	—	—	49 941,2	38 022,2	(23,9)	49 941,2	38 022,2	(23,9)
Prévention du terrorisme	—	—	—	32 538,2	28 614,1	(12,1)	32 538,2	28 614,1	(12,1)
Justice	—	—	—	79 685,0	83 160,3	4,4	79 685,0	83 160,3	4,4
Étude, analyse des tendances et criminalistique ^a	21 681,9	24 705,6	13,9	29 289,3	29 915,2	2,1	50 971,2	54 620,8	7,2
Appui en matière de politiques	1 331,9	1 506,7	13,1	3 757,3	4 085,7	8,7	5 089,2	5 592,5	9,9
Coopération technique et appui opérationnel	3 464,3	5 303,1	53,1	3 298,9	2 317,9	(29,7)	6 763,2	7 621,0	12,7
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	4 374,9	11 172,3	155,4	—	—	—	4 374,9	11 172,3	155,4
Appui aux programmes	1 698,0	1 884,2	11,0	5 100,0	5 100,0	—	6 798,0	6 984,2	2,7
Total	267 854,8	338 331,5	26,3	348 807,8	359 555,4	3,1	616 662,6	697 886,9	13,2

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2018-2019 (budget final)</i>	<i>2020-2021</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>2018-2019 (budget final)</i>	<i>2020-2021</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>2018-2019 (budget final)</i>	<i>2020-2021</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	30 002,3	28 912,6	(3,6)	77 768,9	79 521,1	2,3	107 771,2	108 433,8	0,6
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	10 268,3	9 502,0	(7,5)	23 695,7	22 845,0	(3,6)	33 964,1	32 347,0	(4,8)
Asie occidentale et centrale	39 198,1	38 722,5	(1,2)	19 823,7	16 571,8	(16,4)	59 021,8	55 294,3	(6,3)
Europe orientale et Europe du Sud-Est	741,0	216,8	(70,7)	2 643,9	4 674,6	76,8	3 385,0	4 891,4	44,5
Amérique latine et Caraïbes	129 503,7	196 116,3	51,4	42 732,6	52 995,6	24,0	172 236,3	249 111,9	44,6
Monde ^a	58 141,3	64 861,3	11,6	182 143,0	182 947,2	0,4	240 284,3	247 808,5	3,1
Total	267 854,8	338 331,5	26,3	348 807,8	359 555,4	3,1	616 662,6	697 886,9	13,2
C. Par division									
Division des opérations	227 847,1	288 965,3	26,8	216 220,0	240 064,9	11,0	444 067,1	529 030,3	19,1
Division des traités	28 395,3	35 109,6	23,6	101 949,6	88 487,8	(13,2)	130 344,8	123 597,4	(5,2)
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	8 110,4	8 974,1	10,6	7 568,2	6 232,7	(17,6)	15 678,6	15 206,8	(3,0)
Division de la gestion	1 698,0	1 884,2	11,0	5 100,0	5 100,0	—	6 798,0	6 984,2	2,7
Bureau du Directeur exécutif	1 804,0	3 398,2	88,4	—	—	—	1 804,0	3 398,2	88,4
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	—	—		17 970,0	19 670,0	9,5	17 970,0	19 670,0	9,5
Total	267 854,8	338 331,5	26,3	348 807,8	359 555,4	3,1	616 662,6	697 886,9	13,2

^a Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe III

Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Programme contre la drogue : état récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2018-2019 et 2020-2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019 (budget final)				2020-2021 (prévisions initiales)			
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	1 184,8	279 336,9	6 882,3	287 404,0	7 519,4	330 526,8	18 989,9	357 036,1
Total partiel A	1 184,8	279 336,9	6 882,3	287 404,0	7 519,4	330 526,8	18 989,9	357 036,1
B. Recettes								
Contributions des États Membres	4 618,6	139 075,4	–	143 694,0	5 192,0	110 380,0	–	115 572,0
Contributions de donateurs nationaux	–	138 550,7	–	138 550,7	–	158 998,6	–	158 998,6
Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	14 541,1	–	14 541,1	–	7 260,0	–	7 260,0
Contributions d'organisations internationales	–	9 558,4	–	9 558,4	–	5 330,0	–	5 330,0
Dons privés	–	1 953,7	–	1 953,7	–	3 036,0	–	3 036,0
Divers	–	35,0	–	35,0	–	–	–	–
Recettes diverses	-12,4	480,2	0,9	468,7	–	–	–	–
Total partiel, recettes	4 606,2	304 194,5	0,9	308 801,6	5 192,0	285 004,6	–	290 196,6
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(22 620,6)	22 620,6	–	–	(25 376,6)	25 376,6	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	232,6	(232,6)	–	–	266,0	(266,0)	–
Total partiel B	4 606,2	281 806,5	22 388,9	308 801,6	5 192,0	259 893,9	25 110,6	290 196,6
Total I (A+B)	5 791,0	561 143,4	29 271,2	596 205,6	12 711,4	590 420,8	44 100,5	647 232,7
II. C. Dépenses								
Direction exécutive et administration	365,2	1 804,0	2 883,8	5 053,0	404,5	3 398,2	2 653,1	6 455,8
Programme de travail								
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	–	69 442,7	294,0	69 736,7	–	69 861,9	226,2	70 088,1

	2018-2019 (budget final)				2020-2021 (prévisions initiales)			
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	164 057,0	320,6	164 377,6	–	220 499,4	321,4	220 820,8
Prévention du terrorisme	–	–	–	–	–	–	–	–
Étude, analyse des tendances et criminalistique	2 950,9	21 681,9	845,3	25 478,1	1 920,2	24 705,6	976,0	27 601,9
Appui en matière de politiques	1 343,0	1 331,9	2 460,3	5 135,1	1 500,0	1 506,7	2 967,1	5 973,8
Coopération technique et appui opérationnel	1 425,8	3 464,3	4 146,3	9 036,4	994,5	5 303,1	6 280,6	12 578,3
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	4 374,9	–	4 374,9	–	11 172,3	–	11 172,3
Appui aux programmes	–	1 698,0	15 534,3	17 232,3	–	1 884,2	14 218,1	16 102,3
Total II (C)	6 084,9	267 854,8	26 484,5	300 424,2	4 819,2	338 331,5	27 642,5	370 793,2
III. D. Autres ajustements des soldes	(7 813,3)	(37 238,2)	(16 203,2)	(61 254,7)				
Total III (D)	(7 813,3)	(37 238,2)	(16 203,2)	(61 254,7)	–	–	–	–
Solde des fonds en fin d'exercice (I-II-III)	7 519,4	330 526,8	18 989,9	357 036,1	7 892,2	252 089,3	16 458,0	276 439,5

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Programme contre le crime : état récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 2018-2019 et 2020-2021

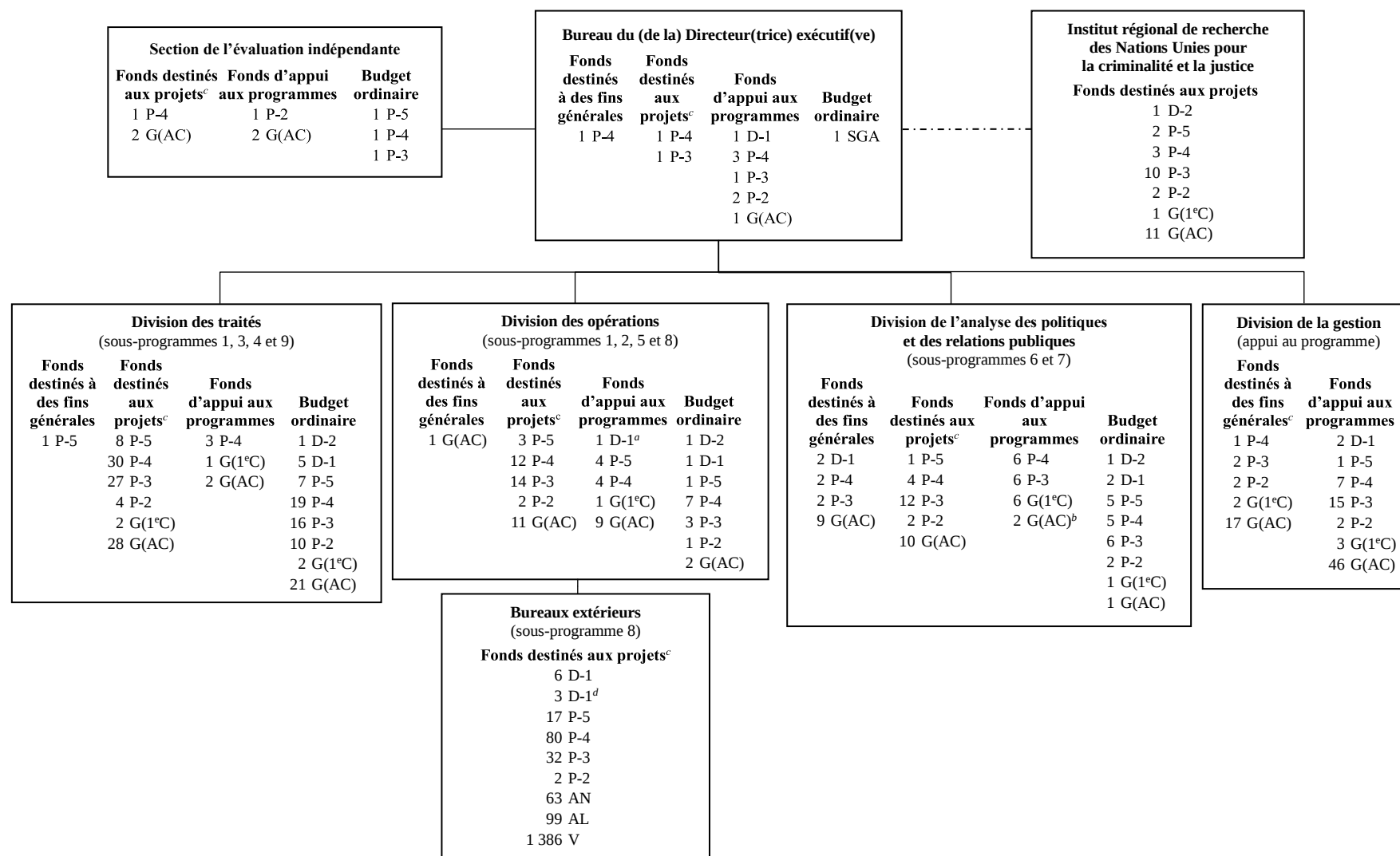
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019 (budget final)				2020-2021 (prévisions initiales)			
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	1 634,0	307 346,2	(516,4)	308 463,8	226,7	305 030,2	(2 357,3)	302 899,6
Total partiel A	1 634,0	307 346,2	(516,4)	308 463,8	226,7	305 030,2	(2 357,3)	302 899,6
B. Recettes								
Contributions des États Membres	4 698,7	255 269,4	—	259 968,1	3 656,0	263 840,0	—	267 496,0
Contributions de donateurs nationaux	—	14 197,8	—	14 197,8	—	19 831,2	—	19 831,2
Contributions d'autres organisations gouvernementales	—	83 111,9	—	83 111,9	—	36 220,0	—	36 220,0
Contributions d'organisations internationales	—	25 651,2	—	25 651,2	—	23 454,3	—	23 454,3
Dons privés	—	1 078,9	—	1 078,9	—	600,0	—	600,0
Recettes diverses	—	5 885,6	1,1	5 886,7	—	—	—	—
Total partiel, recettes	4 698,7	385 194,8	1,1	389 894,6	3 656,0	343 945,5	—	347 601,5
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	—	(33 330,7)	33 330,7	—	—	(32 412,8)	32 412,8	—
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	—	203,9	(203,9)	—	—	—	—	—
Total partiel B	4 698,7	352 068,0	33 127,9	389 894,6	3 656,0	311 532,6	32 412,8	347 601,5
Total I (A+B)	6 332,7	659 414,2	32 611,5	698 358,4	3 882,7	616 562,9	30 055,5	650 501,1
II. C. Dépenses								
Direction exécutive et administration	—	—	698,7	698,7	—	—	1 399,5	1 399,5
Programme de travail								
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	469,9	145 197,8	1 301,3	146 969,0	482,3	168 340,0	1 774,1	170 556,4
Lutte contre la corruption	—	49 941,2	398,5	50 339,7	—	38 022,2	576,6	38 598,8
Prévention du terrorisme	—	32 538,2	237,9	32 776,1	—	28 614,1	202,5	28 816,6
Justice	421,8	79 685,0	523,4	80 630,3	374,1	83 160,3	—	83 534,5

	2018-2019 (budget final)				2020-2021 (prévisions initiales)			
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
Étude, analyse des tendances et criminalistique	340,0	29 289,3	484,3	30 113,5	1 620,6	29 915,2	529,4	32 065,2
Appui en matière de politiques	–	3 757,3	2 689,2	6 446,6	–	4 085,7	2 730,5	6 816,2
Coopération technique et appui opérationnel	1 473,0	3 298,9	7 054,4	11 826,4	1 127,0	2 317,9	7 327,3	10 772,2
Appui aux programmes	–	5 100,0	11 142,8	16 242,8	–	5 100,0	14 293,9	19 393,9
Total II (C)	2 704,7	348 807,8	24 530,5	376 043,1	3 604,0	359 555,4	28 803,9	391 963,3
III. D. Autres ajustements des soldes	3 401,3	5 576,1	10 438,3	19 415,7	–	–	–	–
Total III (D)	3 401,3	5 576,1	10 438,3	19 415,7	–	–	–	–
Solde des fonds en fin d'exercice (I-II-III)	226,7	305 030,2	(2 357,3)	302 899,6	278,7	257 007,5	1 251,6	258 537,8

Annexe IV

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2020-2021w



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; V = vacataire.

^a Nouveau poste

^b Postes financés par les fonds d'appui aux programmes et non plus par les fonds destinés à des fins générales.

^c Postes administrés par l'ONUDC et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office, qui, depuis juin 2019, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. Bon nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe et le nombre varient fréquemment.

^d Reclassement.

Annexe V

Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article III du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2019/15-E/CN.15/2019/17.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif en ce qui concerne le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues :

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport dans lequel le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021¹ et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard²,

1. *Prend note* de la mise en conformité avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres programmes de transformation ;

2. *Note* que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a élargi et consolidé sa programmation intégrée, par laquelle il vise à assurer la qualité et la cohérence de l'appui apporté aux États Membres dans leurs réponses à la drogue et à la criminalité ;

3. *Note également* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite dans le programme annuel pour 2020³ ;

4. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour 2020⁴ ;

5. *Note* que le budget est centré sur les fonds destinés à des fins générales, tout en incluant les fonds destinés à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions destinées à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire ;

6. *Note également* que les ressources destinées à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du

¹ E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16.

² E/CN.7/2019/15-E/CN.15/2019/17.

³ Voir A/74/6 (Sect. 16).

⁴ A/74/6 (Sect. 16) et A/74/6 (Sect. 29F).

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses destinées à des fins générales seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

7. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds destinés à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources sont harmonisées pour les deux fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

8. *Note* que les ressources destinées à l'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

9. *Approuve* l'utilisation des fonds destinés à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2020-2021 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 4 819 200 dollars des États-Unis ;

10. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées dans le tableau ci-après :

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	4 359,3	3 425,6	16	11
Autres objets de dépense	1 043,9	1 393,6		
Total partiel	5 403,2	4 819,2	16	11
Fonds destinés à des fins spéciales	316 348,8	338 331,5	135	103
Total partiel	316 348,8	338 331,5	135	103
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	19 572,7	22 512,2	67	68
Autres objets de dépense	5 853,6	5 130,3		
Total partiel	25 426,3	27 642,5	67	68
Total	347 178,3	370 793,2	218	182

11. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.

Annexe VI

Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16), soumis conformément au paragraphe premier de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2019/15-E/CN.15/2019/17.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif en ce qui concerne le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale :

Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport dans lequel le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021¹ et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard²,

1. *Prend note* de la mise en conformité avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres programmes de transformation ;

2. *Note* que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a élargi et consolidé sa programmation intégrée, par laquelle il vise à assurer la qualité et la cohérence de l'appui apporté aux États membres dans leurs réponses à la drogue et à la criminalité ;

3. *Note également* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite dans le programme annuel pour 2020³ ;

4. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour 2020⁴ ;

5. *Note* que le budget est centré sur les fonds destinés à des fins générales, tout en incluant les fonds destinés à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions destinées à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire ;

6. *Note également* que les ressources destinée à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du

¹ E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16.

² E/CN.7/2019/15-E/CN.15/2019/17.

³ A/74/6 (Sect. 16).

⁴ A/74/6 (Sect. 16) et A/74/6 (Sect. 29F).

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses destinées à des fins générales seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

7. *Note* que le budget opère une nette distinction entre les fonds destinés à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources sont harmonisées pour les deux fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

8. *Note également* que les ressources destinées à l'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

9. *Approuve* l'utilisation des fonds destinés à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2020-2021 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 3 604 000 dollars des États-Unis ;

10. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées dans le tableau ci-après :

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2018-2019 (montant révisé)	2020-2021	2018-2019	2020-2021
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	2 990,2	2 254,2	6	7
Autres objets de dépense	620,3	1 349,8		
Total partiel	3 610,5	3 604,0	6	7
Fonds destinés à des fins spéciales	332 505,9	359 555,4	238	264
Total partiel	332 505,9	359 555,4	238	264
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	18 614,9	21 778,4	63	64
Autres objets de dépense	7 910,8	7 025,5		
Total partiel	26 525,7	28 803,9	63	64
Total	362 642,1	391 963,3	307	335

11. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.